



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance**

**Rapport
sur les première et deuxième
sessions ordinaires
et la session annuelle
de 1999**

Conseil économique et social
Documents officiels, 1999
Supplément No 14

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Rapport
sur les première et deuxième
sessions ordinaires
et la session annuelle
de 1999

Conseil économique et social
Documents officiels, 1999
Supplément No 14



Nations Unies · New York, 1999

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

E/1999/34/Rev.1
E/ICEF/1999/7/Rev.1

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
<u>Première partie</u>		
PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1999		
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 7	2
A. Élection du Bureau pour 1999	1	2
B. Élection des représentants du Conseil d'administration aux comités mixtes pour l'exercice biennal 1999-2000	2	2
C. Déclarations liminaires du Président et de la Directrice générale	3 - 4	2
D. Adoption de l'ordre du jour	5 - 7	3
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8 - 110	5
A. Rapport de la Directrice générale (partie I) : rapport annuel au Conseil économique et social .	8 - 15	5
B. Stratégie de mobilisation des ressources de l'UNICEF	16 - 23	6
C. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 1999	24 - 27	8
D. Notes de pays	28 - 58	9
E. Résumé des examens à mi-parcours et principales évaluations des programmes de pays	59 - 92	17
F. Progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999	93 - 95	24
G. Questions financières	96 - 106	25
H. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1999	107	28
I. Questions diverses	108	28
J. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président	109 - 110	28
III. RÉUNION CONJOINTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'UNICEF, DU PNUD/FNUAP ET DU PAM	111 - 153	29
A. Principaux domaines d'action concertée en 1999 .	111 - 148	29
B. Harmonisation des budgets	149 - 153	39

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
<u>Deuxième partie</u>		
SESSION ANNUELLE DE 1999		
I. ORGANISATION DE LA SESSION	154 - 162	42
A. Ouverture de la session	154 - 159	42
B. Adoption de l'ordre du jour	160 - 162	43
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	163 - 331	45
A. Rapport de la Directrice générale (partie II)	163 - 186	45
B. Préparer l'UNICEF à répondre aux besoins des femmes et des enfants au XXI ^e siècle	187 - 259	49
C. Les droits de l'enfant en Afrique	260 - 272	63
D. Progrès, défis et futures stratégies en matière d'éducation de base	273 - 284	65
E. Rapport intérimaire sur la stratégie et les investissements de l'UNICEF en matière d'informatisation	285 - 293	68
F. Rapport d'activité sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les travaux de l'UNICEF	294 - 305	70
G. Rapport oral sur la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé	306 - 315	73
H. Rapports sur les missions sur le terrain des membres du Conseil d'administration	316 - 324	76
I. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	325	77
J. Questions diverses	326 - 328	77
K. Clôture de la session	329 - 331	78

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
<u>Troisième partie</u>		
DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1999		
I. ORGANISATION DE LA SESSION	332 - 341	80
A. Ouverture de la session	332 - 338	80
B. Adoption de l'ordre du jour	339 - 341	81
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	342 - 511	83
A. Exposé oral sur les décisions prises par le Conseil économique et social	342 - 350	83
B. Plan à moyen terme pour la période 1999-2002 . .	351 - 357	84
C. Budget d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001	358 - 372	86
D. Révision du Règlement financier et règles de gestion financière de l'UNICEF	373 - 379	90
E. Rapport sur les suites données aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	380 - 386	91
F. Rapport verbal sur le plan de financement pluriannuel	387 - 394	93
G. Contribution de l'UNICEF à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001	395 - 404	95
H. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF aux programmes	405 - 463	96
I. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes	464 - 469	108
J. Rapport de la septième réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation	470 - 473	109
K. Questions financières	474 - 480	110
L. Centre international pour le développement de l'enfant	481 - 492	112

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>		<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
M.	Programme de travail pour 2000	493 - 496	114
N.	Questions diverses	497 - 507	115
O.	Clôture de la session	508 - 511	117
<u>Annexe.</u>	DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1999 .		118

Première partie

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1999

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 19 au 22 janvier et le 25 janvier 1999

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Élection du Bureau pour 1999

1. Le Bureau du Conseil d'administration pour 1999 se composait comme suit :

Président : S. E. M. Ibrahim A. Gambari (Nigéria)

Vice-Présidents : S. E. Mme Akmaral Kh. Arystanbekova (Kazakhstan)

M. Fikret Mamedali Pashayev (Azerbaïdjan)

S. E. M. John William Ashe (Antigua-et-Barbuda)

M. Carl Christian Hasselbach (Danemark)

B. Élection des représentants du Conseil d'administration aux comités mixtes pour l'exercice biennal 1999-2000

2. Le Président a rappelé que le Conseil d'administration élirait cinq représentants de l'UNICEF au Comité Organisation mondiale de la santé (OMS)/UNICEF/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) de coordination des questions sanitaires et cinq au Comité mixte Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)/UNICEF sur l'éducation. Ces membres seraient élus à titre individuel et représenteraient les cinq groupes régionaux. Cinq suppléants, originaires des mêmes pays que les membres, seraient également élus. Les membres et leurs suppléants devraient être des personnalités justifiant d'une expérience professionnelle adaptée et d'une expérience au sein du Conseil d'administration de l'UNICEF et être capables de fournir des conseils techniques et pratiques aux organisations concernées. Le Président du Conseil d'administration serait membre de droit du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation (voir l'annexe, décision 1999/1, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

C. Déclarations liminaires du Président et de la Directrice générale

3. Le Président a remercié les membres sortants du Conseil de leur coopération au cours de l'année écoulée. Il a indiqué qu'au cours de sa collaboration avec l'UNICEF en 1998, il avait appris à hautement respecter l'Organisation et sa Directrice générale et a noté que l'UNICEF était l'un des organismes les plus actifs et les plus efficaces des Nations Unies. S'agissant de la capacité du Conseil de prendre des décisions par consensus, il a rappelé aux délégations combien il était important de préserver cet esprit de coopération.

4. Accueillant les délégations à la première session ordinaire de la dernière année du XXe siècle, la Directrice générale a également exprimé sa profonde gratitude au Président sortant et félicité son successeur à l'occasion de son élection. Elle a mentionné l'importance de ce moment décisif dans l'histoire de l'UNICEF. 1999 marquerait le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, serait l'année où la communauté internationale s'efforcerait d'atteindre les objectifs fixés pour l'an 2000 en matière de survie, de développement, de protection et de participation des enfants et où le rythme des activités de planification s'accélérait afin de galvaniser un mouvement mondial en faveur des droits de l'enfant à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001. La Directrice générale a abordé la question des crises humanitaires et des problèmes qu'elles soulevaient. Malgré les énormes difficultés que constituait pour le Fonds la prolifération rapide des situations d'urgence humanitaire, elle a souligné que l'UNICEF continuerait de s'efforcer de lutter sur tous les fronts en faveur de

la protection des droits des enfants afin de contribuer à satisfaire les besoins de base de ces derniers et de leur donner davantage l'occasion de pleinement se réaliser (voir E/ICEF/1999/CRP.2 pour l'ensemble du texte de son intervention).

D. Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour de la session, tel qu'il figure dans le document E/ICEF/1999/2, a été adopté. Il contenait les points suivants :

Point 1 : Ouverture de la session :

- a) Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 1999;
- b) Élection des représentants du Conseil d'administration au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires et au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation;
- c) Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux.

Point 3 : Rapport de la Directrice générale (partie I) : rapport annuel au Conseil économique et social.

Point 4 : Stratégie de mobilisation des ressources.

Point 5 : Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 1999.

Point 6 : Notes de pays.

Point 7 : Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation sur l'exécution des programmes de pays.

Point 8 : Progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999.

Point 9 : Questions financières* :

- a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 et rapport du Comité des commissaires aux comptes;
- b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Point 10 : Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1999.

Point 11 : Questions diverses.

* Examen de la question différé lors de la deuxième session ordinaire en septembre 1998.

Point 12 : Déclarations finales de la Directrice générale et du Président.

Point 13 : Réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP.

6. En application de la règle 50.2 et de l'annexe au Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que 78 délégations ayant statut d'observateur, 3 organisations intergouvernementales et 17 organisations non gouvernementales (ONG) avaient présenté des pouvoirs pour la session.

7. Une délégation a indiqué que l'ordre du jour de la session comportait de nombreux points importants, notamment la stratégie de mobilisation des ressources. Le Conseil d'administration se devait d'assumer les responsabilités qui étaient les siennes et mobiliser des ressources pour l'UNICEF auprès d'entités allant des gouvernements au secteur privé et elle a prié tous les membres d'appuyer l'adoption de mesures novatrices en ce qui concerne les appels de fonds. Compte tenu de l'importance aussi bien de cette question que d'autres, les délégations devraient mener les travaux de la session de façon transparente, efficace et responsable.

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Rapport de la Directrice générale (partie I) : rapport annuel au Conseil économique et social

8. La Directrice générale et le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures ont présenté le rapport [E/ICEF/1999/4 (Part I)]. La Directrice générale a souligné les progrès réalisés au cours de l'année écoulée concernant la réforme du système des Nations Unies tout en notant qu'il convenait de faire davantage. Des progrès avaient été enregistrés dans des domaines tels que les bureaux et services communs, l'harmonisation et le choix des coordonnateurs résidents. Le Directeur a indiqué que conformément à la résolution 1998/27 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 1998, les fonds et programmes des Nations Unies, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, établiraient à l'intention du Conseil une liste concise et complète des questions essentielles à l'amélioration de la coordination des activités opérationnelles, en particulier pour ce qui est de l'examen triennal des orientations. La présentation du rapport était similaire à celle des rapports du PNUD, du FNUAP et du Programme alimentaire mondial (PAM) afin de faciliter les comparaisons interinstitutions.

9. Un certain nombre de délégations se sont félicitées du rapport et des mises à jour orales détaillées, notant une amélioration par rapport aux années précédentes au niveau de l'analyse et des orientations. Il convenait toutefois de faire davantage dans ce sens, et notamment de procéder à une analyse approfondie des enseignements tirés, d'axer l'action sur certaines questions fondamentales et de présenter des rapports mettant en évidence les problèmes rencontrés. Deux délégations ont estimé qu'il était nécessaire d'établir une correspondance plus étroite entre le rapport du Conseil et le plan à moyen terme.

10. Certains orateurs ont souligné que les objectifs essentiels de la réforme du système des Nations Unies devraient être d'en améliorer l'efficacité, de renforcer la concertation et d'accroître l'impact des opérations menées au niveau des pays. Évoquant le problème des coûts de mise en oeuvre des mesures de réforme, le secrétariat a indiqué que les coûts au niveau du siège avaient diminué et que l'on ne s'attendait pas à les voir augmenter.

11. S'agissant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les principales préoccupations exprimées par les délégations portaient sur la nécessité pour les gouvernements de continuer à pleinement participer au processus et de le diriger et celle d'étendre progressivement le plan, la participation de l'ensemble du système des Nations Unies et des organismes issus des accords de Bretton Woods, la modification de certains mécanismes de planification actuellement utilisés, l'obtention d'avantages quantifiables et les coûts éventuels en termes tant de financement que de journées personnel. Une délégation a espéré voir un pays insulaire du Pacifique figurer au nombre des pays pilotes lors de la prochaine phase de mise en place du Plan-cadre et certaines autres ont réaffirmé l'importance qu'il y avait à veiller à la pleine intégration des femmes dans ce processus. S'agissant de la coopération avec la Banque mondiale, le secrétariat a informé le Conseil que des activités concernant l'éducation des filles étaient menées conjointement.

12. Un certain nombre d'intervenants ont souligné qu'il importait d'éviter de compromettre les programmes en renforçant l'interdépendance entre les organismes

des Nations Unies et de restreindre le rôle joué par l'UNICEF dans les programmes de microcrédit à l'aide sociale.

13. Le secrétariat a pris note des observations concernant la réalisation des objectifs fixés pour l'an 2000 et informé le Conseil qu'à la session annuelle du Conseil en juin, il présenterait un certain nombre de rapports concernant ces objectifs. En outre, la deuxième partie du rapport de la Directrice générale porterait sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés dans le plan à moyen terme.

14. S'agissant du nombre de maisons des Nations Unies, le secrétariat a noté que le Secrétaire général avait désigné 30 maisons de ce type.

15. Pour ce qui est du Sommet mondial pour le développement social, un certain nombre d'intervenants ont mentionné le rôle que l'UNICEF pourrait jouer dans l'élimination de la pauvreté et l'intégration sociale (voir l'annexe, décision 1999/6, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

B. Stratégie de mobilisation des ressources de l'UNICEF

16. Le rapport sur la stratégie de l'UNICEF pour la mobilisation des ressources (E/ICEF/1999/5) a été présenté par la Directrice générale et le Directeur général adjoint. La Directrice générale a souligné les principes fondamentaux de la stratégie; la nécessité de continuer à s'efforcer d'utiliser les fonds disponibles de façon plus rationnelle, notamment en gérant mieux les contributions; et les points communs existant entre la stratégie de mobilisation des ressources, le plan à moyen terme et le rapport annuel du Directeur général au Conseil. Expliquant les rapports entre ces trois documents essentiels, la Directrice générale a souligné qu'il importait d'établir une distinction entre les objectifs en matière de financement du plan à moyen terme, qui tenait du défi à relever et le plan financier, plus prudent, qui se fondait sur une analyse détaillée des ressources prévues et permettait de définir les montants alloués aux programmes de pays et du budget d'appui. Les distinctions et les points communs entre les objectifs en matière de financement du plan à moyen terme, le plan financier, la planification financière et la budgétisation et l'établissement de rapports sur les résultats obtenus ont ensuite été expliqués plus en détail par le Directeur général adjoint qui a fait un tour d'horizon de questions essentielles.

17. Presque toutes les délégations prenant la parole au titre de ce point de l'ordre du jour se sont félicitées de la qualité du document présenté qui avait à l'évidence tenté de répondre aux préoccupations exprimées par les membres du Conseil et les observateurs au cours des divers débats ayant porté sur la question au cours de l'année précédente, et de tenir compte de leurs suggestions et commentaires. Plusieurs orateurs ont réaffirmé leur appui aux principes fondamentaux de la stratégie de mobilisation des ressources proposée, notamment s'agissant de la nécessité de renforcer la prévisibilité des ressources de base; l'importance de la répartition des charges entre les donateurs, compte dûment tenu du caractère volontaire des contributions faites par les gouvernements; et l'aspect intergouvernemental de l'UNICEF et de son conseil. Une délégation a noté qu'il ne fallait pas, en appelant à une meilleure répartition des charges, compromettre le caractère volontaire des contributions. Certaines délégations ont également, au cours de leurs interventions, indiqué que le secrétariat devrait examiner les incidences de l'accroissement continu du taux de financement par le secteur privé, en particulier son impact sur la nature intergouvernementale du Fonds.

18. Un certain nombre de délégations ont estimé qu'en matière de financement, un taux de croissance de 7 % par an était un objectif trop ambitieux mais d'autres s'y sont ralliés, notant combien il importait de rendre compte des résultats obtenus et d'améliorer la budgétisation et l'établissement de rapports axés sur les résultats. Une délégation a indiqué qu'un système de suivi des progrès réalisés (par exemple, l'établissement de registres) pourrait permettre de renforcer l'utilité de ces rapports. Une autre délégation a proposé de modifier la présentation du rapport annuel de la Directrice générale à cet effet. (Voir l'annexe, décision 1999/7, pour le texte d'une décision concernant la partie II du rapport annuel de la Directrice générale adoptée par le Conseil d'administration au titre de ce point.) Plusieurs orateurs ont félicité le secrétariat de s'être efforcé de mieux définir les liens existant entre le plan à moyen terme, la budgétisation et l'établissement de rapports axés sur les résultats. Un certain nombre de délégations ont mentionné les débats dont la question faisait l'objet au sein du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et encouragé ces organismes à échanger des informations s'y rapportant.

19. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui à la recommandation selon laquelle les gouvernements devraient annoncer leurs contributions en début d'année et, dans la mesure du possible, fournir une indication du montant des contributions qu'ils prévoyaient de faire les années suivantes. Deux délégations ont indiqué que leur gouvernement ne serait pas en mesure de se conformer au calendrier proposé par le secrétariat qui dispose que les gouvernements doivent annoncer leurs contributions en janvier mais il continuerait de faire des annonces le plus tôt possible dans l'année. Un orateur, soutenu par plusieurs autres, a suggéré que la première session ordinaire du Conseil se tienne en février afin de permettre aux membres du Conseil d'annoncer leurs contributions au cours de la session.

20. Plusieurs délégations ont soutenu la notion d'appel de fonds supplémentaire utilisant une approche thématique et multipays. Une délégation a suggéré que l'approche adoptée devrait également être pluri-institutions. Tout en se félicitant du principe de cette approche, un autre orateur a indiqué qu'il conviendrait de mettre en place des mécanismes permettant l'établissement de rapports de qualité comportant tous les détails concernant les pays nécessaires. S'agissant des rapports devant être établis par les donateurs, plusieurs délégations se sont déclarées intéressées par la proposition tendant à demander aux pays d'établir un rapport intérimaire annuel sur un secteur donné et ont noté qu'il faudrait que les donateurs présentent des rapports de qualité. Une délégation a déploré la qualité des rapports financiers et intérimaires et leur date de parution.

21. La proposition faite par le secrétariat dans la stratégie de mobilisation des ressources d'accroître la prévisibilité des ressources et de gérer les fonds versés au titre des situations d'urgence avec davantage de souplesse a été bien accueillie par plusieurs délégations. Mais d'autres ont indiqué qu'elles préféreraient que ces fonds soient affectés à des secteurs bien déterminés. D'autres encore ont souligné combien il était important de mettre en place des systèmes de gestion permettant de rendre compte de manière transparente de la souplesse d'utilisation des fonds destinés aux situations d'urgence. Une autre délégation a demandé des éclaircissements sur les fonds d'urgence pouvant être utilisés indifféremment pour une situation ou une autre et les accords-cadres.

22. Répondant à plusieurs délégations, la Directrice générale a souligné que la question du rapport entre le financement du secteur public et celui du secteur privé dépendait en grande partie des gouvernements. Elle a également indiqué

que l'objectif des 7 % représentait un défi mais un défi susceptible d'être relevé. Elle a assuré les délégations que le secrétariat convenait que des systèmes de gestion devaient être mis en place si l'on voulait pleinement justifier l'emploi des fonds, agir dans la transparence et établir des rapports de qualité. Répondant à une question sur la notion de stratégies spécifiquement adaptées à chaque pays donateur, elle a indiqué qu'il s'agissait là de stratégies internes visant à mieux cibler les gouvernements donateurs et tenant compte de leurs politiques et priorités en matière d'aide publique au développement (APD). (Voir l'annexe, décision 1999/8, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

23. Suite à l'adoption de la décision, plusieurs délégations ont fait des observations sur son importance. Un certain nombre d'intervenants ont estimé que le processus visant à parvenir à un consensus était constructif, transparent et même source d'inspiration. Un orateur a indiqué que le texte de consensus reflétait les vues et aspirations de toutes les parties, qui souhaitaient que l'UNICEF poursuive ses activités au nom des enfants du monde. Un autre orateur a indiqué que le processus de négociation avait été une expérience riche d'enseignements tant pour les donateurs que pour les pays bénéficiant d'un programme car cela leur avait permis d'examiner de concert les véritables questions; sa délégation était prête à tirer parti de ces enseignements tout au long de l'année.

C. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 1999

24. Le Conseil d'administration était saisi du plan de travail et du projet de budget pour 1999 de la Division du secteur privé (E/ICEF/1999/AB/L.5). Le rapport y afférent a été présenté par le Directeur de la Division qui a également fait un tour d'horizon des résultats obtenus par la Division et des activités qu'elle avait menées en 1998; il a notamment évoqué la réorganisation structurelle, le passage à un exercice budgétaire fondé sur l'année civile, la mise au point de nouveaux systèmes financiers et logistiques, les tendances en matière de recettes et les objectifs et stratégies de la Division pour 1999.

25. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que les prévisions de la Division pour 1999 et au-delà étaient trop optimistes eu égard aux tendances à la baisse enregistrées en 1997 et aux dernières estimations pour 1998. Une délégation a indiqué que même si la Division disposait de tout le personnel dont elle avait besoin, elle ne deviendrait pas pleinement opérationnelle avant un certain temps. Le Directeur a répondu que 1997, année repère, n'était, compte tenu de la modification de l'exercice budgétaire, qu'une période intérimaire de huit mois, ce qui expliquait tant l'anomalie consistant à faire état pour la vente des produits de recettes portant sur une période de 12 mois et de dépenses engagées pour huit mois seulement que les retards pris dans l'établissement des rapports par les partenaires de l'UNICEF concernant les recettes provenant des appels de fonds auprès du secteur privé. Il a également expliqué que les prévisions relatives aux ventes et aux recettes étaient établies en consultation avec les comités nationaux. Le Directeur a noté que l'on pouvait encore accroître les recettes sur un grand nombre de marchés, même ceux où l'UNICEF obtenait déjà de bons résultats. La nouvelle structure de la Division devrait permettre d'exploiter ces possibilités et d'améliorer ainsi les services fournis aux partenaires de l'UNICEF; de mettre au point de nouvelles stratégies de commercialisation, passant notamment par le rajeunissement de la ligne des produits proposés et des brochures; de davantage faire appel au

secteur des entreprises, et de mettre l'accent sur la gestion de l'image de marque.

26. Un certain nombre d'orateurs ont soutenu l'intention exprimée par la Division d'axer ses efforts sur les marchés clefs et les investissements planifiés, en particulier dans les pays nordiques et l'Europe centrale et de l'Est. Une délégation a indiqué que même si elle comprenait la nécessité de mieux définir les liens existant entre les comités nationaux et la Division, la réorganisation en cours de cette dernière avait entravé le processus de planification conjointe. Un autre orateur a souligné qu'il convenait de mieux définir les rôles et responsabilités respectifs de l'UNICEF et des comités nationaux. Il a ajouté que les liens qui les unissaient devraient être professionnels et que la commission des comités nationaux sur les produits vendus devrait se limiter à 25 %. Une délégation a exprimé son appui à l'idée de gestion de l'image de marque, ajoutant qu'il conviendrait de ne pas faire l'amalgame avec la gestion de l'emblème. Il ne fallait en aucun cas oublier que la mission de l'UNICEF était avant tout de défendre les enfants.

27. Répondant à la délégation qui avait noté que la suppression progressive des activités de la Division dans certains pays risquerait de nuire à l'image de marque de l'UNICEF, organisme à vocation mondiale, le Directeur a indiqué que dans quelques pays, les opérations de la Division seraient menées par des tiers afin de supprimer les dépenses de fonctionnement. Dans d'autres, où le marché était trop limité pour que le Fonds y soit présent, les clients auraient la possibilité d'acquérir des produits de l'UNICEF par le biais d'un catalogue mondial. Le Directeur a indiqué que le personnel de la Division, tant à New York qu'à Genève, était toujours à la disposition des délégations pour des consultations bilatérales directes sur des questions spécifiques. (Voir l'annexe, décision 1999/2, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

D. Notes de pays

28. Le Directeur de la Division des programmes a présenté les huit notes de pays dont le Conseil d'administration était saisi, expliquant en quoi elles suivaient l'approche axée sur les droits que l'UNICEF appliquait à la coopération au titre des programmes. Il a décrit les quatre types de situations nationales évoqués dans lesdites notes et ajouté que deux des pays examinés participaient actuellement au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

29. Plusieurs intervenants ont félicité le Directeur de la qualité de sa présentation. Une délégation a fait remarquer que les notes de pays ne fournissaient pas de données financières, notamment en ce qui concernait l'assistance internationale et les fonds versés par les organismes des Nations Unies. Reconnaisant qu'il convenait de faire le point de l'assistance fournie aux différents pays dans les principaux domaines d'action de l'UNICEF, une autre délégation a prié le secrétariat de préciser dans quelle mesure les donateurs bilatéraux participaient à l'élaboration des notes de pays. Elle a indiqué que les programmes évoluaient dans la bonne direction, que les priorités étaient claires et alliaient harmonieusement différentes stratégies. Les deux intervenants ont estimé que les notes rendaient bien compte des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des actions que l'UNICEF menait en collaboration avec la Banque mondiale et les organisations non gouvernementales. Le Directeur a répondu qu'il faudrait modifier la présentation des notes de pays si l'on voulait y inclure des données sur les

flux d'aide et que la question serait examinée. Il a également précisé que les organismes bilatéraux participaient régulièrement à l'élaboration des notes de pays, mais qu'il convenait de contrôler la qualité de leurs contributions.

Afrique de l'Est et Afrique australe

30. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a présenté la note de pays sur le Zimbabwe (E/ICEF/1999/P/L.8) en indiquant que le VIH/sida et les conflits armés étaient les deux principaux fléaux qui menaçaient la vie des enfants dans la région. L'UNICEF tentait de réorienter les programmes de façon à donner le plus haut degré de priorité à la lutte contre le VIH/sida et à intégrer systématiquement la planification anticipée et l'intervention d'urgence à la programmation de chaque pays de la région.

31. Les délégations qui se sont exprimées sur ce point de l'ordre du jour ont vivement approuvé la note de pays et salué l'action que l'UNICEF menait au Zimbabwe. De nombreux intervenants se sont félicités que la lutte contre le VIH/sida, la défense des droits de l'homme et la participation des communautés bénéficient d'une attention prioritaire. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait de privilégier la participation des jeunes, estimant que ces derniers étaient les plus touchés et que l'évolution des mentalités passait par eux. Il était donc urgent d'agir sur les comportements en améliorant la qualité de la formation visant à favoriser l'acquisition d'une autonomie fonctionnelle et en renforçant les capacités locales. À cet égard, l'UNICEF a été engagé à collaborer plus étroitement avec les organisations non gouvernementales qui dispensaient un soutien psychosocial et un traitement aux victimes du sida dans la région. Signalant que son pays était déterminé à appuyer la lutte contre le sida, un intervenant a demandé des précisions sur des expériences concluantes menées dans la région. Il a également suggéré que l'UNICEF collabore aux nouvelles actions que le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe comptait engager pour lutter contre le sida dans la région. Certains intervenants ont toutefois exprimé la crainte que l'UNICEF ne parvienne pas, à lui seul, à écarter la menace et estimé qu'il convenait d'unir les efforts pour lutter contre le sida.

32. Le représentant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) a salué la nouvelle orientation que l'UNICEF avait donnée à son action. Il a indiqué qu'ONUSIDA s'était réuni pour définir les grandes lignes de l'action à mener en Afrique subsaharienne et suggéré que la recommandation finale relative au programme du pays tienne compte de l'accent mis sur la coordination. Du fait de leur caractère novateur, les activités de l'UNICEF pourraient servir de modèle pour d'autres interventions.

33. Répondant aux observations formulées, le Directeur régional a fait observer que de nombreux acteurs, dont le Gouvernement, des organismes des Nations Unies et ONUSIDA, participaient à ces activités. Il a souligné que l'émancipation des jeunes femmes constituait un volet important de la stratégie mise en oeuvre. Le cas du Zimbabwe illustre bien la pertinence de l'approche axée sur les droits de l'homme.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

34. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a commencé sa présentation des notes de pays sur le Cap-Vert (E/ICEF/1999/P/L.9) et le Niger (E/ICEF/1999/P/L.10) par un bref tour d'horizon de la situation dans la région. Elle a évoqué la gravité des nombreux problèmes que connaissait la

région et auxquels la communauté internationale se devait de prêter une attention particulière. Elle a indiqué que l'action de l'UNICEF à cet égard consistait à mener des interventions d'urgence, à promouvoir le relèvement après les conflits et à élargir l'accès aux services sociaux de base.

35. Une délégation s'est félicitée de la qualité de la note de pays sur le Cap-Vert, estimant que les actions que l'UNICEF se proposait de mener étaient clairement définies et cohérentes et qu'elles semblaient être fondées sur une bonne analyse des succès remportés et des erreurs à éviter. Elle a déploré que la note n'indique pas les raisons de la baisse de la couverture vaccinale contre la rougeole enregistrée depuis 1995. Une autre délégation a demandé des précisions sur les disparités socioéconomiques qui avaient été qualifiées de problème majeur. Elle a estimé que le principal frein au progrès économique et social tenait au fait que la majorité de la population vivait dans la pauvreté et non à l'existence de disparités. Elle s'est également interrogée sur la pertinence de la stratégie proposée qui prévoyait de prélever davantage de ressources sur le secteur approvisionnements pour les consacrer à la promotion de la qualité, au renforcement des capacités et à la mise en place de services durables, indiquant qu'il convenait d'appliquer cette stratégie selon des modalités souples et en collaboration étroite avec tous les partenaires. La Directrice régionale est convenue que la note sur le Cap-Vert aurait dû établir une distinction entre la disparité des niveaux de vie et les causes de la pauvreté.

36. Un intervenant a fait observer que la note sur le Niger dressait un tableau clair des problèmes et des besoins du pays. Il a engagé l'UNICEF à maintenir des contacts étroits avec les autres donateurs sur le terrain. Un autre intervenant s'est félicité que l'action conjointe de l'UNICEF et d'autres acteurs ait permis de réduire la prévalence de la dracunculose, estimant toutefois que l'UNICEF devait continuer de faire une priorité de la lutte contre cette parasitose jusqu'à ce que celle-ci soit éradiquée. Il a fait observer que les programmes et projets mis en oeuvre jusqu'alors étaient souvent de nature verticale et estimé qu'il convenait d'envisager d'autres stratégies pour en améliorer l'efficacité. Il a également suggéré que l'UNICEF et les autres donateurs débattent du moyen de remédier aux disparités régionales et sous-régionales dans ce domaine. Il a formulé des réserves sur la mise en oeuvre de l'Initiative pour l'indépendance en matière de vaccins compte tenu des difficultés financières que connaissait le pays. Il a indiqué qu'il importait de relever la qualité des soins de santé primaires en améliorant la formation du personnel au niveau local, mais que le programme d'enseignement primaire devait être mis en oeuvre sur une plus grande échelle. Il a ajouté que le prochain programme du pays devrait tenir compte de la politique de décentralisation en cours et de la détresse des groupes vulnérables tels que les enfants des rues. La Directrice régionale a fait observer que le programme d'éducation de base était fondé sur la stratégie d'éducation pour la vie qui comportait un volet sur la santé en matière de reproduction ainsi que sur la prévention et le traitement du sida. Elle a indiqué que l'UNICEF travaillait également, en collaboration avec les donateurs, à la formulation de nouvelles stratégies dans le secteur de l'éducation. Elle a noté que les programmes d'éducation et de santé avaient permis d'obtenir des résultats appréciables en matière de lutte contre l'excision dans de nombreux pays de la région, en particulier au Burkina Faso, mais que l'on ne disposait d'aucune donnée sur le Niger.

Amériques et Caraïbes

37. La région des Amériques et des Caraïbes n'a pas soumis de note de pays à la présente session. Le Directeur régional par intérim a toutefois cité plusieurs faits dont l'impact se ferait sentir sur les programmes que l'UNICEF prévoyait de mettre en oeuvre dans la région au cours des 10 prochaines années. Il a en particulier évoqué les ravages causés par le cyclone Mitch et d'autres catastrophes naturelles, qui avaient fait plus de 10 000 morts, détruit les infrastructures sociales et économiques et privé des millions d'individus de leurs moyens de subsistance, alors que la récession économique enregistrée au deuxième semestre 1998 continuait de contribuer à la hausse du chômage, au durcissement de l'austérité et à la réduction des dépenses sociales. Il a noté que, dans ces conditions, l'UNICEF et les gouvernements de la région devaient s'occuper des secteurs de la population les plus vulnérables, en particulier des pauvres, et renforcer les capacités en matière de planification anticipée et d'intervention d'urgence, y compris en prévision de crises économiques éventuelles. Les délégations n'ont fait aucune observation sur cette présentation.

Asie orientale et Pacifique

38. La région de l'Asie orientale et du Pacifique n'a pas soumis de note de pays à la présente session. Le Directeur régional a toutefois évoqué les principales manifestations qui se sont déroulées dans la région, notamment la quatrième Consultation ministérielle des pays d'Asie orientale et du Pacifique tenue en novembre dernier, au cours de laquelle les pays de la région ont pu étudier les moyens de réaliser d'ici à 2000 les objectifs énoncés au Sommet mondial pour les enfants. Il a indiqué que des progrès avaient été accomplis dans différents domaines mais que des disparités subsistaient à l'échelle tant nationale qu'internationale. Il a noté une certaine régression dans la région et souligné que la propagation du VIH/sida avait des conséquences dramatiques pour des millions d'individus.

39. Une délégation a trouvé cet exposé instructif et encourageant. Elle a convenu que la Déclaration et le Programme d'action de Bangkok avaient réaffirmé la très ferme volonté des gouvernements de tout faire pour assurer la survie et favoriser l'épanouissement des enfants, pour protéger les droits des enfants et pour participer à la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. À l'issue du débat, le Directeur régional s'est vivement félicité des résultats obtenus à Bangkok et a recommandé au Conseil d'examiner le rapport établi à l'issue de la consultation ministérielle, recommandation que la Directrice exécutive a appuyée.

Asie du Sud

40. L'Asie du Sud n'a pas soumis de note de pays à la présente session. Le Directeur régional a évoqué les principaux problèmes, en particulier le formidable défi que constituait la prise en charge des 542 millions d'enfants que comptait la région. Il a indiqué que la région avait ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, qu'elle avait réaffirmé son engagement à la conférence de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) tenue en 1996 et qu'elle approuverait sans doute dans le courant de 1999 les travaux d'une Convention de l'ASACR sur les moyens de prévenir et de combattre la traite et la prostitution des femmes et des enfants. Tout en reconnaissant que des progrès avaient été accomplis, il a fait observer que la situation des enfants

continuait de poser des problèmes graves et a indiqué les mesures prioritaires qui devraient être prises pour y remédier.

41. Le Directeur régional a été complimenté pour la qualité de son exposé. Une délégation a remercié l'UNICEF d'avoir apporté des secours à son pays qui avait indiqué qu'il lui semblait utile d'améliorer l'éducation de base dans le primaire, mais que les initiatives devraient s'inscrire dans un programme plus structuré. Une autre délégation a estimé qu'on avait à juste titre insisté dans la Déclaration de l'ASACR sur l'importance de questions telles que l'éducation des filles dans le primaire, la malnutrition des jeunes enfants, la prise en compte des sexes et les troubles dus aux carences en iode. Elle a indiqué que son pays s'efforçait de mettre en place un mécanisme de surveillance de la nutrition au niveau national. Le Directeur régional a remercié les délégations de leurs observations sur l'enseignement primaire et la fillette.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

42. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté la note de pays sur la République islamique d'Iran (E/ICEF/1999/P/L.11) en indiquant que la stratégie du programme du pays tirait parti des succès remportés et visait à régler les problèmes qui nuisaient encore au bien-être des enfants iraniens. Grâce à sa volonté politique résolue, la République islamique d'Iran avait réalisé tous les objectifs fixés pour 2000, encore qu'elle ne soit pas parvenue à réduire la malnutrition de moitié. Des questions auparavant jugées délicates étaient désormais débattues ouvertement et des mécanismes participatifs novateurs ont été mis en oeuvre pour élaborer le prochain programme du pays dans la transparence.

43. Un intervenant a informé les délégations que l'ambassade de son pays à Téhéran s'était félicitée d'avoir pu participer à l'établissement de la note de pays sur la République islamique d'Iran et avait salué l'action de l'UNICEF. Il a assuré les membres du Conseil que les priorités énoncées dans la note de pays correspondaient à celles du Gouvernement et des partenaires du pays en matière de développement. Un autre intervenant s'est félicité de la collaboration de tous les participants à l'élaboration de la note de pays. Il a ajouté que son gouvernement était déterminé à éliminer les disparités et se réjouissait à la perspective de collaborer plus étroitement avec l'UNICEF pour régler les problèmes en suspens. Le Directeur régional a remercié les délégations pour leurs remarques encourageantes.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

44. Le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes a présenté les notes de pays sur l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Roumanie, les républiques d'Asie centrale et le Kazakhstan (E/ICEF/1999/P/L.12 à E/ICEF/1999/P/L.15). Il a indiqué que la réduction des dispositifs de protection sociale plaçait les familles dans des situations extrêmement difficiles. Il a également fait observer que la contraction des recettes publiques se répercutait sur les fonds alloués aux services sociaux de base destinés aux enfants et aux femmes. Il fallait donc s'attaquer en priorité aux problèmes concernant les enfants placés dans des institutions, les enfants handicapés et les enfants en situation illégale. L'UNICEF comptait également prêter une attention particulière aux problèmes nouveaux que posaient les maladies sexuellement transmissibles (MST), le VIH/sida et l'abus de drogues.

45. Les participants ont jugé que, dans l'ensemble, les notes de pays étaient de bonne qualité. Un intervenant a estimé que les gouvernements et les autres acteurs devaient travailler ensemble et qu'il importait de tirer parti des succès remportés dans le passé, tout en réformant les institutions chargées de la protection des enfants et des femmes. Une autre délégation a fait remarquer que le nouveau problème posé par le travail des enfants n'était guère évoqué dans les notes de pays. Il a ajouté que l'UNICEF pouvait d'ores et déjà mener des activités de plaidoyer et appliquer des approches intégrées afin d'éviter que le travail des enfants ne se développe. Il voulait savoir si l'UNICEF envisageait des actions concrètes pour lutter contre ce phénomène. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF devrait examiner la question du travail des enfants dans un contexte plus large pour déterminer les mesures qui pourraient être prises.

46. Une délégation s'est félicitée que le programme de l'UNICEF pour l'Arménie soit axé sur les domaines où les besoins étaient les plus grands et a insisté sur la nécessité de mobiliser des ressources suffisantes. Elle a ajouté qu'il convenait d'élaborer des indicateurs qui permettent de mieux cibler les activités menées dans le cadre du programme. Une autre délégation a exprimé sa gratitude à l'UNICEF pour l'aide précieuse que le Fonds apportait aux groupes vulnérables. Le représentant d'ONUSIDA a signalé que l'incidence des MST, de l'abus de drogues et de l'infection à VIH avait augmenté dans le pays.

47. De nombreuses délégations ont formulé des observations sur la note de pays relative à l'Azerbaïdjan. Une délégation a fait observer que, face à la grave détérioration de la situation des femmes et des enfants, le Gouvernement manquait de moyens pour entreprendre de nouvelles actions, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation. À cet égard, le représentant d'ONUSIDA a ajouté que, comme en Arménie, l'incidence des MST, de l'abus de drogues et de l'infection à VIH avait également augmenté en Azerbaïdjan. Il a souligné que l'UNICEF devait participer à l'élaboration d'une politique nationale visant à promouvoir la maternité sans risques et à améliorer les soins obstétricaux. En outre, le pays comptait toujours 1 million de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, notamment des enfants qui vivaient dans des camps et avaient besoin d'une protection particulière. Avec l'aide de la communauté internationale, le Gouvernement avait pu obtenir des résultats dans le cadre de la réforme économique en cours et avait notamment adopté une loi sur les droits de l'enfant.

48. Une délégation s'est félicitée de la qualité de la collaboration en place dans le domaine de la formation du personnel de santé, mais a déploré que, de façon générale, le système éducatif manque de ressources. Elle a exprimé la crainte que la baisse du taux de fréquentation scolaire ne contribue à l'augmentation du travail des enfants. Un autre intervenant s'est déclaré favorable à la mise en place de nouvelles activités, en particulier à l'introduction de méthodes d'apprentissage actives, à l'aménagement des programmes et au développement de la réadaptation psychosociale des enfants touchés par les conflits armés. Un intervenant a estimé qu'il fallait continuer de fournir des services et de renforcer les capacités. Un autre a engagé l'UNICEF à renforcer les capacités au niveau infranational en favorisant la constitution de réseaux. Une délégation a souligné qu'il importait d'associer tous les partenaires concernés – ONG, collectivités locales, organismes des Nations Unies, pouvoirs publics et particuliers – afin d'obtenir des résultats concrets dont les enfants et les femmes bénéficient réellement. Un intervenant a signalé qu'il convenait d'élaborer des indicateurs d'impact.

49. Diverses délégations ont pleinement approuvé les approches et stratégies proposées dans la note de pays sur la Roumanie. Un des intervenants a demandé que le programme soit examiné plus en détail au prochain stade des travaux et aurait souhaité savoir en particulier comment le programme de l'UNICEF était coordonné avec ceux des autres donateurs. Il a également demandé des précisions sur les programmes destinés aux enfants et aux femmes, sur le programme d'immunisation – y compris sur le programme que le Gouvernement a lancé afin de vacciner la population contre l'hépatite B –, sur les modèles d'excellence appliqués dans le domaine de la protection de l'enfance, sur les objectifs du programme et sur les indicateurs d'impact.

50. Plusieurs délégations se sont félicitées que les activités décrites dans la note de pays suivent l'approche axée sur les droits que l'UNICEF a adoptée en matière de programmation et visent notamment à donner aux enfants marginalisés et vulnérables la possibilité d'accéder aux services d'éducation pour la santé et aux services récréatifs. Elles ont estimé qu'il convenait de privilégier davantage le renforcement des capacités et la participation des enfants. Le représentant d'ONUSIDA a suggéré que l'UNICEF s'attaque au problème du VIH/sida dans le cadre de l'action qu'il mène en faveur des enfants ayant des besoins particuliers et a appelé l'attention des participants sur la situation des enfants malades du sida évoquée dans le bilan commun de pays de la Roumanie.

51. Une délégation a noté qu'il importait de renforcer l'interaction entre les programmes de pays de l'UNICEF et d'autres grands instruments de programmation tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de façon à harmoniser les activités des Nations Unies au niveau des pays et à faire des droits de l'enfant une des principales priorités de l'assistance. L'UNICEF a joué un rôle déterminant dans l'instauration des partenariats qui se sont mis en place entre les acteurs nationaux et a participé à l'élaboration des réformes sociales introduites par les pouvoirs publics. Un intervenant a toutefois fait observer que la note de pays n'indiquait pas clairement si la stratégie de l'UNICEF tenait dûment compte des problèmes posés par la décentralisation, qui risquait de marginaliser davantage les enfants en les excluant des prises de décisions. Elle a fait observer que le paragraphe 15 de la note de pays aurait dû évoquer les besoins des femmes enceintes, en particulier dans les zones rurales où l'on manquait de médecins et où les schémas culturels allaient à l'encontre de l'espacement des naissances.

52. Un intervenant a approuvé les grandes lignes du programme proposé pour les républiques d'Asie centrale et le Kazakhstan. Dans la mesure où les ressources disponibles étaient limitées, il a engagé le Fonds à cibler son action sur les domaines dans lesquels il possédait un avantage comparatif, tels que l'immunisation, la prévention de l'anémie et la promotion de l'allaitement au sein. Il a également estimé que l'UNICEF devrait collaborer plus étroitement avec les donateurs. Plusieurs délégations ont indiqué que la section concernant la situation des enfants et des femmes aurait dû mentionner l'incidence croissante de la tuberculose et ses conséquences. Un intervenant a également jugé qu'il aurait été bon d'y indiquer que la paupérisation croissante de la population, notamment des enfants et des femmes, limitait l'accès des habitants aux services de santé.

53. En ce qui concernait le Kazakhstan, un intervenant a relevé que, malgré l'incidence néfaste de la transition sur les services de base fournis aux enfants dans les domaines de la santé et de l'éducation, certains progrès avaient été accomplis, notamment en ce qui concernait l'élimination de la polio et la prévention de l'anémie. Il a également évoqué les nouveaux problèmes

posés par la recrudescence de l'hépatite, de la tuberculose et du VIH/sida ainsi que par la hausse de la mortalité maternelle. Le représentant d'ONUSIDA a jugé encourageant que le programme d'éducation pour la santé que l'UNICEF mettait en oeuvre au Kazakhstan traite des problèmes posés par le VIH/sida et des dangers liés à l'abus de drogues. L'UNICEF a été remercié d'avoir contribué à la réinsertion de la population touchée par les conséquences des essais nucléaires réalisés à Semipalatinsk.

54. Un intervenant a constaté avec satisfaction que le programme proposé pour le Kirghizistan servait de modèle aux pays en transition. Il a engagé l'UNICEF à collaborer plus étroitement avec l'UNESCO à la préparation de la décennie internationale de la culture, de la non-violence et de la paix. Le même intervenant a estimé qu'il serait bon de multiplier les initiatives visant à assurer l'indépendance en matière de vaccins.

55. Une délégation s'est inquiétée des conséquences de l'accident de Tchernobyl et des inondations qui ont récemment eu lieu en Transcarpatie. Elle a remercié l'UNICEF de prêter assistance aux enfants handicapés et d'appuyer les programmes destinés aux enfants ayant des besoins particuliers. Elle a également évoqué le concours que l'UNICEF a prêté en 1999 à l'exécution d'un programme de désalinisation de l'eau potable, à la suite de l'accident de Tchernobyl. Elle a demandé au Conseil d'administration d'envisager d'accroître la part de la masse commune des ressources consacrée au financement des programmes de vaccination des victimes de l'accident. Reconnaissant que la catastrophe écologique de Tchernobyl aurait encore des répercussions dans plusieurs pays de la région, le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF continuerait d'aider les communautés touchées à renforcer leurs capacités d'action.

56. Estimant que nombre des interventions relatives aux notes de pays examinées portaient sur des problèmes et préoccupations voisins, le Directeur régional a précisé que ses réponses étaient valables pour la plupart des pays. Il a reconnu que l'UNICEF et les pays de la région devaient concentrer leurs efforts sur les nouveaux problèmes qui se posaient aux jeunes et aux adolescents, depuis les MST jusqu'à la tabagie, la toxicomanie et le VIH/sida. Il a estimé que les recommandations relatives aux programmes de pays devraient clairement promouvoir l'approche axée sur les droits, la lutte contre l'hépatite B et la tuberculose, ainsi que la collaboration et la coordination avec les organismes bilatéraux et les autres organisations internationales. Il a estimé, comme plusieurs intervenants, qu'il fallait veiller à conserver les acquis des programmes d'immunisation. Il a souligné qu'il importait d'oeuvrer de façon décentralisée dans la région afin d'aider les pays et les ONG à cibler leur action sur les groupes les plus vulnérables. Répondant aux observations formulées par le représentant d'ONUSIDA, il a convenu de l'importance du partenariat de l'UNICEF et d'ONUSIDA dans la région et reconnu qu'il fallait empêcher que l'épidémie de sida ne prenne des proportions pandémiques, en aidant les jeunes à mieux comprendre le VIH/sida et à se protéger, et en mettant à leur disposition des services d'accès facile.

Europe

57. Le Directeur régional pour l'Europe a indiqué que le Bureau régional poursuivrait deux objectifs complémentaires en 1999 : il continuerait à mobiliser la communauté internationale pour assurer la protection et la promotion des droits des enfants dans le monde entier, avec l'appui des comités nationaux pour l'UNICEF et à oeuvrer avec les organisations nationales et régionales gouvernementales et non-gouvernementales afin de mieux cerner et

faire connaître les problèmes des enfants auxquels il faudrait que la communauté européenne prête davantage d'attention. Il a estimé que la question des droits des enfants bénéficiait d'une attention accrue en Europe et a évoqué plusieurs initiatives qui avaient été lancées.

58. L'UNICEF espérait, a-t-il ajouté, que les comités nationaux atteindraient leurs objectifs dans la région; leur situation était devenue toutefois plus difficile ces dernières années, la concurrence était plus forte et, dans de nombreux pays, une grande partie de la population avait moins les moyens de se montrer généreuse. Parallèlement, face à la diminution de l'aide publique au développement, l'UNICEF se tournait vers le secteur privé pour obtenir les fonds manquants. Le Bureau régional et la Division du secteur privé élaboraient un nouveau mécanisme de planification en collaboration avec les comités nationaux afin d'aider ces derniers à renforcer leurs capacités. Ils avaient défini des indicateurs de résultats avec sept comités pilotes, afin de mesurer l'efficacité de chaque comité pour ce qui était de la mobilisation des fonds et de la vente des produits et d'en évaluer la situation financière, les atouts en matière de gestion, les capacités d'organisation et d'innovation et la notoriété. Ces indicateurs permettraient de procéder à un examen détaillé conjoint de leurs résultats et d'élaborer un plan triennal pour chaque comité. En même temps, le Bureau régional et la Division du secteur privé s'employaient à définir des indicateurs de résultats afin d'évaluer la capacité de l'UNICEF de s'acquitter de sa mission.

E. Résumé des examens à mi-parcours et principales évaluations des programmes de pays

59. Le Directeur de la Division des programmes a donné un aperçu des 23 examens à mi-parcours présentés au Conseil d'administration, en mettant l'accent sur le processus d'examen, les priorités des programmes, les réalisations ainsi que les préoccupations et les problèmes nouveaux. Il a indiqué que les rapports faisaient ressortir une étroite collaboration entre l'UNICEF, les gouvernements et les autres partenaires; que les préparatifs et les réunions des examens à mi-parcours avaient été dirigés par les gouvernements; et que les observations du Conseil d'administration sur les examens antérieurs et les directives en matière d'organisation avaient permis de renforcer le processus. Le Directeur a évoqué trois problèmes : le sida, la malnutrition et la pauvreté. Il a également indiqué que l'incorporation aux programmes existants et futurs des priorités des programmes pour 1998-2000, de la programmation fondée sur les droits, et des réformes de l'Organisation des Nations Unies constituait le principal problème auquel devront faire face les 23 pays concernés. Les délégations n'ont fait aucune observation sur l'exposé du Directeur.

60. Avant d'aborder les principales évaluations effectuées en 1998, la Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification a mis en relief deux aspects principaux : a) l'importance accordée au renforcement des capacités de l'UNICEF en matière d'évaluation; et b) la place grandissante faite aux droits des enfants et des femmes. Elle a également passé en revue les principaux résultats obtenus en matière de capacité d'évaluation. Elle a en outre indiqué que les rapports illustraient bien la place centrale donnée, dans la démarche de l'UNICEF, à la problématique des droits de l'homme. Les deux principaux thèmes mis en relief dans le rapport concernent les enfants dans les conflits, l'accent étant mis sur le rôle des enseignants et des soignants dans l'aide psychologique dispensée aux enfants traumatisés, et la contribution des activités d'évaluation à la réalisation du droit des enfants à

l'éducation. Les délégations n'ont fait aucune observation sur l'exposé de la Directrice.

Afrique orientale et australe

61. Le Directeur régional pour l'Afrique orientale et australe a présenté le rapport (E/ICEF/1999/P/L.1). Il a souligné les conclusions générales et les enseignements tirés des examens à mi-parcours de 1998 effectués en Érythrée, à Madagascar, à Maurice, au Swaziland et en Ouganda, et a présenté un aperçu de la situation dans la région. Il a également fait état des principales évaluations entreprises en 1998 en déclarant que des efforts seront faits pour adopter les normes internationales d'évaluation des programmes, renforcer les capacités institutionnelles, mettre davantage l'accent sur les droits des enfants, former le personnel de l'UNICEF et favoriser les contacts entre les cadres.

62. Un intervenant s'est félicité de la qualité des examens à mi-parcours et des évaluations qui, selon lui, permettent aux délégations de faire le bilan des résultats des décisions prises entre trois à cinq années auparavant par le Conseil d'administration, notamment les résultats de l'évaluation pluridonateurs. Le secrétariat a répondu que les succès étant plus instructifs que les échecs, l'UNICEF a décidé de mettre l'accent sur les enseignements tirés de l'expérience. Plusieurs orateurs sont intervenus pour souligner que les évaluations servaient également à révéler les défaillances afin d'améliorer les programmes.

63. En ce qui concerne l'examen à mi-parcours de l'Érythrée, un intervenant a appelé l'attention sur le paragraphe 10 du rapport qui indique que les deux tiers des ressources disponibles avaient été consacrés à la fourniture de services, le reste étant prévu pour le renforcement des capacités et les activités d'autonomisation. Le rapport souligne que ces trois activités étaient stratégiques et ne devaient donc pas être isolées les unes des autres ni évaluées séparément. Le secrétariat a reconnu que la distinction faite par le rapport n'était pas utile tout en faisant remarquer que les activités d'autonomisation ne constituaient pas une stratégie mais que les stratégies pouvaient plus ou moins faciliter cet objectif.

64. Plusieurs délégations ont souscrit à la recommandation tendant à renforcer les éléments du programme du Swaziland relatifs à l'éducation de base et à la lutte contre le sida. On a demandé si la situation politique et économique ne s'était pas détériorée à un point tel qu'elle compromettait la fourniture de services.

65. Une autre délégation a exprimé son appui aux conclusions de l'examen à mi-parcours de Madagascar et a exprimé sa satisfaction pour les efforts visant à améliorer l'enseignement scolaire grâce à des contrats de programme entre les enseignants, les parents et les autorités scolaires. La même délégation a voulu savoir si d'autres pays de la région avaient adopté cette démarche. Elle s'est également enquis du nombre total de centres de santé qui bénéficiaient effectivement de l'appui de l'UNICEF dans le cadre de l'Initiative de Bamako par rapport au nombre de centres qui reçoivent l'aide d'autres organismes. Elle a engagé l'UNICEF à faire preuve de davantage d'équité dans la répartition de ses contributions au secteur de la santé et à reconnaître de manière plus explicite l'assistance fournie par d'autres organismes dans le cadre des mêmes objectifs. Évoquant le manque de moyens financiers durant la période 1996-1997, la même délégation a préconisé une programmation plus réaliste. Tout en confirmant que l'UNICEF s'était efforcé d'être aussi réaliste que possible, le Directeur

régional a expliqué les raisons du manque de crédits et a reconnu qu'elles auraient dû être explicitées.

66. Un autre intervenant a souscrit aux conclusions de l'examen à mi-parcours de Maurice ainsi qu'à la stratégie de transition du programme. Il s'est toutefois déclaré préoccupé par les coûts de fonctionnement élevés pour un si petit programme, en appelant l'attention sur les effectifs par rapport aux ressources. Le Directeur régional a répondu que le programme était axé sur le plaidoyer et non sur la fourniture de services et qu'il était appelé à être réduit progressivement.

67. Une délégation a demandé dans quelle mesure les enseignements tirés de l'évaluation du programme psychosocial ont permis de mettre en lumière les avantages comparatifs respectifs des approches fondées sur la communauté et des approches plus classiques. Le nombre d'enfants concernés était si important que l'approche fondée sur la communauté semblait être la seule formule viable. Le Directeur régional a répondu qu'il importait de prendre en compte le nombre élevé d'enfants nécessitant une assistance post-traumatique et que les autres techniques habituelles n'étaient pas appropriées.

Afrique de l'Ouest et du Centre

68. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a présenté le rapport E/ICEF/1999/P/L.2. Elle a indiqué que les examens à mi-parcours des trois pays concernés, le Burkina Faso, le Tchad et le Ghana, indiquaient qu'il y avait risque de confusion entre les objectifs spécifiques du programme de pays et les objectifs nationaux de développement du pays hôte. L'exécution a été entravée par l'incapacité des gouvernements à honorer leurs engagements dans certains domaines critiques et par l'absence de coordination intersectorielle et de ciblage géographique sur le terrain. En outre, les efforts de mobilisation des ressources n'ont pas atteint les résultats escomptés. Les programmes des trois pays ont été réaménagés en fonction de ces résultats.

69. Plusieurs délégations ont fait des observations favorables sur la qualité du rapport, en soulignant sa tonalité ouverte et franche, et ont noté qu'il était plus critique que celui de la région de l'Afrique orientale et australe. Un intervenant a insisté sur le fait que les activités de l'UNICEF dans la région devaient être équilibrées entre les interventions d'urgence et les activités de développement à long terme. Il a demandé à l'UNICEF de s'attacher à aider les pays à atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants et a exhorté les pays donateurs à renouveler leur engagement en faveur de ces objectifs. En ce qui concerne les évaluations, une délégation a déclaré que l'UNICEF devait continuer à s'adapter en permanence par le biais de ses activités d'évaluation.

70. Plusieurs délégations ont noté que les résultats des examens à mi-parcours avaient souvent donné lieu à des ajustements des objectifs initiaux des programmes. Des doutes ont été émis quant au caractère réaliste du processus de programmation actuel étant donné les nombreux ajustements auxquels donne lieu l'examen à mi-parcours. Les mêmes délégations se sont demandé s'il était réaliste de maintenir un mode de programmation qui table sur des fonds supplémentaires en fait non disponibles. Un intervenant s'est déclaré préoccupé par les conséquences à long terme de cette situation sur la crédibilité de l'Organisation.

71. Un intervenant a déclaré que l'examen à mi-parcours du Burkina Faso avait mis en relief deux contraintes majeures qu'il y a lieu de prendre en compte à l'avenir : la lenteur de l'obtention des avances de trésorerie et les difficultés de la mobilisation de fonds supplémentaires. La même délégation a demandé des précisions sur le non-versement des avances de trésorerie aux gouvernements concernés, ce qui a ralenti l'exécution du programme en 1996-1997, et elle a émis des doutes sur le mode de programmation actuel, étant donné que les conclusions de l'examen à mi-parcours du Burkina Faso préconisent également des ajustements substantiels aux objectifs et aux stratégies. À cet égard, la délégation s'est demandé si les groupes et les zones d'intervention ciblés avaient été correctement identifiés lors de l'opération de programmation initiale.

72. S'agissant de l'examen à mi-parcours du Tchad, le même intervenant s'est déclaré impressionné par les nombreux résultats obtenus par le programme de l'UNICEF compte tenu des capacités institutionnelles limitées de ce pays. Une autre délégation a proposé d'établir des relations de travail avec la société civile dans les pays où les capacités institutionnelles sont limitées et a déclaré qu'il était encourageant de constater que les processus d'examen à mi-parcours avaient donné lieu à des ajustements indispensables afin de tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain.

73. Le Directeur régional a remercié les délégations pour leurs observations constructives et a souligné qu'en dépit des contraintes, des progrès remarquables avaient été faits dans la défense des droits des enfants et des femmes dans les trois pays concernés.

Amériques et Caraïbes

74. Dans la présentation du rapport sur les Amériques et les Caraïbes (E/ICEF/1999/P/L.3), le Directeur régional par intérim a souligné l'influence positive que les activités du programme ont eue sur les politiques dans la région ainsi que l'intérêt manifesté par les gouvernements pour la planification et l'examen de leur programme, notamment le rôle décisif qu'ils ont joué dans l'examen à mi-parcours. Les quatre examens effectués en 1998 pour le Honduras, le Mexique, le Pérou et le Brésil ont fait état de progrès satisfaisants atténués toutefois par certaines carences dans les domaines de la mortalité maternelle et de la nutrition. L'accent a par ailleurs été mis sur les efforts déployés actuellement dans cette région pour renforcer le suivi et l'évaluation.

75. Deux délégations ont noté que les examens à mi-parcours du Pérou et du Honduras avaient été marqués par d'intenses consultations. En ce qui concerne le Pérou, la délégation d'un pays donateur a loué l'UNICEF pour le contenu de l'examen à mi-parcours qui porte sur les progrès réalisés et les problèmes non encore résolus, ainsi que pour ses activités dans le pays de manière générale. Le même intervenant a également noté que l'UNICEF avait bénéficié d'une collaboration sans faille au Pérou et a préconisé de reproduire ce modèle de partenariat dans d'autres pays.

76. Une délégation a fait état des progrès signalés dans l'examen à mi-parcours du Mexique, pays qui a atteint les objectifs du Sommet mondial pour les enfants, et a félicité l'UNICEF d'avoir tenu compte de la nécessité de définir de manière plus précise les domaines de chaque objectif et la manière de les atteindre. Cette délégation s'est toutefois déclarée préoccupée par la proposition tendant à réorienter, à ce stade critique, l'aide de l'UNICEF qui ne serait plus axée sur la fourniture de services de base et la coopération financière, mais sur

l'assistance technique pour la programmation liée aux droits. Tout en soulignant que cela entraînerait des modifications au niveau des effectifs, la délégation a préconisé de maintenir le personnel technique au Mexique et dans les autres pays qui entament la dernière étape vers la réalisation des objectifs de fin de décennie. Dans sa réponse, le Directeur régional par intérim a noté que les pays de la région étaient résolus à atteindre les objectifs du Sommet mondial et que l'UNICEF continuerait à leur apporter son appui dans le cadre d'une approche axée sur les droits. Il a rassuré les délégations en indiquant que les changements au niveau des effectifs seront faits de manière judicieuse et ne remettront pas en cause la volonté d'atteindre les objectifs du Sommet mondial. En tant que l'un des initiateurs du Sommet mondial pour les enfants, une délégation a souligné l'importance des activités de l'UNICEF dans l'appui aux efforts nationaux visant à atteindre ces objectifs et a cité quelques activités importantes qui ont été menées en 1998 pour résoudre certains problèmes précis.

77. Une délégation a évoqué la possibilité d'élargir le champ d'action du Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le Directeur régional par intérim a expliqué que les résultats de l'évaluation étaient très encourageants et montraient que les projets avaient contribué à faire évoluer les politiques sociales et publiques. Il a ajouté que les initiatives étaient désormais intégrées aux programmes ordinaires dans les autres pays de la région.

Asie orientale et Pacifique

78. En présentant le rapport sur l'Asie orientale et le Pacifique (E/ICEF/1999/P/L.4), le Directeur régional a noté que les examens à mi-parcours des cinq plus grands programmes de la région, ceux du Cambodge, de la Chine, de l'Indonésie, du Myanmar et du Viet Nam avaient été effectués. Tout en soulignant que l'évaluation globale de l'utilité des examens à mi-parcours était sans conteste positive, le Directeur régional a indiqué que l'expérience avait mis en lumière quelques questions qui devront être examinées à l'avenir, comme le coût parfois élevé de ces examens en temps et en ressources. Si, a-t-il ajouté, l'objet des examens à mi-parcours consiste avant tout à évaluer l'expérience accumulée au cours de la première moitié du cycle du programme et, éventuellement, à apporter les correctifs nécessaires, de plus en plus, et compte tenu de l'évolution rapide de la situation dans les pays, les examens à mi-parcours avaient tendance à servir de base pour le lancement de nouveaux programmes de pays, même si les programmes existants sont modifiés.

79. Faisant référence aux observations selon lesquelles le processus d'examen à mi-parcours risquait de devenir trop compliqué et d'entraîner ainsi des coûts excessifs en temps et en ressources humaines, une autre intervenante s'est demandé comment on pourrait remédier à cette situation. Elle a également demandé dans quelle mesure l'examen à mi-parcours pourrait être utilisé comme base pour le lancement d'un nouveau programme alors que la situation évoluait aussi rapidement et quels étaient les enseignements tirés à cet égard.

80. Une délégation a déclaré que la crise économique menaçait la situation sociale et le développement de son pays et a remercié l'UNICEF de son action rapide, qui a été confirmée au niveau de l'examen à mi-parcours. Elle a reconnu qu'il fallait redoubler d'efforts pour venir en aide aux enfants qui abandonnent l'école sachant que l'éducation est vitale pour l'enfant. Soulignant qu'il fallait également venir en aide aux 12 000 enfants des rues, elle a informé le Conseil des efforts que son gouvernement déployait dans ce domaine.

81. Différentes délégations ont remercié l'UNICEF pour sa contribution à la réalisation des objectifs de l'an 2000 en Chine. Un intervenant a souligné que l'examen à mi-parcours avait mis en relief les progrès réalisés tout en contribuant à identifier les problèmes et les moyens de les prendre en charge. Une autre délégation a estimé que ce programme d'éducation pourrait servir de modèle pour d'autres pays de la région tout en soulignant que la structure verticale de la hiérarchie administrative constituait une entrave à l'exécution du programme et en se demandant de quelle manière on pouvait y remédier. Le Directeur régional a indiqué que des progrès substantiels avaient été enregistrés et s'est déclaré confiant que les difficultés liées à la hiérarchie administrative seront surmontées. Il a également fait état de progrès dans les programmes de lutte contre la traite des petites filles et s'est déclaré satisfait de la collaboration avec le Ministère de la sécurité publique d'autant qu'il est rare que l'UNICEF collabore avec une institution publique de cette nature.

82. Une délégation s'est félicitée des résultats de l'examen à mi-parcours de l'Indonésie ainsi que de la collaboration entre l'équipe de pays de l'UNICEF et son ambassade à Jakarta. Elle a par ailleurs préconisé le renforcement de la coordination entre les donateurs lors des interventions après les crises. Un autre intervenant s'est félicité de la collaboration de l'UNICEF avec la Banque mondiale dans le domaine de l'éducation de base pour réinsérer les élèves qui ont abandonné leurs études. Le Directeur régional a donné des détails sur les stratégies révisées qui se bornent à un nombre réduit de questions, à fournir des services directs, à développer la collaboration avec les ONG, à consolider les acquis sociaux et à collaborer avec les autorités locales décentralisées. Il a rappelé les efforts déployés par l'UNICEF en étroite collaboration avec les donateurs en faisant référence à la coopération avec la Banque mondiale dont les activités sont axées sur la réinsertion tandis que celles de l'UNICEF concernent le plaidoyer et la mobilisation sociale.

83. Un intervenant a souligné le succès de la collaboration entre le Myanmar et la Chine au niveau des zones frontalières dans le cadre des journées nationales de vaccination, ce qui a permis d'améliorer le rapport coût-efficacité, et s'est demandé s'il était possible de développer ce type de collaboration. Le Directeur régional a fourni des informations supplémentaires sur le programme de lutte contre le sida dans la région du Mékong auquel participent six pays, dont le Myanmar.

84. À propos de l'examen à mi-parcours du Viet Nam, un intervenant s'est déclaré favorable à la stratégie unique adoptée pour les secteurs de l'eau et de l'assainissement qui permet d'éviter l'éparpillement des activités. Il a également signalé la collaboration fructueuse entre l'UNICEF et l'ambassade de son pays dans ce domaine ainsi que dans celui de la protection de l'enfant. Une délégation s'est demandé si l'approche axée sur la demande irait véritablement à l'encontre de la politique de l'UNICEF qui consiste à viser les pauvres. Le Directeur régional a répondu que l'expérience avait montré que lorsque la population participait aux activités, elle se sentait responsabilisée et souhaitait leur poursuite, chose qui ne va pas à l'encontre de la politique d'aide aux pauvres.

Asie du Sud

85. Le Directeur régional pour l'Asie du Sud a décrit les principaux résultats des examens à mi-parcours effectués en Afghanistan et au Bangladesh, ainsi que les évaluations régionales, présentés dans le document E/ICEF/1999/P/L.5. Il a

également noté que l'UNICEF a joué un rôle actif dans la mise au point du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour l'Afghanistan.

86. Plusieurs délégations ont remercié le Directeur régional pour l'excellent résumé des résultats des examens à mi-parcours et des évaluations. Une intervenante a évoqué les efforts déployés par son pays pour fournir une assistance humanitaire à l'Afghanistan à travers les canaux bilatéraux et multilatéraux. Elle a souligné la nécessité de faire en sorte que les prochains programmes de l'UNICEF viennent en aide aux filles qui n'ont pas eu la chance de faire des études.

87. En ce qui concerne le Bangladesh, une délégation a demandé des précisions supplémentaires sur les progrès réalisés dans les domaines non évoqués, comme le programme en faveur des groupes isolés difficiles à atteindre. L'intervenant a également déploré l'insuffisance des ressources tout en soulignant que les programmes d'alphabétisation devaient être renforcés et appuyés. Il a de nouveau appelé tous les partenaires concernés à collaborer pour trouver une solution au problème de la contamination par l'arsenic dans son pays. Concernant l'aide, le Directeur régional a indiqué que le Bangladesh était moins dépendant que d'autres pays et qu'il avait enregistré de nombreux succès. S'agissant de la contamination par l'arsenic, il a indiqué que l'UNICEF apportait son appui pour la mise au point d'un train de mesures visant à prendre en charge ce problème ainsi que les problèmes de santé connexes en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, notamment la Banque mondiale, l'OMS et les réseaux asiatiques et mondiaux qui s'occupent de cette question.

88. Une intervenante s'est félicitée de la collaboration fructueuse entre l'UNICEF et son organisme dans les domaines de l'éradication de la poliomyélite et de l'iodation universelle du sel au Bangladesh. Elle s'est également félicitée de la signature d'un mémorandum d'accord tripartite sur l'élimination du travail des enfants dans l'industrie de la confection. Elle a fait état de la collaboration entre l'UNICEF, l'OMS et l'USAID dans les domaines de la santé et de la nutrition ainsi que de l'aide apportée par ce dernier aux opérations de secours lors des inondations de 1988. Tout en se déclarant satisfaite par l'examen à mi-parcours, une délégation a fait état d'une évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement parrainée par l'Agence danoise pour le développement international qui sera bientôt finalisée.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

89. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté le rapport (E/ICEF/1999/P/L.6). Les examens à mi-parcours ont marqué une étape importante dans la programmation en Égypte et en République arabe syrienne, a-t-il indiqué, avant d'en décrire les résultats. Il a informé les membres qu'en 1998, 43 études et 25 évaluations avaient été effectuées dans cette région.

90. Plusieurs intervenants ont félicité l'UNICEF pour la qualité du rapport. Une intervenante a dit qu'il était objectif, complet et très détaillé et qu'il correspondait à la nouvelle approche fondée sur les droits des enfants. Elle a félicité l'UNICEF pour son engagement en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'élimination des disparités ainsi que pour sa capacité de mobiliser des fonds pour remédier à la réduction de la masse commune des ressources. La même intervenante s'est félicitée de l'initiative sur le VIH/sida en Égypte et a engagé l'organisation à jouer un rôle précurseur dans la région en trouvant de nouveaux moyens de rompre le silence sur cette question. Elle a également

félicité l'UNICEF et l'ambassadeur itinérant régional pour le succès des campagnes de sensibilisation. Une autre délégation a réaffirmé l'adhésion de son gouvernement à la Convention relative aux droits de l'enfant et au principe de l'égalité absolue de tous les enfants. Parlant des contributions financières de son gouvernement aux programmes de l'UNICEF, l'intervenant a assuré le Conseil que son gouvernement allait redoubler d'efforts, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

91. Une délégation a déploré que le rapport ne fasse pas mention de la situation lamentable des enfants iraqiens et a demandé à l'UNICEF d'entreprendre une étude sur la situation réelle et d'en communiquer les résultats aux membres du Conseil. Dans sa réponse, le Directeur régional a indiqué qu'aucun examen à mi-parcours ni évaluation n'avaient été effectués en Iraq en 1998 et que le programme de l'Iraq avait été examiné lors de la session du Conseil de septembre 1998.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

92. En présentant le rapport (E/ICEF/1999/P/L.7), le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes a déclaré que les examens à mi-parcours des programmes de l'Albanie, de la Géorgie et de la Turquie avaient permis de choisir de nouveaux domaines d'intervention, comme les enfants vivant dans la rue, la violence au sein de la famille et le VIH/sida. Ces domaines sont liés aux droits de l'enfant et, en fin de compte, aux nouvelles orientations du programme. Les examens à mi-parcours ont montré qu'il fallait mettre davantage l'accent sur le rôle des prestataires de soins primaires, des familles et des communautés dans le cadre du développement et de la protection de l'enfant, étant donné que, dans de nombreux endroits, les institutions spécialisées n'étaient plus opérationnelles. Ils ont également montré qu'il importait de renforcer la collaboration intersectorielle et la coordination des services. Les trois examens ont fait ressortir clairement la nécessité de mettre au point une stratégie de renforcement des capacités et de recourir à des modèles pour mettre au point des solutions optimales. Il a ajouté que l'UNICEF continuerait à renforcer les capacités des institutions publiques et des ONG, à mettre en place des mécanismes de coordination efficaces et à encourager la recherche appliquée. Les délégations n'ont fait aucune observation sur l'exposé du Directeur régional.

F. Progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999

93. Le contrôleur a présenté brièvement le "Rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999" (E/ICEF/1999/AB/L.1), établi en application de la décision 1998/2 (E/ICEF/1998/6/Rev.1) du Conseil d'administration. Dans cette décision, la Directrice générale a été priée de s'assurer que le ratio existant entre les dépenses de gestion, d'administration et d'appui aux programmes et les ressources allouées serait respecté. Le Conseil d'administration a également demandé à l'UNICEF de rendre compte des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal, compte tenu de l'examen du plan à moyen terme, des montants de la masse commune des ressources, des dépenses et des recettes, des effets des fluctuations monétaires et des incidences en matière de ressources humaines.

94. Le contrôleur a expliqué que le rapport avait été établi d'après les données disponibles pour les huit premiers mois de l'exercice biennal. Néanmoins, comme le montrent le rapport et les estimations préalables portant sur les 12 premiers mois de l'exercice biennal, les recettes perçues correspondaient assez bien aux prévisions de l'UNICEF. Le montant total des recettes pourrait même éventuellement dépasser les prévisions du plan à moyen terme pour 1998. En ce qui concerne les dépenses, l'UNICEF avait réalisé des économies sur les premiers mois du budget d'appui, mais il était encore trop tôt pour donner une estimation sur l'ensemble de l'exercice biennal. C'est pourquoi, comme il a été souligné dans le rapport, l'UNICEF ne prévoyait aucune augmentation de la part des dépenses imputées au budget d'appui par rapport aux ressources consacrées aux programmes et ne voyait pas la nécessité de recommander des modifications du budget biennal tel qu'il a été approuvé par le Conseil.

95. Une délégation s'est félicitée des efforts déployés par le secrétariat pour établir le budget d'appui et a accueilli favorablement le principe selon lequel tout accroissement des dépenses devait être absorbé dans le cadre du budget approuvé. Elle a également appuyé les conclusions figurant à la section VI du rapport. (Voir annexe, décision 1999/3, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

G. Questions financières

96. Au titre de ce point de l'ordre du jour, présenté par la Directrice générale adjointe, le Conseil d'administration a examiné les rapports ci-après :

a) "Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes" (A/53/5/Add.2) ;

b) "Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" (E/ICEF/1998/AB/L.9).

97. L'examen de ce point, inscrit à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 1998, avait dû être reporté afin de permettre au Conseil d'administration d'étudier le rapport du CCQAB sur les rapports financiers et états financiers vérifiés ainsi que les rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/53/513), que la Directrice générale adjointe avait signalés à l'attention du Conseil et de tirer parti des débats et résolutions de la Cinquième Commission sur la question. Les questions présentées ci-après ont été soulevées par deux délégations.

98. Dans la mesure du possible, ces délégations souhaiteraient que les rapports du Comité des commissaires aux comptes et celui du CCQAB soient désormais présentés au Conseil d'administration en temps voulu. Elles proposaient donc que le secrétariat collabore avec le Comité consultatif pour résoudre ce problème. La Directrice générale adjointe a répondu que le secrétariat n'avait aucun pouvoir sur la date de publication des rapports du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif. Toutefois, l'UNICEF ferait tout son possible pour que les comptes soient présentés à temps, ce qui avait d'ailleurs toujours été le cas, en dépit du programme de travail chargé du Comité des commissaires aux comptes aussi bien que du CCQAB et même si les dates choisies pour la session du Conseil compliquaient quelque peu la situation.

99. On a estimé qu'il faudrait modifier le processus d'approbation de façon que le Conseil d'administration approuve le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la base de la copie communiquée à l'Assemblée générale pour information. Le Conseil d'administration de l'UNICEF, qui était chargé d'adopter la politique budgétaire et les orientations stratégiques de l'UNICEF, était l'organe le mieux placé pour approuver le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Bien que tous les autres fonds et programmes fonctionnent suivant le processus inverse, la délégation estimait qu'il serait peut-être utile de modifier cette façon de procéder. La Directrice générale adjointe croyait comprendre que l'Assemblée générale examinerait cette question à sa prochaine session, et que la délégation souhaiterait peut-être revenir sur ce point à cette occasion.

100. Une délégation a proposé de renforcer les normes de contrôle interne de l'UNICEF et a préconisé de les aligner sur celles de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. À son avis, l'adoption de ces normes constituerait un progrès pour l'UNICEF et contribuerait aux efforts déployés pour faire adopter ces directives, ou au moins ces principes de contrôle interne, par d'autres organisations.

101. La délégation a ensuite déclaré que l'UNICEF devrait sérieusement envisager d'introduire une pratique de vérification des comptes qui ne se contenterait pas de formuler des observations sur le respect des procédures en vigueur, mais se concentrerait aussi sur les résultats à obtenir. On pourrait émettre des avis sur les processus et procédures qui nécessiteraient d'être révisés du fait qu'ils pourraient entraver l'obtention des résultats au lieu d'y contribuer ou encore on pourrait, d'une manière ou d'une autre, modifier ces processus et procédures pour obtenir des résultats encore meilleurs. La Directrice générale adjointe a pris note de ces deux remarques concernant la vérification des comptes et a indiqué qu'elle en ferait part au Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes de l'UNICEF, qui se penchait lui aussi sur ces questions. En ce qui concernait la vérification des comptes axée sur les résultats, la Directrice générale adjointe s'est appuyée sur les informations fournies par le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur les résultats de la vérification des comptes relatifs aux programmes effectuée dans la région et qui, outre l'examen à mi-parcours, a permis de modifier certains programmes par la suite.

102. La question de la comptabilisation des dépenses et notamment des avances en espèces aux gouvernements assimilées à des dépenses, qui nuisait à la clarté de la comptabilité a été soulevée. L'orateur voulait savoir ce qu'on envisageait de faire dans ce domaine. Le problème de la justification des avances versées aux gouvernements, qui concernait également le PNUD, a aussi été abordé. Les commissaires aux comptes s'y intéressaient également. En ce qui concernait le premier point, la Directrice générale adjointe a confirmé qu'on examinait actuellement les dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financières de l'UNICEF pour vérifier qu'elles étaient bien conformes à la procédure comptable de l'organisation applicable aux avances en espèces consenties aux gouvernements. Les conclusions de l'examen seraient communiquées au CCQAB et présentées au Conseil d'administration à sa session de septembre. La Directrice générale adjointe a ensuite fait remarquer qu'étant donné que le fonctionnement du PNUD était différent de celui de l'UNICEF, il était difficile de les comparer. Le PNUD était un agent d'exécution alors que l'UNICEF collaborait avec des partenaires dans le cadre de plans et activités convenus entre l'UNICEF et le gouvernement concerné. Les avances en espèces consenties aux partenaires de l'UNICEF pour appuyer les programmes de coopération leur en

transféraient la propriété au moment du règlement. C'est pourquoi il ne s'agissait ni d'avance ni d'exécution nationale dans le sens où le PNUD l'entendait. Toutefois, le secrétariat veillait à ce que ses politiques et procédures soient conformes à ses pratiques comptables.

103. Pour ce qui était de la comptabilité des contributions en nature, une délégation a estimé que la méthode actuelle de comptabilisation entraînait une sous-estimation des recettes. La Directrice générale adjointe a confirmé que la comptabilisation des contributions en nature était en cours d'examen. Cependant, il était difficile d'évaluer certains des produits donnés à l'UNICEF.

104. Un orateur a demandé des précisions sur le déficit dont les commissaires aux comptes ont fait mention dans leur rapport et qui découlait de la diminution nette des recettes prévues pour le programme de secours d'urgence et le programme financés par des fonds supplémentaires. La délégation croyait comprendre que, lorsqu'un programme était financé par des fonds supplémentaires, il ne pouvait commencer avant que la totalité des fonds ne soit réunie. Les opérations financées dans ce cadre ne pouvaient enregistrer un déficit que si les coûts avaient été sous-estimés au départ. La Directrice générale adjointe a répondu qu'un déficit pouvait apparaître lorsqu'une contribution était reçue à la fin de l'année et que le gros des dépenses était encouru au cours des années suivantes. Les recettes étaient inscrites au titre du budget de l'année de réception, puis progressivement dépensées au cours des années suivantes. C'est pourquoi les années correspondant aux engagements de dépenses présentaient un déficit au niveau des recettes. Une telle situation pouvait aussi se produire lorsque les recettes étaient reçues très tard au cours d'un exercice biennal et que les dépenses étaient encourues durant l'exercice suivant. Les commissaires aux comptes ont également souligné que l'UNICEF avait reçu moins de revenus que prévu pour la masse commune des ressources, les fonds supplémentaires et le programme d'urgence. Les recettes enregistrées pour l'exercice biennal 1996-1997 accusaient une baisse nette, car les appels d'urgence avaient été moins nombreux que lors des exercices biennaux précédents.

105. Des questions ont également été posées sur les procédures d'appel d'offres pour les consultants : Quelle était la réglementation appliquée en ce qui les concernait? Existait-il un seuil au-delà duquel un appel d'offres était obligatoire? Quelle était la procédure utilisée lorsque la personne chargée du contrat ne respectait pas les règles de l'organisation? Fallait-il, dans ce cas, recourir à des sanctions? La Directrice générale adjointe a confirmé que des mesures avaient été prises pour renforcer les directives. S'il n'existait aucune règle particulière pour les adjudications courantes, il faudrait néanmoins instaurer un processus officiel de sélection des candidats. En ce qui concernait les institutions, l'UNICEF suivait la procédure normale d'adjudication. La Directrice générale adjointe a déclaré que l'UNICEF avait renforcé ses contrôles internes en ce qui concernait l'engagement de consultants individuels. Les bureaux de l'UNICEF étaient tenus de rendre des comptes sur une base trimestrielle. Si ces nouvelles directives n'étaient pas appliquées, leurs prérogatives en matière d'attribution de contrats leur étaient retirées. Le respect des nouvelles directives ferait partie intégrante du rapport d'appréciation du comportement professionnel des fonctionnaires ayant autorité pour octroyer des contrats. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir annexe, décision 1999/4.)

106. S'agissant de la question du fonds de réserve abordée par les commissaires aux comptes dans les paragraphes 15 à 17 du document E/ICEF/1998/AB/L.9, le Conseil a reconnu qu'en approuvant la création d'un fonds d'immobilisation pour

permettre l'acquisition de locaux à usage de bureaux et de logements pour les fonctionnaires (E/ICEF/1990/13, décision 1990/26), il n'avait jamais demandé à participer au processus d'approbation de projets particuliers. La Directrice générale continuerait, comme cela se faisait depuis 1990, de faire rapport au Conseil sur la situation du fonds (état VIII du rapport biennal).

H. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1999

107. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation de la Directrice générale (E/ICEF/1999/6), présentée par le Directeur de la Division des programmes. Celui-ci a déclaré que le Bureau du Conseil avait approuvé la recommandation de la Directrice générale tendant à ce que le prix Maurice Pate de l'UNICEF soit attribué à l'organisation non gouvernementale tanzanienne Kuleana, pour avoir contribué de façon marquante et originale à l'amélioration de la situation des enfants dans ce pays et incité d'autres ONG de la région à tenir compte des droits de l'enfant dans leurs programmes. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation sans autres commentaires. (Voir annexe, décision 1999/5, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

I. Questions diverses

108. Aucune autre question n'a été soulevée.

J. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président

109. La Directrice générale a exprimé sa satisfaction au Conseil d'administration et a remercié les délégations pour leurs nombreuses contributions. Le secrétariat a trouvé que la discussion sur les notes de pays, les examens à mi-parcours et les évaluations avait été très constructive et qu'elle serait très utile aux bureaux de pays. Les longues heures consacrées à l'examen de la stratégie de l'UNICEF pour la mobilisation des ressources montrait bien l'intérêt réel des membres pour le Fonds et constituait une preuve de leur soutien. Cette décision devrait encourager l'UNICEF à faire de son mieux. La Directrice a également affirmé que le secrétariat n'épargnerait aucun effort pour se montrer à la hauteur de leur attente, voire aller au-delà, sans pour autant sous-estimer les problèmes auxquels il faudrait s'attaquer. Le monde devenait chaque jour plus complexe et violent et, si on se montrait tout prêt à parler des enfants, les actes ne suivaient guère. La Directrice générale savait que la stratégie de mobilisation des ressources posait des problèmes très précis aux donateurs, mais elle espérait que ceux-ci s'emploieraient à leur tour à répondre aux attentes de l'UNICEF.

110. Le Président a remercié le secrétariat et les délégations pour leur travail acharné qu'ils avaient fourni tout au long de la session. Il a également exprimé sa reconnaissance aux membres du Bureau pour leur soutien, et s'est déclaré prêt à continuer de collaborer avec eux et avec le Conseil tout au long de l'année.

III. RÉUNION CONJOINTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'UNICEF,
DU PNUD/FNUAP ET DU PAM

A. Principaux domaines d'action concertée en 1999

Flux de ressources, suivi des conférences internationales,
système des coordonnateurs résidents

111. L'Administrateur du PNUD a déclaré qu'il espérait qu'à l'avenir les réunions conjointes feraient de plus en plus fonction de comité d'évaluation conjointe des activités des équipes de pays, car il était important que leurs travaux soient axés sur les questions qui se posaient au niveau des pays. On pouvait dresser un bilan positif des activités opérationnelles de l'ONU, tant de ses interventions humanitaires que de ses interventions dans le domaine du développement. Il s'est vivement félicité de l'adoption de la résolution 53/192 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1998, sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Cette résolution témoignait d'un sens profond de la réalité des travaux sur le terrain. La résolution venait en particulier à l'appui des activités que les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies menaient sur le terrain. Il était satisfait des orientations que cette résolution définissait dans de nombreux domaines liés aux activités opérationnelles.

112. Eu égard au système des coordonnateurs résidents, il a relevé que des progrès sensibles avaient été réalisés au cours de l'année écoulée. Le PNUD, en tant que financier et gestionnaire du système des coordonnateurs résidents, s'était employé à renforcer le système et appréciait le soutien que lui avaient apporté ses partenaires du Groupe des organismes de développement des Nations Unies. Pour la première fois, une évaluation des compétences de 40 candidats aux postes de coordonnateur résident avait été menée à bien. Suite à cette évaluation, le Groupe consultatif interorganisations avait établi une liste restreinte des candidats pour chaque poste. Cela avait permis d'élargir notablement la base de recrutement des coordonnateurs résidents : 21 sur 130 avaient été recrutés à l'extérieur du PNUD, contre un seulement en 1993. Aujourd'hui, 21 % des coordonnateurs résidents étaient des femmes, contre 10 % en 1993.

113. L'Administrateur a ajouté qu'un système de coordonnateurs résidents renforcé était essentiel au succès de l'action commune visant à promouvoir la cohésion et la cohérence des activités de l'Organisation des Nations Unies au niveau des pays, conformément aux consignes du Secrétaire général. Le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles avait publié une deuxième note d'orientation à l'intention des coordonnateurs résidents sur le suivi des grandes conférences. Or, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était l'instrument idéal pour assurer ce suivi au niveau du pays.

114. L'Administrateur a ajouté que dans la résolution 53/192 de l'Assemblée générale, 10 paragraphes étaient consacrés aux questions de financement, qui revêtaient la plus haute importance. La tendance régulière à la baisse de l'aide publique au développement devait être infléchie. Depuis 1992, les contributions aux ressources de base du PNUD et à l'aide publique au développement avaient toutes deux diminué de 20 %. Il a noté à cet égard que les conseils d'administration examinaient actuellement les cadres de financement pluriannuels.

Contrôle et évaluation, utilisation d'indicateurs communs

115. La Directrice exécutive du FNUAP s'est attachée principalement aux questions relatives au contrôle et à l'évaluation, et notamment aux indicateurs. Cette question occupait une place importante dans la résolution 53/192 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles. Les fonds et les programmes s'accordaient à reconnaître qu'il importait d'analyser et d'évaluer les activités opérationnelles et d'en documenter les résultats. Ils reconnaissaient également combien il importait de dresser un bilan plus analytique des succès et des faiblesses de ces activités, d'en tirer des enseignements et d'en tenir compte dans la programmation ultérieure.

116. La Directrice exécutive a indiqué qu'il était utile de rappeler un certain nombre de points pertinents. Les fonds et les programmes ne partaient pas de zéro; ils avaient tous accumulé de nombreuses compétences et une longue expérience dans ces domaines. Par ailleurs, ils coordonnaient déjà leurs activités de contrôle et d'évaluation, en particulier au niveau du terrain, mais cet aspect n'avait pas été bien documenté. Le Groupe de travail interorganisations de l'évaluation, qui couvrait l'ensemble du système, était une instance qui permettait d'échanger utilement des informations techniques sur les questions de fond et de méthode, tandis que le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles avait harmonisé les procédures de contrôle et d'évaluation applicables à l'ensemble du système des Nations Unies. La mise en place des nouveaux bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avait contribué à établir les bases nécessaires à une amélioration sensible de la coordination et de la collaboration dans ce domaine. Par ailleurs, les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies avaient revu les fiches de notification en vue de les simplifier et avaient tenu des discussions sur les moyens d'harmoniser la formation des homologues nationaux dans le domaine du renforcement des capacités et de la budgétisation axés sur les résultats. Ils avaient enfin examiné les questions relatives à l'exécution nationale et aux approches sectorielles.

117. La Directrice exécutive a déclaré que les bilans de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement permettaient de renforcer utilement les composantes contrôle et évaluation des programmes. Le bilan de pays établissait une base de référence pour la mesure des progrès réalisés, une base de données et une liste convenue d'indicateurs communs. Il stipulait également que des mesures devaient être prises pour renforcer la capacité du pays dans le domaine de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation des données. Si les bilans de pays permettaient de réaliser ne serait-ce qu'une fraction de ces objectifs ambitieux, ils fourniraient, pour la première fois, une base solide sur laquelle pourraient s'appuyer les activités de contrôle et d'évaluation qu'avaient définies ensemble toutes les parties concernées. Un souci majeur était de renforcer, à long terme, la capacité des pays dans ce domaine. Les directives relatives au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement s'étendaient longuement sur cette question et préconisaient d'élaborer un programme de contrôle et d'évaluation et de mener plus souvent, à intervalles réguliers, des activités conjointes dans ce domaine.

118. Selon la Directrice exécutive, il était primordial que les organisations du système des Nations Unies se mettent d'accord sur un ensemble commun d'indicateurs pour un pays donné. Cela était possible car des travaux avaient déjà été menés dans un certain nombre d'instances, notamment au sein du Groupe de travail sur les services sociaux de base pour tous et de la Commission de

statistique des Nations Unies ainsi que dans le cadre de l'élaboration du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le nouvel ensemble d'indicateurs établi pour le bilan commun de pays a pris en compte les principaux indicateurs de résultats qui figuraient dans les listes précédentes, et particulièrement les 15 indicateurs sociaux de l'Ensemble minimal de données sociales nationales et les 11 indicateurs de développement du Groupe de travail sur les services sociaux de base pour tous. Dans l'élaboration de l'ensemble d'indicateurs utilisés pour le bilan commun de pays, l'Organisation des Nations Unies avait eu le souci de ne pas ajouter aux obligations de notification des pays, d'assurer que les pays approuvent pleinement ces indicateurs et de renforcer les capacités statistiques locales.

119. En guise de conclusion, la Directrice exécutive a évoqué plusieurs autres questions relatives à l'harmonisation des politiques et des procédures dont les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies traiteraient au cours des mois à venir. Les membres du Groupe devraient par exemple suivre de près les progrès de l'harmonisation des cycles de programmation, activité pour laquelle ils avaient établi des principes directeurs et des instructions à l'intention des bureaux extérieurs. Ils réexamineraient par ailleurs complètement les procédures de programmation de chaque organisation, dans le contexte de la mise en oeuvre des bilans communs de pays et des plans-cadres en vue de les rationaliser et de les simplifier encore.

Harmonisation des cycles de programmes; services et locaux communs;
Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
et Bilan commun de pays

120. Selon la Directrice générale de l'UNICEF, l'harmonisation des cycles de programmation était essentielle à la mise en place et à l'efficacité du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. C'est pourquoi les directeurs des fonds et des programmes avaient demandé à tous les bureaux extérieurs d'harmoniser leurs cycles de programmation à compter de l'an 2003. À ce jour, cela avait été fait pour 39 pays et devait se faire bientôt pour 49 autres. Les fonds et les programmes étudiaient également la question des pays dont le cycle de programmation était décalé d'un an seulement. En Colombie et au Paraguay, par exemple, pays où les programmes de l'UNICEF devaient se terminer en 1999, l'UNICEF établirait des programmes de deux ans afin d'harmoniser son cycle de programmation avec ceux des autres institutions. La synchronisation des cycles de programmation était une condition préalable à la bonne mise en oeuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et renforcerait la complémentarité des programmes des différentes institutions. Certaines questions restaient cependant en suspens :

a) Les cycles de programmation des institutions des Nations Unies devraient coïncider avec les cycles de planification nationaux. Toutefois, du fait de la multiplication des plans glissants et de l'étendue de la gamme des cycles de planification, il ne serait peut-être pas toujours possible d'obtenir une synchronisation parfaite;

b) Pour assurer la bonne synchronisation des cycles, il fallait trouver un accord sur la durée des futurs cycles de programmation, en tenant compte à la fois des cycles de planification nationaux et des processus internes des institutions, et notamment de ceux qui dépendaient directement des conseils d'administration. Cette question figurait au programme de travail des institutions du Groupe des organismes de développement des Nations Unies pour 1999;

c) Un certain nombre de pays se trouvaient dans des circonstances difficiles, telles que des situations de conflit. Par ailleurs, certaines institutions avaient établi des programmes multinationaux, couvrant différents ensembles de pays ou bien avaient des cycles de programmation qui étaient décalés de plus d'un an. Dans ce cas, on avait demandé aux équipes des organismes des Nations Unies de collaborer avec le siège afin d'établir un programme d'harmonisation progressive.

121. Pour ce qui était des locaux communs, la Directrice générale a indiqué que le Secrétaire général avait déjà inauguré sept Maisons des Nations Unies, 23 autres devaient être officiellement désignées au moment approprié pendant les prochains mois. Dans 14 autres pays, certains membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies partageaient des locaux. Le sous-groupe responsable du projet locaux et services communs, présidé par l'UNICEF, devait évaluer 20 emplacements nouveaux chaque année au cours des trois prochaines années. Selon les résultats de cette évaluation, et compte tenu des fonds disponibles, on déciderait alors des Maisons des Nations Unies qu'il conviendrait d'ouvrir.

122. Pour ce qui était des services communs, la Directrice générale a indiqué que le sous-groupe, avec l'aide des principaux donateurs, avait commencé à étudier les pratiques suivies en la matière et à établir une base de données répertoriant les pratiques optimales que ces équipes de pays seraient encouragées à adopter. Cependant, de nombreuses mesures avaient déjà été prises au niveau des pays. Au Honduras par exemple, qui possédait déjà une Maison des Nations Unies, un accord de coopération précisant les modalités d'utilisation et de gestion des services communs avait été signé par les différentes institutions. Au Guatemala, l'UNICEF estimait que le développement des services communs et partagés avait permis de réduire les coûts d'administration et de voyage budgétisés. Tous les pays où une Maison des Nations Unies avaient été établies, avaient mis en place des services communs ou partagés tandis que dans de nombreux autres, notamment en Inde, aux Philippines et au Zimbabwe, les équipes de pays renforçaient leurs instruments de coopération.

123. La Directrice générale a précisé que l'évaluation de la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait donné lieu à des exercices divers. Les institutions du Groupe des organismes de développement des Nations Unies avaient mené une évaluation interne, qui avait été ensuite complétée par une évaluation externe réalisée par un groupe de personnes éminentes. Par ailleurs, chaque institution, y compris l'UNICEF, avait effectué sa propre analyse. La phase pilote s'était terminée par une évaluation de l'ensemble du système, qui avait eu lieu à Princeton, New Jersey, en novembre 1998. Cette évaluation avait fait apparaître qu'outre l'indispensable harmonisation des cycles de programmation, il était nécessaire : a) que le gouvernement participe pleinement à l'élaboration des programmes et en prenne en main l'exécution; b) que l'on réalise un bilan commun et une analyse de pays complets, conditions préalables à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; et c) que l'on révise les directives provisoires et le système mondial d'appui existants, afin de privilégier les réseaux d'appui régionaux et de tirer les enseignements des résultats de l'expérience de la phase pilote.

124. Sur la base de ces évaluations, les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies avaient arrêté des propositions visant à étendre le champ du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le sous-groupe des politiques et procédures de programmation, présidé par l'UNICEF,

avait été chargé d'élaborer de nouvelles directives relatives au bilan commun de pays, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi qu'au système d'aide mondial d'appui. Les premiers projets avaient été achevés en décembre 1998 et communiqués à toutes les équipes des pays pilotes ainsi qu'aux équipes de pays qui avaient déjà établi un bilan de pays. Il a été demandé à tous les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies, à savoir les commissions régionales, le Service d'action humanitaire du PNUD, la Banque mondiale et les institutions spécialisées, de faire parvenir leurs commentaires. L'objectif du sous-groupe était de terminer les seconds projets de directives au début du mois de février. Une fois qu'elles auraient été approuvées par les membres du Groupe des organismes de développement des Nations Unies, les directives seraient envoyées à toutes les équipes de pays au début du mois de mars. Le plan de lancement définitif ne pourrait être établi que lorsque les pays auraient achevé leur bilan de pays et auraient harmonisé leurs cycles de programmation. Toutefois, selon les indications préliminaires, une cinquantaine de pays auraient déjà entamé cet exercice à la fin de l'an 2000. Tous les pays étaient également encouragés à entamer le processus du bilan commun de pays.

125. La Directrice générale a ajouté qu'un certain nombre de problèmes restaient en suspens. Il n'était tout simplement pas possible d'ajouter un bilan commun de pays et un Plan-cadre au processus actuel de chaque fonds ou de chaque programme. Chaque institution devrait évaluer l'incidence de ces exercices sur son processus tandis que pour sa part, l'UNICEF présenterait au cours des prochains mois des propositions qui donneraient lieu à un débat sur la meilleure façon d'adapter son processus de programmation à cette nouvelle réalité. Un second problème concernait l'application et l'adaptation du Plan-cadre aux pays en situation de conflit ainsi que ses liens avec le Cadre stratégique.

Rapports entre développement et action humanitaire

126. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a déclaré que l'une des raisons pour lesquelles des projets de développement pouvaient difficilement être exécutés dans le cadre d'opérations de secours tenait à des contraintes de temps, car les interventions d'urgence ne duraient habituellement que quelques mois et les phases de suivi devaient être planifiées presque au même moment. Or, pendant l'exécution de la première phase, il était quasiment impossible de discerner les possibilités de développement, d'inviter les partenaires éventuels à soumettre des propositions, de recruter du personnel et de le détacher sur le terrain, d'établir des rapports de confiance avec les populations locales et de s'engager dans une action de développement. Et le PAM ne pouvait garantir à ses partenaires de développement, les ONG par exemple, que des financements de très courte durée, de sorte qu'il ne trouvait pas toujours facilement des partenaires qualifiés prêts à s'engager sur cette base.

127. Qui plus est, l'aide d'urgence risquait en se prolongeant trop longtemps de fausser les structures économiques, d'entraver le processus de reconstruction et de retarder l'émergence de réseaux endogènes d'approvisionnement alimentaire, a ajouté le Directeur exécutif adjoint. Il importait par conséquent de passer le plus tôt possible à la phase du relèvement en réduisant les distributions générales de nourriture à titre gratuit tout en continuant de cibler l'aide sur les groupes les plus vulnérables. Avec la diminution, parfois spectaculaire, du coût global des opérations, l'équilibre entre les dépenses d'appui au programme et les apports concrets finissait toutefois par être modifié. Vue dans ces termes étroits, l'opération semblait plus onéreuse et il était parfois difficile

de convaincre les donateurs que l'efficacité des opérations n'était pas en train de diminuer.

128. En 1998, le Conseil d'administration du PAM avait décidé que, hormis quelques exceptions, une stratégie de relèvement serait définie dans les 18 mois qui suivraient le début de l'opération de secours. Le PAM devait toutefois commencer à appréhender les possibilités de relèvement dès qu'elles se présentaient, avant même qu'une stratégie de relèvement ne soit formulée. Le Conseil d'administration a également révisé l'une des catégories d'activités des programmes afin que le PAM puisse utiliser indifféremment ou simultanément les contributions versées au titre des secours d'urgence et les dons faits à des fins de développement afin de financer les activités de développement retenues dans la stratégie de relèvement. Le mécanisme d'action conjoncturelle dont était assortie cette catégorie d'activités permettait de réagir à d'éventuels contretemps, reculs et situations d'urgence ou catastrophes nouvelles. La nouvelle formule était désormais en place et avait été appliquée au Cambodge, en Amérique centrale, dans la région des Grands Lacs, en Somalie et en Iraq.

129. Le Conseil d'administration avait par ailleurs approuvé d'autres mesures, notamment : continuer à travailler avec des partenaires par le biais de mécanismes interinstitutions comme le Cadre stratégique, l'Appel global et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; augmenter le plus possible les contributions et la participation locales; associer les femmes à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des programmes; renforcer les institutions et les capacités locales et nationales; consolider les îlots de stabilité en période de crise; entamer un dialogue avec la société civile; et aider les populations à faire face à la crise.

Examen de la question

130. Un certain nombre de délégations ont souligné la portée de la réunion conjointe elle-même dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, tout en suggérant qu'à l'avenir on restreigne le nombre de thèmes abordés dans ces réunions.

131. De nombreux orateurs ont déclaré qu'ils restaient favorables au principe du Plan-cadre pour renforcer les programmes des Nations Unies dans les pays grâce à une meilleure coordination et utilisation des ressources. Ils ont estimé que les bilans communs de pays étaient des étapes initiales importantes, voire cruciales, dans l'élaboration du Plan-cadre, qui pouvait par ailleurs servir à mettre en oeuvre les programmes d'action des conférences internationales. Les délégations ont jugé encourageants les progrès d'ores et déjà réalisés ainsi que la participation des fonds et programmes aux travaux du Plan-cadre, en particulier en vue d'harmoniser les cycles des programmes et de simplifier les modalités de programmation. Elles ont estimé que le Plan-cadre serait encore plus efficace si les partenaires étaient plus diversifiés et incluaient notamment les institutions spécialisées et les institutions financières internationales. De nombreuses délégations ont insisté sur le fait que les pays bénéficiant d'un programme devaient prendre le contrôle du processus. Les orateurs se sont félicités des améliorations du système des coordonnateurs résidents et notamment de l'élargissement du groupe de candidats et de leur nouveau mode de sélection.

132. Un orateur a déclaré que les ressources de l'aide au développement avaient diminué et que l'harmonisation permettrait d'éviter les doubles emplois et d'obtenir un meilleur rapport coûts-résultats par des mesures telles que, par

exemple, le partage des locaux. Cependant, a-t-il ajouté, la réduction des coûts ne devait pas être une fin en soi. L'essentiel était que les projets approuvés puissent être exécutés dans les pays en développement. Un autre orateur a suggéré que les chefs de secrétariat des fonds et programmes fassent une déclaration commune sur les flux de ressources afin de bien faire comprendre l'importance de cette question. Il a également été suggéré que les coordonnateurs résidents essaient de trouver des ressources dans les pays de programme par le biais d'alliances stratégiques. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu qu'effectivement il serait utile de faire une déclaration commune sur la mobilisation des ressources, et de préciser à cette occasion ce que ces ressources pouvaient permettre de réaliser. L'Administrateur du PNUD a également souscrit à l'idée d'une déclaration commune sur les flux de ressources.

133. À propos du Plan-cadre, les délégations se sont interrogées sur l'éventualité d'une programmation et de rapports communs et sur la suppression de certains instruments de programmation, et elles ont demandé si l'on avait déjà une idée de la manière dont les procédures de programmation simplifiées allaient fonctionner. Elles ont également demandé si les fonds et programmes envisageaient de rendre compte des activités des gouvernements et des donateurs multilatéraux et bilatéraux. Des questions ont été posées à propos de la participation de la Banque mondiale à l'élaboration du Plan-cadre. Certains orateurs ont souhaité avoir des précisions sur les bilans communs de pays, et l'un d'eux a demandé s'ils pouvaient être mis à la disposition d'autres partenaires de développement. La délégation d'un des pays pilotes du Plan-cadre a déclaré que les bilans communs de pays allaient renforcer les partenariats de développement entre organismes des Nations Unies, pays de programmes et institutions de Bretton Woods, conformément à l'objectif d'exécution nationale et de prise en charge du processus.

134. L'Administrateur du PNUD a déclaré que les fonds et programmes ne perdraient peut-être pas de si tôt leur individualité dans les différents pays. Mais il fallait effectivement simplifier le processus de programmation. Pour ne prendre qu'un exemple, le PNUD était disposé à ne plus établir de notes consultatives dans les pays où le Plan-cadre était en place. Les sous-groupes du Plan-cadre chargés de la politique et de l'évaluation des programmes étudiaient les possibilités de simplification des modalités et d'harmonisation. À l'échelon des pays, l'ONU et les organisations apparentées devaient faire un effort de coordination englobant les fonds, les programmes et les institutions spécialisées, lesquels pourraient alors mettre leurs modestes ressources en commun au service de stratégies communes parallèles qui répondent aux préoccupations du pays tout en laissant un champ d'action aux institutions de Bretton Woods et aux institutions financières internationales. L'Administrateur a également indiqué que le système des coordonnateurs résidents offrait une structure de coordination dans les différents pays. La programmation en coopération avait donné de bons résultats dans certains pays, comme par exemple au Burundi, mais en général elle continuait à poser problème du fait de l'obligation d'établir des rapports distincts.

135. La Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que le ferme attachement au Plan-cadre ne signifiait pas que les fonds et programmes devaient perdre leur identité, car cette identité leur était nécessaire pour mobiliser des fonds. Les projets d'aide conjointe aux pays n'engageaient pas nécessairement tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement; ainsi, seuls le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et l'OMS avaient participé au programme des Nations Unies en faveur de la santé des jeunes au Botswana, de même que c'était seulement le

PNUD, le FNUAP et les donateurs bilatéraux qui avaient collaboré au recensement de 1998 au Malawi. La question était de savoir si toutes les organisations devaient participer à tous les projets, et si cette dispersion ne risquait pas de donner à leurs activités des allures de listes d'épicerie. L'ONU devait dans un premier temps évaluer les priorités avec le gouvernement concerné, puis solliciter la participation des organismes nécessaires.

136. La Directrice générale de l'UNICEF a fait valoir qu'il fallait concilier l'individualité des institutions et la coordination des activités, et que le schéma de planification offert par le Plan-cadre renforçait la cohérence et la valeur des interventions des Nations Unies et des interactions avec les pays, ce qui évitait de multiplier inutilement les priorités. En ce qui concernait la présentation de rapports, la Directrice a indiqué qu'elle rendait compte au Conseil d'administration de l'UNICEF sous forme de rapports divers, y compris des bilans d'étape et autres rapports sur les programmes de pays. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement pouvaient également consulter les rapports des coordonnateurs résidents et les rapports annuels des différentes institutions.

137. Une délégation a déclaré que les pays étaient souvent freinés sur la voie du progrès socioéconomique par leurs engagements envers les institutions financières internationales, et que le système des Nations Unies relèverait plus efficacement le défi du développement s'ils étaient disposés à prendre en compte les analyses du Plan-cadre. Elle a demandé comment les institutions financières internationales réagissaient aux bilans communs de pays et au système des coordonnateurs résidents et ce qui pouvait être fait pour renforcer la coopération avec ces institutions à l'échelon national. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu qu'une fois achevé, un bon bilan commun de pays permettait d'associer les ministères des finances concernés aux travaux du système des Nations Unies. La Directrice générale de l'UNICEF a ajouté que les bilans communs de pays mobilisaient tous les partenaires de développement et que dans certains pays, comme par exemple au Malawi et au Ghana, la Banque mondiale avait signé le Plan-cadre. L'Administrateur du PNUD a précisé que la recherche d'une nouvelle formule de partenariat faisait actuellement l'objet de discussions entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale.

138. Un orateur a déclaré qu'il fallait renforcer la coordination lors des situations d'urgence et a demandé si les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient l'intention de poursuivre cet objectif. Un autre a demandé aux chefs de secrétariat du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF d'être attentifs à la transition entre opérations de secours et activités de développement. L'Administrateur du PNUD a indiqué que le Plan-cadre pouvait servir à élargir l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine humanitaire. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a ajouté qu'en 1998, la question de l'action conjointe des partenaires des Nations Unies avait été étudiée par la section humanitaire du Conseil économique et social et lors de l'examen triennal des orientations. D'autres formes de coopération étaient possibles, par exemple les groupes de travail, les missions d'évaluation conjointe, les mémorandums d'accord, et les mécanismes interinstitutions; le Cadre stratégique pour l'Afghanistan était un exemple de coordination. On ne voyait pas pourquoi les dimensions humanitaires du développement ne seraient pas intégrées à l'échelon national dans l'élaboration des bilans communs de pays et du Plan-cadre.

139. La Directrice générale de l'UNICEF a déclaré qu'aucun des 18 pays pilotes du Plan-cadre n'était dans une situation d'urgence humanitaire complexe. Elle a cité parmi les questions non encore réglées celle du Cadre stratégique ou du Plan-cadre quand il n'existait aucun gouvernement constitué. L'aide d'urgence et les projets de développement étaient deux aspects de l'action humanitaire, mais les définitions qu'en donnaient les donateurs pouvaient être améliorées. À titre d'exemple, la santé était considérée comme un domaine de l'aide humanitaire, mais pas l'éducation, qui était pourtant un élément clef de l'aide à apporter aux enfants lors des conflits armés.

140. Un orateur a souligné que, comme le PNUD s'occupait dans certains pays de déminage et d'aide aux rapatriés, il était souhaitable qu'en sa qualité d'administrateur du système des coordonnateurs résidents il réponde plus activement aux besoins en la matière. Le représentant du Liban a insisté sur l'importance de la consolidation de la paix au lendemain des conflits en citant comme exemple le cas de son pays, et a demandé comment le travail accompli dans ce domaine pouvait être coordonné et étudié en vue d'en tirer des enseignements. La Directrice exécutive du FNUJAP a répondu qu'elle s'était rendue au Liban et qu'elle avait été favorablement impressionnée par la convergence des activités de secours, de relèvement/construction et de développement en cours dans ce pays, et par le fait que toutes associaient le secteur privé, les ONG et les donateurs bilatéraux. L'Administrateur du PNUD a indiqué que l'Académie mondiale pour la paix étudiait les enseignements à tirer de la consolidation de la paix et qui pouvaient être partagés.

141. À propos des suites données aux conférences internationales, une délégation a déclaré que le Conseil économique et social avait consacré une de ses sessions aux mesures de suivi intégrées et a demandé si le Groupe des Nations Unies pour le développement s'était penché sur cette question. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a estimé qu'une action de suivi conjointe et coordonnée serait utile en ce sens qu'elle permettrait aux organisations de se concentrer sur les conférences qui les concernaient plus particulièrement. Un orateur a demandé si l'on avait déjà une idée de l'intégration de l'action de suivi des conférences mondiales dans les priorités nationales. L'Administrateur du PNUD a répondu que l'une des meilleures analyses en la matière était celle de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan, qui avait étudié comment les objectifs du pays coïncidaient avec ceux des conférences. Il a cité l'adhésion du CAC à l'objectif d'élimination de la pauvreté comme un exemple de prolongement efficace des conclusions des conférences.

142. Évoquant un récent voyage en Sierra Leone, un orateur a demandé aux chefs de secrétariat d'étudier la suite donnée par le Groupe des Nations Unies pour le développement au rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, notamment la manière dont les conclusions du rapport étaient appliquées sur le terrain. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a expliqué que la Sierra Leone offrait l'exemple d'un pays où les secours et les projets de développement auraient pu autoriser les plus grands espoirs, mais qui était retombé dans la crise. La Directrice générale de l'UNICEF a indiqué que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait contribué à l'établissement du rapport du Secrétaire général et que le CAC avait insisté sur l'importance des activités de suivi. Le Groupe des Nations Unies pour le développement avait établi une matrice d'activités de suivi qui avait été envoyée à tous les bureaux de pays, le processus devant faire l'objet d'un examen périodique. Les bilans communs de pays, les plans-cadres et les rapports spécifiques tenaient également compte du caractère prioritaire de l'Afrique.

143. Un orateur s'est interrogé sur la possibilité d'élargir la participation de la société civile, et notamment des ONG, à l'élaboration du Plan-cadre. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que la société civile participait d'une façon ou d'une autre à ce travail dans la plupart des pays pilotes du Plan-cadre.

144. Une délégation a estimé que la définition d'indicateurs communs était l'un des domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies pouvait contribuer au processus de développement. Ces indicateurs étaient très utiles pour mesurer l'état d'avancement des programmes des Nations Unies. Elle a demandé de quelle manière les autres partenaires participaient à l'élaboration et à l'application des indicateurs communs. Une autre délégation s'est demandé dans quelle mesure les gouvernements nationaux participaient à la mise au point des indicateurs. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu que l'Organisation des Nations Unies avait fait un travail considérable dans ce domaine. Elle a indiqué que les indicateurs communs étaient acceptés d'un commun accord par les pays, et que leur applicabilité dépendait du niveau de développement des différents pays concernés. Il n'était pas nécessaire que les programmes concernent tous les indicateurs. Les indicateurs pouvaient servir de points de référence pour élaborer les systèmes d'analyse nécessaires au suivi des progrès accomplis.

145. Une délégation a souhaité avoir des précisions sur la participation des pays d'Afrique australe à la lutte contre le VIH/sida. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu qu'au Botswana, un groupe thématique des Nations Unies préparait le programme des priorités nationales en matière de lutte contre l'épidémie, et qu'un programme sur la santé des jeunes financé par des donateurs bilatéraux était également en place.

146. Pour conclure, la Directrice générale de l'UNICEF a déclaré que, malgré ses imperfections, le Plan-cadre avait été éminemment utile. Le processus, engagé en pleine programmation de pays, n'en était qu'à ses débuts. Les équipes de pays étaient désormais mieux articulées, et le Plan-cadre introduisait dans la programmation des dimensions fondamentales telles que les droits de l'homme et les droits de l'enfant, qui étaient devenues de ce fait des questions traitées à l'échelle du système des Nations Unies et non plus seulement par telle ou telle organisation particulière. La situation des pays était désormais mieux analysée, comme par exemple au Viet Nam, où l'Organisation des Nations Unies avait centré ses activités sur les régions les plus pauvres, ou au Mozambique, où les organisations préparaient avec le Gouvernement des programmes de lutte contre le VIH/sida. La première tâche avait consisté à préciser le rôle de l'État à solliciter la participation des organismes qui n'étaient pas encore présents dans le pays. Il fallait continuer de réduire le processus de programmation.

147. La Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que tous les organismes des Nations Unies devaient avoir pour objectif commun de répondre spécifiquement aux besoins des pays à l'échelon national.

148. L'Administrateur du PNUD a déclaré que le Plan-cadre devait être le schéma d'action le plus efficace à l'échelon des différents pays. Il faudrait toutefois plusieurs années pour qu'il se déploie complètement. Les directives relatives aux bilans communs de pays et aux plans-cadres devaient être présentées au CAC à sa session du printemps 1999. Le Plan-cadre ne devait pas être un fourre-tout de projets disparates et isolés. L'Administrateur a

préconisé d'en faire un document programmatique commun remplaçant et synthétisant tous les instruments de programmation existants. Il préférerait pour l'heure que l'on demande aux institutions de Bretton Woods de passer des accords stratégiques à l'échelon des différents pays et qu'on ne les inclue pas dans le processus du Plan-cadre, ne serait-ce que parce que la Banque mondiale, par exemple, n'acceptait pas que les coordonnateurs résidents soient également ses coordonnateurs à l'échelon des pays. Enfin, l'Administrateur a indiqué que, tout comme l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, le PNUD s'était engagé depuis quelques années dans une réforme en profondeur, mais que les donateurs n'avaient pas apporté le soutien escompté. L'Organisation des Nations Unies – "un bien précieux" pour les États Membres – devait avoir davantage de moyens pour pouvoir faire davantage. L'Administrateur a insisté sur la nécessité de disposer de ressources sûres, prévisibles et suffisantes pour le développement. En définitive, les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement étaient le reflet de la volonté des États.

B. Harmonisation des budgets

149. La Contrôleuse de l'UNICEF a présenté au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF le second rapport sur l'harmonisation des budgets de ces trois organismes (DP/1999/6; DP/FPA/1999/1; E/ICEF/1999/AB/L.2) et a remercié le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des remarques constructives qu'il avait présentées dans son rapport (DP/1999/7; DP/FPA/1999/3; E/ICEF/1999/AB/L.4).

150. La Contrôleuse a réaffirmé que les trois organismes demeuraient résolus à harmoniser leurs budgets d'appui dont le mode de présentation continuerait d'évoluer non seulement pour traduire les améliorations recommandées mais encore pour répondre aux nouveaux besoins. Elle a rappelé que l'harmonisation avait principalement porté sur la formulation de données budgétaires comparables et transparentes tout en respectant la spécificité – nature et besoins – de chaque organisation. En d'autres termes, elle a déclaré qu'harmoniser les budgets voulait dire en multiplier les ressemblances sans pour autant les rendre identiques.

151. Pour faciliter la tâche des délégations qui n'avaient pas pris part aux précédents débats en la matière, elle a défini succinctement les notions de programmes, d'appui aux programmes et de gestion et administration de l'organisation. Elle a aussi décrit les deux principales modifications apportées au rapport. On avait modifié la présentation du résumé analytique de sorte que le premier tableau et la première section portent respectivement sur le plan des ressources et sur le cadre financier. En outre, un nouveau tableau donnait un aperçu des principaux secteurs d'épargne et des modalités de réaffectation de ces fonds. Tous les tableaux feraient apparaître les montants bruts et nets du budget, encore que l'approbation du projet de budget porterait toujours sur les montants bruts.

152. Invitée à éclairer les notions de budget d'appui brut et net, la Contrôleuse a précisé que le montant brut se rapportait à la totalité des activités prévues tandis que le montant net était obtenu en déduisant les recettes budgétaires du montant brut. Une explication précise de ce mécanisme figurerait dans le document budgétaire de chaque organisation.

153. Une délégation a demandé si la ventilation détaillée des dépenses de personnel et de fonctionnement qui avait été communiquée au CCQAB le serait aussi aux membres des conseils d'administration sur leur demande. La Contrôleuse a déclaré que chaque organisation répondait précisément à toutes les demandes de renseignements du CCQAB. Un autre orateur a appuyé l'idée d'inclure, dans les recettes budgétaires, la rubrique intitulée "contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs".

Deuxième partie

SESSION ANNUELLE DE 1999

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies

du 7 au 11 juin 1999

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture de la session

154. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue aux délégations, aux organisations non gouvernementales (ONG), aux comités nationaux pour l'UNICEF et aux directeurs régionaux de l'UNICEF. Leur présence, a-t-il déclaré, témoignait de l'importance des questions dont était saisi le Conseil d'administration. En tant qu'organisme chef de file et membre du système des Nations Unies qui jouissait d'une grande notoriété, l'UNICEF avait l'obligation de poursuivre ses efforts en faveur des enfants et des femmes. Les grandes orientations adoptées par l'UNICEF comme l'approche fondée sur les droits de l'enfant, le perfectionnement des méthodes de gestion, la prise en compte systématique des sexospécificités et l'intégration des nouvelles techniques de l'information permettraient à l'organisation de relever les défis du XXIe siècle.

155. Il a souligné que la session annuelle de 1999 était particulièrement importante car, pour la première fois, d'éminents orateurs participeraient aux débats du Conseil en traitant des grandes questions qui constitueraient la base du programme de travail de l'UNICEF. Il a noté, en particulier, que la protection des droits de l'enfant en Afrique était l'une des questions les plus importantes dont le Conseil était saisi.

156. En conclusion, le Président s'est dit convaincu que le Conseil parviendrait à trouver des solutions aux problèmes qui affectaient le bien-être des enfants dans le monde entier et a souligné que l'UNICEF devait se surpasser pour atteindre l'objectif commun que constituait l'amélioration du sort des enfants au siècle prochain.

157. Dans son discours d'ouverture, la Directrice générale a évoqué le rêve de l'UNICEF pour les enfants au XXIe siècle, à savoir qu'ils vivent dans un monde où ils aient la possibilité de grandir et de devenir des citoyens responsables et attentionnés et où l'enfance soit une expérience joyeuse. Elle a déclaré que le programme mondial en faveur des enfants dont le Conseil d'administration était saisi et qui était fondé sur l'idée selon laquelle, pour l'UNICEF, l'intérêt des enfants passait avant tout, contenait une vision pour l'avenir. Si les objectifs du programme étaient partagés par tous ceux qui oeuvraient en faveur du développement humain, la volonté politique au niveau mondial faisait défaut, tout comme les ressources et les mesures correspondantes. En conséquence, l'UNICEF avait décidé de lancer l'Initiative mobilisatrice en faveur des enfants qui déboucherait sur l'organisation d'une série de manifestations dans le cadre d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001. La Directrice générale a engagé les membres du Conseil à aider à définir et à élaborer un nouveau programme mondial et à parvenir à un consensus. Elle a informé le Conseil que l'UNICEF avait aussi proposé d'adopter un Agenda mondial de paix et de sécurité en faveur des enfants.

158. Il était essentiel, a-t-elle poursuivi, pour l'UNICEF, ses partenaires de développement et son réseau de comités nationaux de conclure de nouveaux partenariats de grande envergure qui permettraient de progresser vraiment sur la voie du développement humain. À cet égard, elle a noté en particulier les avantages que tirait l'organisation de son étroite collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, en particulier au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et le renforcement de la coopération

avec la Banque mondiale dans un certain nombre de secteurs. Elle a rendu un hommage particulier à James Gustave Speth, qui quitterait bientôt son poste d'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et a ajouté que l'UNICEF espérait nouer des relations étroites et fructueuses avec son successeur, Mark Malloch Brown.

159. En conclusion, la Directrice générale a remercié les gouvernements donateurs, les comités nationaux et la Banque mondiale pour leur assistance dans le cadre de l'opération humanitaire d'urgence menée au Kosovo et dans la région et a évoqué l'énorme différence que faisait cette aide financière pour les enfants de la région. Elle a rappelé aux délégations tout ce que pourrait apporter une aide financière aussi généreuse aux enfants qui se trouvaient dans des situations de crise humanitaire passées inaperçues en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine, et a invité les partenaires de l'UNICEF à continuer de lutter pour la survie, la protection et l'épanouissement des enfants au cours du nouveau millénaire.

B. Adoption de l'ordre du jour

160. L'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session contenus dans le document E/ICEF/1999/8, ont été adoptés. L'ordre du jour comportait les points suivants :

- Point 1 : Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
- Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
- Point 3 : Rapport de la Directrice générale (partie II)
- Point 4 : Préparer l'UNICEF à répondre aux besoins des femmes et des enfants à l'horizon du XXI^e siècle
- Point 5 : Protection des droits des enfants en Afrique
- Point 6 : Éducation de base : progrès accomplis, difficultés rencontrées et stratégies futures
- Point 7 : Rapport d'activité sur la stratégie et les investissements de l'UNICEF dans le domaine de l'informatique
- Point 8 : Rapport d'activité sur l'intégration des femmes à l'UNICEF
- Point 9 : Rapport oral sur la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé
- Point 10 : Rapports sur les visites effectuées sur le terrain par des membres du Conseil d'administration
- Point 11 : Questions diverses
- Point 12 : Clôture de la session : observations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

161. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, la Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 80 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. En outre, 2 organismes des Nations Unies, 4 institutions spécialisées, 21 ONG, 15 comités nationaux pour l'UNICEF et la Palestine avaient présenté des pouvoirs.

162. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, plusieurs délégations ont soulevé le problème de la distribution des documents dans les différentes langues de l'organisation. Elles se sont inquiétées des retards enregistrés et ont demandé que l'équilibre entre les langues soit respecté. Elles ont souligné que l'absence de documents dans les différentes langues pourrait les empêcher de participer pleinement aux travaux du Conseil d'administration. La Secrétaire du Conseil d'administration a reconnu les problèmes soulevés par les délégations, ajoutant que cette question avait déjà été traitée par le Conseil, et a rappelé le délai fixé pour la présentation des documents. Elle a proposé que le Secrétariat consulte le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence au sujet des difficultés rencontrées pour respecter le délai de six semaines, et le Président a dit que cette question serait examinée ultérieurement au cours de la session.

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Rapport de la Directrice générale (partie II)

163. Le Conseil d'administration était saisi de la deuxième partie du rapport de la Directrice générale [E/ICEF/1999/4 (Part II)], qu'elle a elle-même présentée. Elle a souligné que le rapport était le premier document de ce type sur les progrès réalisés en ce qui concerne les quatre priorités organisationnelles et les grands domaines d'action approuvés par le Conseil à sa deuxième session ordinaire en septembre 1998 (E/ICEF/1998/6/Rev.1, décision 1998/22). Le premier objectif du rapport était de donner une vue d'ensemble des activités menées par l'UNICEF dans le cadre du plan à moyen terme (PMT) et dans le contexte plus large du Sommet mondial pour les enfants et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il s'agissait d'une première tentative de dresser le bilan des progrès réalisés, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés pour pouvoir prendre de nouvelles mesures. Le rapport reflétait les efforts déployés par l'UNICEF pour faire du PMT le cadre général de ses activités dans les différents bureaux.

164. La Directrice générale a déclaré que l'on avait utilisé le PMT pour l'élaboration des plans de gestion administrative des divisions du siège et des bureaux régionaux, l'examen de l'exécution de ces plans et l'allocation des ressources. On continuerait d'affiner le contenu du rapport en fonction des orientations et suggestions du Conseil d'administration. Elle a souligné que le rapport reflétait le ferme et total engagement de l'UNICEF d'appliquer le plan de financement pluriannuel et de mettre en oeuvre un système de gestion axée sur les résultats. L'UNICEF était conscient que les notions de gestion axée sur les résultats étaient plus facilement applicables à la prestation de services alors qu'elles devaient être adaptées pour d'autres activités comme le renforcement des capacités, le plaidoyer, le dialogue sur les politiques et l'instauration de partenariats. Dans le but de mettre en place un système de gestion et d'établissement de rapports fondé sur les résultats, l'UNICEF avait eu des consultations avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ainsi qu'avec des organismes bilatéraux. En outre, il avait créé un groupe de travail interdivisions chargé d'étudier les concepts de la gestion axée sur les résultats et leurs répercussions sur l'organisation.

165. Nombre d'orateurs ont remercié l'UNICEF d'avoir présenté un rapport analytique, qui tranchait avec les rapports soumis jusqu'à présent. Ils ont salué ce premier rapport sur les progrès réalisés dans le cadre du PMT et se sont félicités que l'UNICEF se soit attaché à présenter en 1999 un rapport plus axé sur les résultats, alors que le Conseil d'administration ne s'attendait pas à ce que cela soit fait avant 2000.

166. Toutefois, plusieurs délégations ont demandé que les rapports sur les activités de plaidoyer soient plus systématiques et analytiques, et traitent des questions les plus importantes pour les pays. Un certain nombre de délégations ont fait observer que le chapitre III du rapport, consacré aux progrès réalisés dans l'application des priorités organisationnelles, présente les activités menées plutôt que les résultats obtenus. L'utilité de l'approche mondiale a également été relevée. Un orateur a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour mettre en place un système de gestion axée sur les résultats. On a également appuyé l'action menée par l'UNICEF dans le cadre de l'Initiative 20/20.

167. On a fait remarquer qu'il était difficile d'évaluer la contribution de l'UNICEF aux progrès d'ensemble réalisés sur la voie du développement humain et qu'il y avait un risque à confondre les résultats à court terme, facilement mesurables, et les résultats à long terme, plus difficiles à évaluer. Nombre de délégations ont reconnu que la présentation de rapports de synthèse posait des problèmes étant donné que l'UNICEF était une organisation de terrain, fortement décentralisée. En outre, l'on ne savait pas très bien à quel niveau on devait rendre compte des résultats, à qui on devait les attribuer et comment on pouvait les évaluer en ce qui concerne les activités de plaidoyer et l'élaboration des politiques. En conséquence, on a suggéré que le processus de gestion axée sur les résultats soit progressif et porte sur le long terme. Un orateur a déclaré que d'autres organismes des Nations Unies envisageaient également d'adopter un système de gestion axée sur les résultats; il faudrait donc renforcer la collaboration au sein du système, en particulier au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement. Nombre de délégations ont demandé que l'on organise des débats et des consultations officieuses après la session du Conseil d'administration pour pouvoir échanger des données d'expérience et des points de vues, demande qui a été approuvée par le secrétariat.

168. L'UNICEF a été invité à rendre mieux compte de l'ensemble des résultats en liant les objectifs aux activités et la planification et la budgétisation aux réalisations. On a également demandé davantage d'informations sur les obstacles rencontrés et les enseignements tirés. Nombre d'orateurs ont proposé d'établir un cadre ou un système flexible permettant de faire le bilan de l'ensemble des résultats et ont souligné qu'il fallait pour ce faire définir des indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs.

169. Toutefois, un intervenant a noté que l'UNICEF devait éviter d'utiliser des ressources financières et humaines importantes pour évaluer l'ensemble des résultats, et devait plutôt consacrer ces ressources à l'appui à la programmation dans les pays. En outre, l'UNICEF n'avait pas les moyens de consacrer trop de temps aux réformes structurelles nécessaires pour mettre en oeuvre la gestion axée sur les résultats. Le secrétariat a répondu que la gestion axée sur les résultats accordait une place centrale aux programmes de pays. Par ailleurs, l'UNICEF a été engagé à adopter des principes non discriminatoires, non politiques et neutres. On a fait remarquer que les pays bénéficiaires devraient participer pleinement au dialogue.

170. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance de l'élimination de la pauvreté et de l'appui aux mesures de protection spéciale pour les enfants dans les conflits armés. Une autre délégation a suggéré que des mesures de protection soient adoptées de toute urgence aux niveaux mondial, régional et national.

171. Étant donné l'augmentation des contributions du secteur privé en 1998, une délégation a demandé des informations sur l'état des ressources. Le secrétariat a expliqué que les ressources provenant du secteur privé étaient dépensées de la même façon que celles provenant d'autres sources : les ressources générales étaient allouées conformément à la formule approuvée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997 (E/ICEF/1997/12/Rev.1, décision 1997/18) et les montants des fonds supplémentaires étaient également approuvés par le Conseil.

172. Plusieurs orateurs ont engagé l'UNICEF à poursuivre son combat contre la pandémie de VIH/sida en collaboration avec d'autres organismes, en particulier

en Afrique subsaharienne. On a également encouragé l'UNICEF à poursuivre ses efforts pour freiner la progression du paludisme.

173. Plusieurs orateurs ont noté qu'il fallait renforcer le suivi et l'évaluation. Il était très important de pouvoir obtenir et utiliser des données et il fallait poursuivre les travaux dans ce domaine. Une autre délégation a souligné qu'il importait d'établir des systèmes de suivi sur les aspects sociaux des crises et a demandé que les indicateurs de base portent également sur ce domaine d'étude.

174. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par la baisse de l'aide publique au développement (APD). Comme les ressources sont limitées, l'UNICEF devrait se fixer des priorités et des objectifs précis. Une délégation a appelé l'attention du Conseil sur la décision relative à l'allocation des ressources générales et a fait observer qu'elle avait de lourdes conséquences pour certains pays pauvres d'Asie. À cet égard, l'UNICEF a été engagé à mobiliser des ressources supplémentaires en faveur des pays les moins avancés (PMA). Le secrétariat a répondu que la formule choisie pour l'allocation des ressources générales visait à consacrer davantage de ressources aux PMA. Étant donné qu'avec cette nouvelle formule, certains pays recevaient moins de ressources que d'autres, l'UNICEF collaborerait avec les pays affectés pour atténuer les conséquences.

175. Une délégation a demandé quelle mesure envisageait de prendre l'UNICEF pour régler le problème de la contamination de l'eau par l'arsenic au Bangladesh et a demandé une réunion d'information à ce sujet (voir aussi par. 327 ci-après). La Directrice générale a dit que l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec d'autres partenaires, comme la Banque mondiale, dans ce domaine.

176. Les délégations se sont félicitées de l'adoption par l'UNICEF d'une approche fondée sur les droits et sur les objectifs et ont fait part de leur soutien à l'organisation. Plusieurs délégations ont salué les activités de plaidoyer en faveur de la paix de l'UNICEF et ses efforts humanitaires au Kosovo. L'organisation a été complimentée pour avoir largement distribué le Manuel pour l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

177. Toutefois, plusieurs orateurs se sont dits préoccupés par les conséquences de l'approche fondée sur les droits pour les ressources humaines et ont demandé comment l'UNICEF comptait former son personnel. On a également déploré que l'UNICEF réduise ses dépenses de personnel en supprimant des postes, ce qui affectait le moral du personnel, et en remplaçant les postes permanents par des postes d'administrateur auxiliaire. La Directrice générale a expliqué que la mise en valeur des ressources humaines était une des priorités de l'UNICEF. Elle a dit que l'UNICEF disposait de compétences de base dans des domaines comme la santé, la nutrition, l'éducation, et l'approvisionnement en eau et l'assainissement et que l'organisation continuerait à améliorer les compétences de son personnel, surtout en ce qui concerne la programmation en matière de droits de l'homme et l'intégration des activités de préparation aux situations d'urgence dans les programmes de pays. L'UNICEF continuerait de travailler avec ses effectifs actuels; les changements, s'il y en avait, seraient mineurs et aucun poste permanent ne serait remplacé par un poste d'administrateur auxiliaire.

178. En réponse aux observations concernant le faible taux d'exécution des programmes, le secrétariat a expliqué que certains des facteurs qui affectaient l'exécution des programmes échappaient au contrôle de l'UNICEF, par exemple les

situations d'urgence, les conflits armés et les catastrophes naturelles. Il existait aussi des facteurs internes, comme la mise en place du Système de gestion des programmes et les avances en espèces non régularisées. Le secrétariat a assuré les membres du Conseil d'administration que l'exécution des programmes était une des priorités de l'UNICEF.

179. Une délégation a voulu savoir comment le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion avait contribué à la mise en oeuvre du PMT, tandis qu'une autre a demandé comment les équipes de gestion régionale définissaient les priorités et si elles consultaient les gouvernements. Le secrétariat a expliqué que les équipes définissaient les priorités régionales en fonction des priorités nationales, qui étaient recensées en étroite collaboration avec les gouvernements.

Exposés

180. Dans le cadre des débats, le secrétariat avait organisé deux exposés sur différents aspects du rapport de la Directrice générale. Le premier a été fait par M. Lawrence Cooley, fondateur et président de la société Management Systems International implantée à Washington, D.C. Expert en planification stratégique et en gestion des résultats, M. Cooley offrait ses conseils sur les questions relatives à la gestion fondée sur les résultats à un large éventail d'organisations américaines et internationales, telles que la Banque mondiale, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et le PNUD.

181. L'intervenant a souligné que dans le cadre d'un système de gestion des résultats, la formulation, l'évaluation et l'application des stratégies devaient être étroitement liées. La gestion fondée sur les résultats offrait un certain nombre d'avantages aux entreprises quelles qu'elles soient. Elle contribuait à promouvoir une unité de vues et des objectifs communs et à accroître la crédibilité de l'organisation et servait de base au rapprochement des programmes et à la définition des orientations stratégiques au sein des organisations et entre elles. S'agissant de savoir comment cette méthode de gestion pouvait s'appliquer au développement international, il a déclaré que l'UNICEF avait été l'un des premiers organismes à adopter un système de gestion des résultats, mais que ce type de gestion était mieux adapté aux organismes moins complexes. Dans les organisations internationales, les décalages enregistrés et le manque de fiabilité des données rendaient la tâche plus difficile, mais pas impossible.

182. Pour tout système de gestion fondée sur les résultats, l'UNICEF devait tenir compte notamment des questions et des options suivantes : le choix de la catégorie d'intervention par rapport aux objectifs; le niveau et le type de résultats; l'objectif principal (apprentissage, orientation des politiques et des programmes, présentation de rapports externes); la définition des objectifs et des indicateurs; les incidences budgétaires; le choix d'une approche globale ou sélective; les méthodes de regroupement et d'attribution des résultats; et le lien avec d'autres questions plus vastes de gestion des résultats, comme l'utilisation des équipes de gestion régionale lors du processus d'examen annuel.

183. Il a déclaré que la question n'était pas tant de savoir si l'UNICEF pouvait appliquer ce type de gestion, mais de savoir comment il pouvait le faire car il n'existait pas de solution unique applicable à toutes les organisations. Les problèmes les plus importants étaient d'ordre politique et administratif et non méthodologiques. Le système devait être axé sur les questions qui influençaient réellement la survie et la réussite d'une organisation et mettre en particulier

l'accent sur les moyens d'y parvenir. La gestion fondée sur les résultats s'était développée rapidement dans les organismes de développement, et les questions qui préoccupaient l'UNICEF étaient actuellement examinées à l'échelle mondiale.

184. De nombreuses délégations se sont félicitées de cet exposé, qu'elles attendaient depuis fort longtemps. Plusieurs orateurs ont dit qu'il était important que le système des Nations Unies vive en phase avec le monde extérieur. On a noté qu'il serait utile de préciser les objectifs en ce qui concerne le PMT. On a assisté récemment à une évolution importante au sein du système des Nations Unies, à savoir une baisse des contributions au budget général et une augmentation des fonds supplémentaires. Cette situation, particulièrement sensible dans les institutions spécialisées où les contributions étaient de plus en plus volontaires, témoignait d'un certain manque de confiance de la part des donateurs.

185. Le second exposé au titre de ce point de l'ordre du jour visait à fournir un exemple d'intégration de l'approche fondée sur les résultats dans les activités de l'UNICEF. Le chef de la Section santé (Division des programmes) a présenté les progrès réalisés dans la lutte contre les troubles dus à une carence en iode. En 1990, du fait des carences en iode, 1,6 milliard de personnes couraient des risques de retard de croissance et de débilité mentale, 750 millions de personnes avaient un goitre, 43 millions de personnes étaient atteintes de lésions cérébrales et 100 000 nouveau-nés étaient atteints de crétinisme. À la même époque, moins de 20 % de la population des pays touchés utilisaient du sel iodé. L'UNICEF a lancé un programme qui comprenait les volets suivants : a) plaidoyer, partenariat et création d'alliances; b) adoption d'une approche fondée sur les droits; c) collaboration avec le secteur privé, y compris dans le cadre d'activités de formation, de transfert de technologie et d'assistance technique aux producteurs de sel; d) collecte de fonds et financement direct de l'UNICEF au moyen notamment de fonds supplémentaires; e) "mobilisation" d'autres sources de financement; et f) mise en place d'un système de suivi rigoureux.

186. Grâce aux efforts de l'UNICEF, 14 millions de nourrissons étaient actuellement protégés contre tout risque de débilité mentale. Environ 70 % des ménages dans le monde entier utilisaient du sel iodé. Tous les pays sauf sept avaient adopté une législation ou une réglementation sur l'iodation du sel. La situation s'était améliorée d'une manière générale et l'objectif fixé lors du Sommet mondial pour les enfants était sur le point d'être atteint. Si l'on avait utilisé directement les fonds de l'UNICEF, soit un montant de 70 millions de dollars, on aurait pu changer la situation dans quelques grands pays uniquement. Or, grâce à des activités de plaidoyer et de mobilisation et au concours des bureaux de pays, le Fonds avait pu multiplier par 10 l'impact de ses investissements sur une période de six ans. Plus de 60 bureaux de pays de l'UNICEF avaient apporté leur concours, avec l'appui du siège et des bureaux régionaux.

B. Préparer l'UNICEF à répondre aux besoins des femmes et des enfants au XXI^e siècle

187. Le Président du Conseil d'administration a présenté ce point comme étant le plus important de l'ordre du jour. Il a fait observer qu'au moment où la communauté internationale entrait dans une période délicate, l'UNICEF et ses partenaires dressaient le bilan des progrès réalisés en faveur des enfants depuis le Sommet mondial pour les enfants et l'adoption de la Convention

relative aux droits de l'enfant. Les débats constituaient un premier pas vers la définition d'un programme pour l'avenir; ils se poursuivraient durant toute l'année prochaine et déboucheraient sur l'adoption d'une décision par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2000.

188. Dans le cadre de l'examen de ce point de l'ordre du jour, trois intervenants ont été invités à prendre la parole devant le Conseil. Trois documents établis par le secrétariat ont servi de base aux discussions : "Le nouveau programme mondial en faveur des enfants – les impératifs pour le XXI^e siècle" (E/ICEF/1999/10); "Rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants" (E/ICEF/1999/9); et "Programme de coopération en faveur des enfants et des femmes dans la perspective des droits de l'homme" (E/ICEF/1999/11).

189. La Directrice générale a déclaré que les travaux, tels qu'ils étaient organisés, permettraient de tenir des débats animés et dynamiques. Elle a remercié les intervenants pour leur participation à cette session du Conseil et a dit que leurs exposés aideraient l'UNICEF à définir ses grandes orientations stratégiques pour l'avenir. Elle a estimé qu'il était approprié que les membres du Conseil engagent un dialogue dans ce domaine et a invité tous les membres à participer afin de permettre à l'organisation de réaliser le rêve qu'elle avait évoqué dans son discours d'ouverture.

190. Le premier exposé, consacré aux droits de l'homme en tant que cadre pour le développement humain, a été fait par Mme Savitri Goonesekere. Celle-ci, professeur de droit à l'Université de Colombo, universitaire et juriste renommée, a publié un grand nombre d'ouvrages sur les droits des femmes et des enfants.

191. L'intervenante a évoqué l'approche du développement fondée sur les droits, qui n'avait rien de nouveau pour l'UNICEF. Ces 10 dernières années, l'UNICEF avait réussi à faire des droits de jure des enfants, tels que consacrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, des droits de facto grâce à leur intégration dans les activités concrètes de l'organisation. Elle a également parlé de l'action menée par l'UNICEF en faveur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

192. Elle a souligné que, si des violations des droits de l'homme persistaient un peu partout, il fallait reconnaître que l'on avait remporté de grands succès dans des domaines comme la décolonisation, la démocratisation et la lutte contre l'apartheid (tant raciale que sexuelle). Il n'avait pas été facile d'assimiler les droits de l'enfant aux droits fondamentaux et la Convention relative aux droits de l'enfant pouvait être considérée à ce titre comme l'un des principaux traités relatifs aux droits fondamentaux. À l'origine, les traités relatifs aux droits de l'homme étaient divisés en deux catégories, ceux qui se rapportaient aux droits civils et politiques et ceux qui traitaient des droits socioéconomiques mais la situation avait évolué après l'adoption de la Déclaration de Vienne par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Les droits fondamentaux étaient aujourd'hui considérés d'une manière globale, ce qui avait abouti à la définition d'une approche du développement fondée sur les droits.

193. Elle a évoqué la façon dont s'établissaient les liens entre les droits fondamentaux et le développement. Elle a proposé une nouvelle notion, celle de "localisation des droits fondamentaux", c'est-à-dire l'inscription des droits fondamentaux dans des constitutions et des chartes aux termes desquelles les

gouvernements seraient tenus de mener une politique active. Les tribunaux avaient également un nouveau rôle à jouer pour mieux tenir compte des dispositions des conventions relatives aux droits des femmes et des enfants. Le rôle de l'État s'affaiblissait à mesure que celui du secteur privé se développait. Maintenant que l'État comme le secteur privé avaient à répondre de leurs actions, il devenait plus facile d'intégrer les droits fondamentaux dans le processus de développement.

194. L'intervenante a également évoqué "l'internationalisation des droits fondamentaux" qui s'était produite lors des conférences tenues à Vienne, à Beijing et au Caire, au cours desquelles un lien avait été établi entre les droits et les politiques. Les femmes et les enfants, qui pendant des siècles avaient été marginalisés, occupaient désormais une place de plus en plus importante dans le débat sur les droits fondamentaux. Elle a déclaré qu'il fallait faire avancer l'idée de partenariat dans le domaine des droits de l'homme.

195. En conclusion, l'intervenante a déclaré qu'il fallait oeuvrer en faveur du progrès économique et du développement en mettant l'accent sur les droits fondamentaux et la dignité. L'éthique et l'action devaient être étroitement liées. La Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes devaient faire partie intégrante des efforts déployés pour permettre aux femmes et aux enfants d'exercer leurs droits.

196. De nombreuses délégations ont remercié l'intervenante pour son exposé particulièrement brillant et enrichissant. Une délégation a noté que, plutôt que de parler d'approche "fondée sur les droits", il faudrait parler "d'approche fondée sur les droits et les besoins". Elle a demandé à l'intervenante de revenir sur les liens entre les droits des femmes et des enfants et le développement et a également demandé si les efforts régionaux contribuaient aux efforts mondiaux ou les entravaient. S'agissant de la volonté d'en finir avec la division entre secteur public et secteur privé, une délégation a demandé comment l'on pouvait faire en sorte que les particuliers et les organisations non gouvernementales rendent compte de leurs actes.

197. Une autre délégation a souligné qu'il fallait faire participer les organisations communautaires et la société civile à l'application des lois. Elle a estimé que certaines déclarations étaient trop radicales et préconisaient une action trop rapide. Une autre délégation a dit que la Convention relative aux droits de l'enfant consacrait le droit de l'enfant de participer, de s'exprimer et de se faire entendre, et a demandé son avis sur la question à l'intervenante.

198. Une autre délégation a noté que, dans son pays, il était difficile d'intégrer les droits de l'enfant dans la législation parce qu'il fallait tenir compte des différences culturelles du secteur rural. Une autre délégation a demandé comment l'on pouvait assurer le respect des droits fondamentaux lorsqu'il n'existait pas d'obligation en vertu des traités. On a également demandé comment l'on pouvait renforcer les normes internationales en matière de droits de l'homme compte tenu de la baisse de l'APD.

199. En réponse aux questions des délégations, Mme Goonesekere a dit que, s'agissant des liens entre les droits des femmes et des enfants et le développement, le développement durable signifiait la prise en compte des droits fondamentaux. Il s'agissait d'un processus axé sur l'être humain qui tenait

compte de la nécessité d'assurer le respect des droits civils et politiques ainsi que des droits sociaux et économiques. À propos des notions de régionalisme et d'internationalisme, elle a estimé que les instruments régionaux devaient renforcer et non affaiblir les normes internationales. Pour ce qui était de mettre un terme à la distinction entre secteur public et secteur privé, l'État doit être tenu responsable des violations des droits fondamentaux, mais le secteur privé est également pris en considération dans les conventions et les acteurs privés doivent rendre des comptes. Sur la question du lien entre les droits et les politiques, elle a fait observer que les deux devaient être complémentaires. S'agissant de la responsabilité du gouvernement dans le respect des droits, elle a dit qu'il fallait assurer un contrôle strict de ceux qui exerçaient des fonctions publiques. Les droits sociaux et économiques présupposaient une gestion responsable des affaires publiques.

200. Concernant la question de la participation des enfants, Mme Goonesekere a déclaré qu'il s'agissait d'une question difficile à appréhender et à planifier et qu'il fallait parvenir à un équilibre. D'aucuns estimaient que si un enfant souhaitait travailler pour contribuer à la survie de sa famille, il s'agissait de "participation". La notion de "participation" était sujette à évolution et pouvait être utilisée pour renforcer d'autres droits.

201. À propos des différences culturelles, l'intervenante a noté que ni la culture ni la législation n'étaient des notions figées. L'éducation pouvait contribuer à modifier les coutumes, par exemple, dans des domaines comme l'héritage des femmes et les mutilations génitales féminines. Elle pouvait également permettre aux femmes rurales de ne plus être victimes, mais actrices de leur destin. S'agissant de la baisse de l'APD, elle a noté qu'il incombait aux gouvernements de faire passer la santé et l'éducation avant l'armement, et qu'il fallait exercer des pressions sur eux à cet effet. Elle a conclu en notant que le droit conventionnel était un instrument puissant, mais qui permettait aux gouvernements de "ne pas participer". Maintenant que les Conventions sont entrées en vigueur, aucun gouvernement ne devrait pouvoir déclarer : "Nous n'avons pas ratifié les traités, nous ne sommes donc pas tenus de respecter ces droits."

202. Le deuxième exposé a été fait par M. Lincoln Chen, Vice-Président exécutif de la Fondation Rockefeller et responsable en particulier de l'exécution des programmes dans les domaines suivants : sécurité alimentaire, égalité des chances en matière de santé, emploi, créativité et innovation, population et environnement mondial. Le titre de son exposé était "Les enfants et le développement humain : que nous réserve l'avenir?". L'idée maîtresse était que la nouvelle ère de mondialisation dans laquelle on entrait présentait à la fois des risques et des possibilités du point de vue du développement humain.

203. Il a déclaré qu'en période de changements socioéconomiques rapides, comme c'était le cas actuellement, beaucoup de personnes, en particulier des enfants, souffraient. Il existait des risques d'inégalité, d'instabilité et d'exclusion sociale. Les marchés privés mondiaux étaient à l'origine d'une grande prospérité, mais aussi de grandes inégalités. Beaucoup estimaient que les deux facettes du développement – marchés privés et protection sociale – étaient indispensables. La mondialisation entraînait l'instabilité financière, écologique et politique ainsi que l'exclusion sociale. Il a noté que le développement humain, tel que défini par feu M. Mahbub ul Haque, consistait à rendre les gens plus libres. Les enfants étaient au centre du développement et étaient un investissement essentiel, dont les bénéfices dureraient indéfiniment. Aux problèmes que posait la mondialisation, il fallait répondre par des

solutions mondiales, et l'éducation de base était la principale solution. Il fallait que les gouvernements, les entreprises, les médias et les associations de la société civile concluent des partenariats novateurs car la plupart des problèmes étaient trop complexes pour être réglés par un seul acteur. L'éradication de la poliomyélite était l'exemple même d'une coopération réussie.

204. M. Chen a ensuite parlé de la "mondialisation de nouvelles valeurs". L'action de l'Organisation des Nations Unies avait permis de parvenir à un consensus international, comme en témoignaient les conférences mondiales tenues ces 10 dernières années. On avait besoin de projets visionnaires et d'institutions revitalisées pour aller de l'avant, et l'UNICEF pouvait montrer la voie dans ce domaine. Le Fonds avait les compétences nécessaires et une vaste expérience de la coopération. Les enfants, a-t-il affirmé, étaient une force morale.

205. Au cours du débat qui a suivi, une délégation a fait valoir que la culture était un bon antidote contre la mondialisation et que chaque pays devait protéger sa culture. Les enfants devaient être éduqués par le biais de leur communauté, aspect important de la mission de l'UNICEF. Une autre délégation a conseillé à l'UNICEF de concentrer ses efforts sur les domaines dans lesquels il bénéficiait d'un avantage stratégique. Cette délégation a noté que l'UNICEF était bien placé pour jouer un rôle de chef de file et a suggéré que le Fonds joue également ce rôle dans le cadre de l'exécution de programmes avec le secteur privé.

206. Une délégation a fait remarquer que parmi les fléaux évoqués auparavant, il ne fallait pas oublier l'impact de la dégradation de l'environnement, en particulier dans les zones situées près d'anciens sites nucléaires. L'UNICEF devait promouvoir des politiques de sécurité écologique en faveur des femmes et des enfants. Le Président, constatant que la mondialisation était un phénomène irréversible, s'est demandé si la notion d'État continuerait à exister ou disparaîtrait. Il a noté que le danger de la mondialisation était bien réel, mais s'est demandé quels étaient les avantages qu'elle pourrait avoir pour les enfants, en particulier en Afrique. Le représentant d'une ONG a demandé comment l'UNICEF pourrait encourager les médias à présenter l'actualité de manière plus équilibrée.

207. M. Chen a répondu que, pour l'UNICEF, la priorité la plus élevée et celle qui aurait le plus de retombées positives était l'éducation de base pour tous. Il fallait encourager l'instauration de partenariats de toute nature, y compris avec le secteur privé. Il a souligné que la mise au point de vaccins était un domaine qui offrait des perspectives particulièrement intéressantes de coopération. À son avis, le concept d'État-nation continuerait d'exister, mais évoluerait forcément. S'agissant des perspectives offertes par la mondialisation, il a estimé que les enfants pourraient tirer parti des nouvelles techniques de l'information. Concernant le rôle des médias, il a déclaré qu'il ne fallait pas les considérer comme un relais, mais comme une forme d'organisation sur laquelle on pouvait peser pour lui faire jouer un rôle plus équilibré.

208. Le troisième exposé intitulé "Aider les enfants défavorisés : une nouvelle approche de la lutte contre la pauvreté" a été fait par M. Ricardo Moran, économiste principal du Département du développement durable de la Banque interaméricaine de développement. Cette nouvelle approche, a-t-il dit, était efficace car elle offrait un nouvel éclairage de la notion de rentabilité. Elle permettait d'accroître les ressources disponibles et d'influencer les politiques

et favorisait la collaboration avec les institutions financières. M. Moran a appliqué cette approche à la mortalité infantile et au développement de l'enfant. La réduction sensible des taux de mortalité infantile depuis la Seconde Guerre mondiale faisait qu'il y avait beaucoup plus d'enfants pauvres. L'enjeu était donc de donner à ces enfants les moyens de sortir de la pauvreté et la solution était le développement du jeune enfant.

209. L'intervenant a décrit le cycle de la pauvreté de la manière suivante : des jeunes, pauvres et sans qualification, qui ne sont pas prêts pour être parents, ont des enfants très tôt; ces derniers sont souvent en mauvaise santé et n'ont pas de bonnes dispositions pour apprendre; ils ne réussissent pas à l'école et se retrouvent sans qualifications et sans aucune perspective; ils adoptent alors des comportements antisociaux, se retrouvent avec des emplois sans avenir et deviennent à leur tour des parents jeunes, pauvres et non qualifiés. Pour rompre le cycle de la pauvreté, il fallait miser sur l'acquisition de compétences monnayables, sur une bonne éducation et sur une formation appropriée. C'est en investissant pour les jeunes enfants dans des services de santé en matière de reproduction de qualité, des programmes de nutrition et de soins de santé maternelle et infantile, la formation aux compétences parentales, l'éducation communautaire et des services de garderie d'enfants de qualité privilégiant le développement psychosocial, que l'on devrait parvenir à briser le cycle de la pauvreté. Compte tenu du manque de ressources administratives, humaines et financières, il fallait intervenir auprès des plus jeunes avant qu'ils aient des enfants. On devait faire valoir aux financiers que lutter contre la pauvreté n'était pas seulement important du point de vue moral, mais aussi rationnel du point de vue économique et habile du point de vue politique.

210. Plusieurs délégations se sont félicitées de cette dernière intervention et ont demandé que l'on continue d'organiser des exposés lors des prochaines sessions. On a demandé à l'intervenant si ses observations concernaient plus les pauvres des zones urbaines ou ceux des zones rurales. Même si le taux d'urbanisation était élevé, la majorité des pauvres dans le monde continuaient de vivre en milieu rural et l'on ne pouvait pas prendre les mêmes mesures selon qu'il s'agissait de citadins ou de ruraux. Une délégation a insisté sur l'importance du développement du jeune enfant, mais a souligné qu'il fallait poursuivre l'examen de la question, tandis qu'une autre délégation a demandé si l'on disposait de données mesurables dans ce domaine.

211. M. Moran a répondu qu'il était en effet très important de faire la distinction entre les pauvres des zones urbaines et ceux des zones rurales. Étant donné la diversité des problèmes, on pouvait procéder à l'évaluation des besoins pour définir des programmes sur mesure. En réponse à la délégation qui avait insisté sur l'importance du développement du jeune enfant, il a souligné qu'un enseignement primaire de qualité était fondamental et qu'il fallait pouvoir compter notamment sur des infrastructures appropriées et sur des enseignants compétents. S'agissant de savoir s'il existait des données chiffrées, on pourrait définir des objectifs qui serviraient à fournir des données concrètes. Il a fait allusion à une étude menée aux États-Unis qui indiquait que les enfants qui étaient allés à l'école maternelle réussissaient beaucoup mieux que les autres dans la vie. L'étude contenait des estimations que l'on pouvait défendre du point de vue technique, avec une analyse des coûts par rapport aux avantages.

212. Le Président a remercié les personnalités qui avaient fait des exposés et a invité les membres à débattre des rapports présentés au titre de ce point de

l'ordre du jour. Un orateur a dit que les exposés correspondaient très bien aux rapports qui serviraient de base aux débats.

Le nouveau programme mondial en faveur des enfants – les impératifs pour le XXIe siècle

213. Plusieurs délégations ont salué le rapport de l'UNICEF, publié sous la cote E/ICEF/1999/10. Elles ont estimé qu'il était clair, qu'il incitait à réfléchir et qu'il serait très utile. Une délégation a déclaré que le rapport présentait avec exactitude les conclusions du Sommet mondial pour les enfants et les problèmes que pose la réalisation des objectifs fixés à cette occasion. Un orateur a reconnu qu'il serait difficile d'atteindre tous les objectifs et a ajouté qu'il fallait examiner avec réalisme la question de la disponibilité des ressources. Des délégations se sont prononcées en faveur de l'adoption de nouvelles mesures destinées à progresser plus rapidement dans tous les domaines.

214. De nombreuses délégations ont salué le travail novateur de l'UNICEF dans ce domaine et ont estimé que le Conseil d'administration devrait redoubler d'efforts pour dégager un consensus. Elles ont estimé que le rapport présentait une approche plus complète, plus intégrée et plus réaliste des priorités de l'organisation pour le XXIe siècle. Des délégations se sont dites satisfaites de la priorité donnée à l'amélioration des compétences dans chaque domaine d'action et des activités de plaidoyer. Elles ont aussi souligné qu'il importait de suivre les progrès réalisés et de tirer les leçons de l'expérience.

215. De nombreuses interventions ont porté sur les futures priorités de l'UNICEF. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il fallait définir des objectifs précis. De manière générale, les délégations se sont montrées plutôt satisfaites des priorités fixées et de la volonté du Fonds de définir des résultats à atteindre sur lesquels il engage sa responsabilité. Toutefois, un intervenant a déclaré que les objectifs étaient très larges et couvraient de nombreuses questions. Des délégations ont exprimé des doutes quant à la complémentarité des domaines prioritaires et des résultats attendus. Une délégation a demandé si la mise en place de ce nouveau programme entraînerait l'élimination progressive d'éléments des anciennes priorités de l'UNICEF.

216. Plusieurs orateurs ont dit que le nouveau programme devrait mettre l'accent sur les soins aux jeunes enfants, l'éducation de base et les adolescents, ceux-ci devant participer au processus. Une délégation a estimé que l'UNICEF devait préciser ses idées sur l'action à mener en faveur des adolescents. Les enfants des rues et les enfants ayant abandonné l'école devaient recevoir une attention particulière. Il fallait aussi donner la priorité à la maternité sans risque, à la nutrition des enfants, à la lutte contre le paludisme, à la lutte contre la pauvreté et au sort des enfants dans les conflits armés. Une délégation a fait remarquer que le rapport ne parlait pas des activités humanitaires et des secours d'urgence. Elle a demandé comment ces activités s'intégreraient dans les priorités de l'organisation. Un intervenant a dit que le nouveau programme devrait mettre davantage l'accent sur la prévention. Un intervenant a voulu savoir dans quelle mesure les priorités pouvaient être différentes d'une région à une autre et comment cela serait pris en compte. Un autre a demandé comment les priorités proposées répondaient aux ressources disponibles.

217. Félicitant l'UNICEF pour son rôle de premier plan dans la lutte contre le VIH/sida, un orateur a demandé des exemples de l'avantage comparatif du Fonds et des précisions sur son rôle futur. La question de la collaboration dans ce

domaine a également été soulevée. Des délégations ont voulu savoir comment l'UNICEF envisageait de travailler avec ses partenaires, en particulier en Afrique. Plusieurs délégations ont jugé essentiel de conserver une perspective sexospécifique claire dans tous les domaines. La priorité devait être donnée aux filles. À cet égard, il fallait prêter une attention particulière à la discrimination à l'égard des femmes et redoubler d'efforts pour lutter contre la discrimination figée dans les institutions.

218. La question des partenariats a été soulevée par de nombreux orateurs. Une délégation a souligné qu'il fallait constituer des partenariats "créatifs", en particulier avec les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec des gouvernements donateurs et des organisations non gouvernementales, entre autres. Un autre orateur a noté que le programme faisait intervenir de nombreux acteurs et s'est interrogé sur la manière dont l'UNICEF pourrait faire participer les gouvernements et le secteur privé à la création d'un consensus. Il a ajouté qu'il était important de tenir compte de l'expérience des conférences internationales. Un intervenant a également demandé que l'on précise le rôle de chaque organisation et organisme. Dans le même esprit, un orateur a voulu connaître le lien entre les priorités proposées et les ressources disponibles.

219. Un représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a déclaré que l'élaboration du nouveau programme mondial en faveur des enfants était l'une des plus importantes responsabilités du Conseil en cette fin de siècle. Le programme constituerait le cadre dans lequel s'inscriraient les travaux de tous les comités nationaux. Le représentant a indiqué qu'il attendait que l'on définisse des objectifs concrets et quantifiables et que l'on prenne des mesures pour assurer l'égalité des sexes dans l'éducation. L'UNICEF devrait par ailleurs trouver de nouveaux partenaires et mobiliser l'appui du public avant la tenue de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001, qui devrait aboutir à la prise d'engagements nouveaux et ambitieux.

220. Un représentant du Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a déclaré que le Comité participerait plus activement aux initiatives en faveur du développement des enfants. Le Comité s'efforçait de se décentraliser et d'orienter son action sur les grands thèmes, ce qui permettrait à davantage d'organisations non gouvernementales de participer activement au travail de l'UNICEF pour offrir un monde meilleur aux enfants au XXI^e siècle.

221. Le Directeur de la Division des programmes s'est dit encouragé par les nombreuses observations positives des délégations. Il a dit que le secrétariat avait tiré profit des expériences nationales. Il a déclaré que la situation des femmes était un facteur essentiel pour la réalisation des droits des enfants mais que la famille – et le père – avaient un rôle essentiel à jouer. En réponse à une question sur la manière dont les priorités du programme à moyen terme s'inscrivaient dans le nouveau programme, il a indiqué qu'il fallait s'efforcer de mieux intégrer les initiatives.

222. Il a ajouté que l'UNICEF avait un avantage comparatif dans la lutte contre le VIH/sida dans certains domaines comme la transmission de la mère à l'enfant, l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, les soins et l'aide aux enfants dont les parents étaient morts du sida, la participation des adolescents et les conseils entre pairs.

223. En réponse à une question sur la mobilisation des ressources, il a déclaré que l'UNICEF mettrait l'accent sur les jeunes enfants et sur l'éducation, et en particulier sur celle des adolescents. Il y avait un lien très important entre

les partenariats mondiaux et les activités de plaidoyer et entre les partenariats locaux et les interventions touchant aux programmes. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué que l'UNICEF continuerait d'instaurer des partenariats aux niveaux local et mondial pour mobiliser les ressources nécessaires. Concernant le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le cadre – proposé récemment – pour l'action d'urgence en faveur du développement, l'UNICEF collaborait étroitement avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, des organisations bilatérales (par des approches sectorielles et des programmes sectoriels d'investissement) et des organisations multilatérales. La Banque mondiale et l'UNICEF redéfinissaient leur coopération pour tirer au mieux parti, au niveau des pays, des liens entre le cadre de développement intégré, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs de pays.

224. Il a fait remarquer que les priorités régionales dépendaient des réalités nationales et a pris note des importantes remarques sur la situation en Afrique, et en particulier sur le VIH/sida, le paludisme et les enfants dans les conflits armés.

225. L'UNICEF continuerait de mettre l'accent sur les questions de survie, dans le contexte des soins aux jeunes enfants et de l'approche fondée sur le cycle de vie. Les activités humanitaires d'urgence étaient peu à peu intégrées dans les programmes de pays. Le Directeur s'est félicité des déclarations du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF et du Comité d'ONG sur l'UNICEF.

226. La Directrice générale a souligné que l'UNICEF était une organisation où les pays étaient très actifs et dont les choix de programmation étaient dictés par les pays, compte tenu des vues des gouvernements et des organisations non gouvernementales. La répartition des ressources était décidée par les pays eux-mêmes. La Directrice générale a déclaré qu'il restait encore beaucoup à faire concernant la survie des enfants mais que certains pays avaient dépassé ce stade. Les enquêtes en grappe sur indicateurs multiples contribueraient à orienter les futurs débats.

Rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants

227. Commentant ce rapport, publié sous la cote E/ICEF/1999/9, plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Les domaines prioritaires (programmes pour la petite enfance, éducation de qualité et priorité donnée aux adolescents) étaient importants mais il fallait poursuivre les débats. On a fait remarquer que les examens nationaux et sous-nationaux devaient continuer. Une délégation a encouragé les autres à contribuer au financement et a demandé à l'UNICEF d'essayer de trouver un équilibre opérationnel pour agir dans les domaines de la mortalité des moins de cinq ans, de la mortalité maternelle et de la nutrition de l'enfant. Les progrès étant insuffisants en Afrique et en Asie du Sud, il était nécessaire de redoubler d'efforts.

228. Des délégations ont estimé que le suivi et l'évaluation auraient dû être davantage traités dans le rapport. On a demandé un rapport sur les enquêtes en grappe sur indicateurs multiples et les projets d'action. La réduction des taux de mortalité des moins de cinq ans continuait d'être l'une des principales priorités, en particulier dans certains pays d'Afrique et d'Asie du Sud. Les délégations ont indiqué qu'elles appuyaient la stratégie de l'UNICEF concernant la rougeole mais ont estimé que les objectifs concernant l'élimination du

tétanos néonatal étaient trop ambitieux et qu'il fallait d'abord s'efforcer de le faire reculer. Des délégations ont également loué l'UNICEF de continuer à mettre l'accent sur la santé des femmes. Elles ont engagé l'UNICEF à rechercher des moyens pratiques et abordables de lutter contre le VIH/sida dans le contexte de la santé des enfants et ont déclaré qu'il fallait mettre l'accent sur la réforme, le financement, la fourniture de services, le suivi et l'évaluation tant au siège qu'au niveau des pays.

229. On a noté que des progrès considérables avaient été réalisés au cours des dix dernières années. Des plans nationaux d'action avaient permis d'intégrer les questions relatives aux enfants dans les objectifs nationaux. Les objectifs à moyen terme du Sommet mondial avaient été atteints, mais de nombreuses difficultés persistaient et les objectifs de fin de décennie seraient particulièrement difficiles à réaliser. Un grand pas en avant avait été fait concernant le développement de l'enfant et les futurs programmes d'action devraient tenir compte des besoins de base et respecter les plans nationaux de développement.

230. De nombreuses délégations ont dit qu'il fallait intensifier les efforts nationaux et internationaux. Certaines ont estimé que le rapport dont était saisi le Conseil d'administration était bien structuré mais ne faisait pas suffisamment mention de partenariats à l'extérieur du système des Nations Unies, pourtant essentiels. Un intervenant a demandé des précisions sur la coopération avec les institutions de Bretton Woods, les banques régionales de développement et les organismes bilatéraux. Des délégations se sont dites préoccupées par le fait que, dans de nombreux domaines, les objectifs fixés n'étaient pas atteints. C'était un défi dont devraient tenir compte le prochain plan à moyen terme et la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001.

231. Concernant l'approche fondée sur les droits de l'homme, on a estimé que l'UNICEF devait revoir son approche quantitative des objectifs du Sommet mondial et modifier ses méthodes. Dans le domaine du VIH/sida, il pourrait être nécessaire de revoir toute la démarche. Une délégation a demandé que le document de suivi précise comment l'approvisionnement en eau et l'assainissement seraient intégrés dans les futures stratégies. Une autre a noté que l'approvisionnement en eau et l'assainissement constituaient un domaine très large qui n'était pas abordé de manière assez bien définie dans le plan à moyen terme ni dans le projet de programme mondial, et elle a demandé qu'il soit davantage détaillé.

232. Une délégation a déclaré que le Sommet mondial représentait un catalyseur unique en son genre. De grands pas en avant avaient été faits, avec par exemple le Traité international d'interdiction des mines terrestres et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, mais tant de choses restaient à faire, comme par exemple continuer à aider les enfants laissés pour compte. L'UNICEF devrait partager avec d'autres les leçons tirées de l'exécution de ses programmes de protection de l'enfance. Une autre délégation a souligné qu'il fallait accroître les investissements sociaux.

233. On a fait remarquer que les inégalités économiques faisaient que des millions de personnes ne disposaient pas de services sociaux suffisants. Une délégation a déclaré que les recommandations et les propositions formulées dans le rapport constituaient un bon point de départ mais qu'il fallait faire plus pour empêcher la situation de se dégrader encore. L'aide publique au développement devait être augmentée et, parallèlement, il fallait trouver une

solution à la crise de la dette. En outre, les pays en développement devaient accéder plus facilement aux marchés internationaux.

234. La Directrice de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification s'est dite d'accord avec les délégations pour reconnaître que la question des enfants faisait l'unanimité dans la communauté internationale, un très précieux progrès. Les plans de travail élaborés au niveau national étaient efficaces. Concernant le type d'objectifs à adopter, le dialogue était important et l'UNICEF organiserait des réunions.

235. La Directrice a indiqué que le processus de développement supposait des indicateurs différents et qu'en conséquence des données quantitatives étaient nécessaires. Les moyens mis en oeuvre pour atteindre les objectifs doivent orienter le choix des indicateurs. Pour favoriser un changement de comportement, il fallait organiser des campagnes de sensibilisation et pour apprécier les changements structurels il fallait utiliser des indicateurs qualitatifs.

236. Concernant l'examen de fin de décennie et la collecte des données, l'UNICEF avait entrepris une révision des objectifs du Sommet mondial. À ce stade, il convenait d'ajouter de nouveaux domaines. Par exemple, on avait besoin d'un ensemble d'indicateurs incluant la déclaration des naissances, la structure familiale et l'éducation des enfants ailleurs qu'au sein de leur famille (orphelins) et la prévention du travail des enfants. L'UNICEF devait être guidé par la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

237. La Directrice a indiqué que des enquêtes en grappe sur indicateurs multiples avaient été envoyées à tous les bureaux de pays. L'UNICEF collaborait aussi avec l'ONUSIDA à l'établissement d'un ensemble d'indicateurs. Il fallait des données et des examens des politiques pour tirer les enseignements de l'expérience et mettre au point de nouvelles stratégies. Les ressources humaines nécessaires étaient assurées.

238. Concernant la question des partenariats, la Directrice a reconnu qu'il fallait conclure des alliances les plus larges possible, et a ajouté qu'il aurait peut-être fallu inclure davantage d'exemples de coopération dans le rapport. En 2001, une session extraordinaire de l'Assemblée générale serait convoquée et une manifestation publique regroupant tous les partenaires aurait également lieu.

239. S'agissant du projet de décision contenu dans le document, une délégation, prenant la parole au nom d'un groupe régional, a estimé que l'UNICEF utilisait un libellé et un discours qui devraient être réservés à la Deuxième Commission. Une autre délégation s'est rangée à son avis et a rappelé qu'un libellé similaire avait déjà été adopté à la première session ordinaire en janvier dans la décision relative à la mobilisation des ressources. Le Président a noté que, le Conseil n'étant pas à même d'adopter le projet de décision, cette question serait réexaminée ultérieurement.

Programme de coopération en faveur des enfants et des femmes dans la perspective des droits de l'homme

240. De nombreuses délégations se sont félicitées du rapport publié sous la cote A/ICEF/1999/11 et se sont dites satisfaites du choix d'une approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme. Elles ont estimé que le rapport

mettait en évidence l'importance accordée à la défense des droits de l'homme dans la programmation de l'UNICEF. Elles ont salué l'exposé de M. Goonesekere, à la fois stimulant et bien documenté.

241. Plusieurs délégations ont noté que l'interaction entre les droits de l'homme et le développement était de plus en plus prise en compte dans leurs programmes nationaux de développement. La pauvreté étant une violation des droits de l'homme, la lutte contre la pauvreté était une question de droits de l'homme d'importance cruciale et le développement faisait partie intégrante des droits fondamentaux.

242. Une délégation a estimé que le rapport aurait dû accorder plus d'importance à des problèmes précis. Il a été noté que s'il était important de suivre une démarche fondée sur les droits de l'homme, il n'était pas forcément facile d'être explicite sur les droits dans certaines situations. Les parents et autres éducateurs ayant des difficultés à faire respecter les droits des enfants, il a été suggéré qu'un numéro de La situation des enfants dans le monde soit consacré à tous ceux qui donnaient leurs soins aux enfants.

243. Un intervenant a estimé que le rapport aurait dû être fondé sur une approche plus analytique reposant sur les expériences pratiques des bureaux extérieurs du monde entier et les enseignements tirés. Ces exemples auraient aidé le Conseil d'administration à comprendre comment et dans quelle mesure ces principes avaient été traduits en mesures concrètes. Par exemple, les délégations souhaiteraient avoir des exemples concrets des progrès réalisés et des problèmes rencontrés dans la réalisation des droits des enfants dans les conflits armés.

244. Plusieurs délégations ont mis en question l'utilisation des indicateurs destinés à mesurer l'efficacité des processus et programmes fondés sur les droits de l'homme. Il a été noté que le rapport reconnaissait que ces indicateurs n'étaient pas complètement élaborés ou suffisamment appliqués pour certains aspects des droits de l'enfant comme la protection et la participation. Une délégation a évoqué une réunion financée par l'UNICEF en 1998, au cours de laquelle un premier ensemble d'indicateurs avait été mis au point. Elle a demandé si ces indicateurs avaient été utilisés et, dans l'affirmative, quel type d'informations ils avaient permis de réunir. D'autres délégations, notant que l'approche du problème de l'enfance fondée sur les droits était encore susceptible d'évoluer, ont dit attendre un compte rendu plus détaillé de son application dans les rapports à venir. Des délégations ont aussi souhaité en apprendre davantage sur l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs fondé sur les droits. Elles ont exprimé le souhait d'avoir l'occasion de participer à des discussions sur la mise au point de ces indicateurs.

245. Une délégation s'est dite satisfaite de l'utilisation d'indicateurs pour évaluer les progrès réalisés et mieux analyser les facteurs sociaux qui empêchaient la réalisation des droits de l'enfant. Elle a toutefois ajouté qu'il fallait mettre au point des indicateurs sur la déclaration des naissances, les enfants sur le lieu de travail, les enfants handicapés et les stratégies de lutte contre la pauvreté. Les gouvernements se devaient d'élaborer de tels indicateurs. Un intervenant a demandé des précisions sur les méthodes qualitatives qui étaient de plus en plus utilisées pour l'évaluation des programmes. Il a noté avec satisfaction que l'UNICEF avait fait de la formation du personnel à la traduction des normes et principes des droits de l'homme en mesures pratiques une de ses priorités et que cette formation avait déjà

commencé dans des domaines complexes comme le droit international applicable aux conflits armés et aux situations d'instabilité.

246. Plusieurs délégations ont estimé que l'UNICEF pourrait, en collaboration avec ses partenaires, s'attaquer à la question cruciale de la discrimination fondée sur le sexe, la race et l'appartenance ethnique. Un aspect essentiel de l'approche de la programmation fondée sur les droits était l'importance accordée au renforcement des processus participatifs. Plusieurs délégations ont souhaité que toutes les parties concernées prennent mieux conscience de leur responsabilité en ce qui concerne la survie des enfants.

247. Une délégation est satisfaite que cette approche permette à l'UNICEF de définir plus clairement ses priorités et d'orienter ses interventions dans un contexte national et local. L'accent était davantage mis sur l'appui aux réformes, le renforcement de la capacité locale de fournir des services de base, la mobilisation de ressources, l'élargissement des partenariats et la promotion de l'action communautaire, une attention particulière étant accordée à la participation des femmes, des jeunes et des enfants. Il a été également suggéré que l'on continue à accorder la priorité à la satisfaction des besoins de base des femmes et des enfants tout en tenant compte des besoins des enfants pour lesquels une protection spéciale était nécessaire. S'agissant de la planification à long terme, il fallait améliorer l'infrastructure et modifier la législation afin que la loi protège les droits fondamentaux des femmes et des enfants. De nombreux pays avaient accompli des progrès considérables dans ce domaine. L'UNICEF a été prié de tenir des consultations avec les gouvernements et de tirer de leur expérience les leçons qui s'imposaient.

248. Des délégations ont salué les efforts déployés ces dernières années par l'UNICEF pour faire des deux Conventions le cadre normatif de la coopération avec les partenaires nationaux. Plusieurs délégations ont déclaré que les réunions récentes du Conseil d'administration et les recommandations des programmes de pays, reflétaient une refonte des principes de la programmation fondée sur les droits de l'homme, ce dont elles se félicitaient.

249. La défense des droits de l'enfant était l'un des meilleurs investissements qu'un pays pouvait faire. Un orateur, se référant à l'exposé de Ricardo Moran, a dit que les investissements nationaux devaient être repensés et faire une place plus large à la survie, à la protection et au développement de l'enfant, ce qui aurait pour effet de stimuler la croissance, de stabiliser les sociétés et, à terme, de favoriser le développement durable. L'UNICEF a été encouragé à intensifier ses activités de plaidoyer auprès des gouvernements et des autres acteurs de la société afin de renforcer la volonté politique d'améliorer les conditions de vie des enfants. Des délégations ont estimé que le rapport aurait dû insister davantage sur certains aspects des droits de l'enfant, comme la nécessité de s'assurer de l'existence de conditions permettant de donner aux droits de l'enfant la priorité politique. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites que l'UNICEF se doit fermement engagé à relever l'âge minimum d'enrôlement des enfants soldats à 18 ans.

250. Une délégation a déclaré que la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant constituait une véritable révolution culturelle qui supposait que chacun change sa manière de penser. Cette révolution allait dans deux sens : la reconnaissance de l'universalité des droits, qui gagnait du terrain sur les législations nationales et les coutumes, et le fait que les enfants ne devaient plus être simplement plaints et aidés mais devaient exercer réellement leurs droits. Il fallait mettre l'accent sur la participation des

organisations et des communautés locales à la gestion des programmes et à la lutte contre la discrimination. Il était particulièrement important d'utiliser des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour créer une méthode globale faisant de la défense des droits de l'homme une composante du développement.

251. Une délégation a demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF entendait garantir l'équilibre entre les activités de survie et de protection et les activités destinées à faire respecter les droits de l'enfant. Elle voulait connaître les mesures concrètes prises pour coopérer avec tous les partenaires des Nations Unies et les donateurs bilatéraux dans le cadre de cette nouvelle méthode de programmation. Une délégation a salué l'active participation de l'UNICEF au processus de réforme des Nations Unies, et s'est félicitée en particulier qu'il ait appuyé l'engagement du Secrétaire général d'intégrer la promotion des droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

252. Une délégation a noté que l'adoption d'une perspective de promotion des droits de l'enfant supposait une démarche dynamique. La coopération entre l'UNICEF et le Comité des droits de l'enfant a été saluée avec enthousiasme. Des délégations ont estimé qu'il était essentiel de créer un lien étroit entre le travail théorique et l'action pratique du système des Nations Unies. Les recommandations et les rapports du Comité devraient guider en permanence les activités de l'UNICEF. Le rapport dont le Conseil d'administration était saisi appelait fort justement l'attention sur le problème de l'impossibilité pour le Comité d'examiner les rapports nationaux à un rythme raisonnable. Il fallait accroître le nombre de ses membres, qui passerait à 18 contre 10 actuellement. L'UNICEF devrait appuyer activement cette modification, pour mieux assurer le suivi du Sommet mondial pour les enfants.

253. Un représentant du Mouvement international ATD Quart Monde a salué le rapport de l'UNICEF, qu'il a jugé concret et tourné vers l'avenir. Il a ajouté qu'il montrait clairement comment l'action de l'organisation relevait bien de la défense des droits de l'homme. Il a fait mention d'une étude consacrée à l'aide aux plus pauvres, élaborée en collaboration avec l'UNICEF.

254. Le Directeur de la Division des programmes a dit que le secrétariat tiendrait compte des suggestions des délégations. Il a ajouté qu'il n'y avait pas contradiction entre l'action pour la survie et le développement d'une part et la défense des droits de l'enfant d'autre part, puisque l'approche fondée sur les droits de l'homme réaffirmait le droit à la survie.

255. S'agissant des indicateurs, il a indiqué que le travail de l'UNICEF dans ce domaine avait déjà donné des résultats. Par exemple, certains indicateurs relatifs aux droits de l'homme avaient été intégrés aux bilans communs de pays. L'UNICEF continuerait de définir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, et notamment des indicateurs de la participation.

256. Il a déclaré que l'UNICEF était résolu à appliquer l'approche fondée sur les droits de l'homme mais qu'il fallait du temps pour changer les mentalités. Grâce à la formation du personnel, l'organisation progressait rapidement et avait mis en place des modalités pour l'analyse des expériences, la mise en commun des informations et le travail au sein de structures régionales. L'UNICEF partageait également avec ses partenaires des données d'expérience sur cette approche de la programmation et du développement.

257. En réponse aux nombreux intervenants qui avaient demandé des précisions sur l'effet de l'application de l'approche fondée sur les droits de l'homme à la programmation sur le terrain ainsi que des exemples pratiques, le Directeur pour l'Asie du Sud a évoqué l'expérience de l'UNICEF au Sri Lanka concernant le recours à des enfants soldats et a parlé aussi de la démobilisation des enfants soldats au Rwanda. Il s'est accordé avec M. Goonesekere à reconnaître que très souvent il fallait recourir à des "consultations discrètes", par exemple lorsqu'on traitait avec les Taliban en Afghanistan. Une approche fondée sur les droits de l'homme supposait d'examiner la cause profonde des problèmes, y compris leur rapport avec le contexte social (droit pénal, exploitation des enfants). Les plus défavorisés, et pas seulement les plus faciles à aider, avaient besoin que l'on vienne à leur secours. La conclusion de partenariats était essentielle pour une approche fondée sur les droits de l'homme, et il existait divers mécanismes de protection des enfants en Asie du Sud, consacrés par exemple au travail des enfants ou à l'exploitation sexuelle. Répondant à des questions sur le travail des enfants, le Directeur régional a déclaré qu'il était important de dire aux enfants qu'il ne devaient pas se voir confier un travail dangereux.

258. La Directrice pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a évoqué les enfants qui n'avaient jamais connu la paix, par exemple en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. L'UNICEF s'efforçait de réintégrer les enfants dans leur famille et leur communauté et traitait de problèmes tant physiques que psychosociaux. Le Fonds jouait également un rôle important dans la médiation et la réconciliation. La Directrice a ajouté qu'il s'employait à promouvoir l'initiative "l'éducation pour la paix", thème qui avait été choisi par l'Organisation de l'unité africaine pour la "Journée de l'enfant africain".

259. Pour conclure l'examen de ce point de l'ordre du jour, la Directrice générale a déclaré qu'elle espérait que le Conseil d'administration avait trouvé la nouvelle présentation, conçue pour stimuler le dialogue et faire intervenir les membres du Conseil, utile et intéressante. Elle a précisé qu'il serait tenu compte des observations formulées par les délégations à propos des trois rapports. Des progrès sensibles avaient été réalisés assez vite dans certains domaines car on disposait des ressources et de la volonté politique nécessaires. Elle a informé le Conseil que les préparatifs de l'examen de fin de décennie avaient commencé et que des indicateurs avaient été définis, et elle l'a remercié pour sa contribution. Les consultations pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale avaient débuté et on commençait à organiser une autre manifestation à laquelle participeraient le secteur privé et les médias.

C. Les droits de l'enfant en Afrique

260. Le Directeur de la Division des programmes a présenté le rapport intitulé "Assurer le respect des droits des enfants en Afrique" (E/ICEF/1999/12). De nombreux intervenants ont salué ce rapport bien documenté, complet, analytique et concret, qui énonçait les problèmes qui allaient se poser en Afrique, les priorités à adopter et les responsabilités de chacun.

261. Un certain nombre de délégations ont noté qu'il appartenait au premier chef aux gouvernements, aux dirigeants et à la population de l'Afrique de faire respecter les droits des enfants africains. À cet égard, certaines délégations ont souligné que les nombreux problèmes que connaissait le continent africain ne pourraient être résolus sans volonté et engagement politiques. L'affaiblissement de l'État dans de nombreux pays africains était cause de

préoccupation et plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait renforcer l'administration et promouvoir la participation des femmes.

262. De nombreuses délégations se sont dites satisfaites de l'importance donnée aux partenariats dans le rapport et ont cité des exemples de partenariat entre le gouvernement et la société civile dans leur propre pays. Une délégation a souligné l'importance de l'adoption de nouvelles lois nationales visant à promouvoir les droits des petites filles et des femmes.

263. De nombreux intervenants se sont félicités que le rapport demande une augmentation de l'aide publique au développement, un élargissement de l'initiative en faveur des pays très endettés, une généralisation de l'allègement de la dette et l'injection dans les secteurs sociaux des ressources économisées grâce à l'allègement de la dette.

264. Des délégations ont approuvé l'UNICEF de continuer à voir dans l'Afrique une région prioritaire de son action et ont pris note de l'augmentation des ressources prélevées sur la masse commune allouées au continent. Plusieurs délégations ont demandé une augmentation des effectifs en Afrique et se sont inquiétées du faible montant des ressources supplémentaires reçues par le continent. L'UNICEF a été prié d'allouer davantage de ressources à l'Afrique et d'intensifier ses activités de défense de l'enfance auprès de tous ses partenaires, y compris le secteur privé.

265. Les délégations ont fermement appuyé les priorités d'ensemble fixées par l'UNICEF pour ses deux régions d'Afrique sub-saharienne. Elles ont estimé qu'il était judicieux de donner la priorité à la survie des enfants et l'amélioration de la santé maternelle et infantile, ainsi qu'à la poursuite des efforts destinés à faciliter l'accès à une éducation primaire de qualité, en particulier pour les filles, en Afrique centrale comme en Afrique de l'ouest.

266. De nombreux intervenants ont évoqué les problèmes liés au VIH/sida et à la propagation du paludisme. Ils se sont dits satisfaits que le rapport énonce clairement les implications de la pandémie de VIH/sida et ont salué la priorité donnée par l'UNICEF à la lutte contre la maladie. Une délégation a noté que les progrès réalisés en matière de santé, comme l'allaitement exclusif, étaient réduits à néant par la propagation du VIH/sida. Une autre a soulevé la question de l'accès aux traitements. Il a été noté qu'il fallait adopter des mesures préventives dans d'autres régions du continent. Des délégations ont demandé des précisions sur la stratégie "Faire reculer le paludisme".

267. Des délégations se sont inquiétées des progrès inégaux accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Un orateur a observé que la lenteur des progrès était due plus au manque de ressources qu'à l'absence de volonté politique.

268. Une délégation a noté que le rapport ne faisait aucunement mention de la protection des enfants ayant des besoins particuliers. À ce sujet, une délégation a regretté que le rapport ne parle pas de la réinsertion des enfants soldats. Des précisions ont aussi été demandées sur les relations entre l'UNICEF et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

269. On a soulevé la question de la collaboration entre l'UNICEF et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) en Afrique. La question des approches sectorielles a été abordée et on a demandé au

secrétariat comment les questions intersectorielles comme le VIH/sida et la programmation intégrée fondée sur les droits de l'homme étaient traitées dans cette démarche. Il a été noté que malgré le succès de l'Initiative de Bamako, des enfants n'avaient pas accès aux soins de santé, et se voyaient donc refuser un de leurs droits fondamentaux.

270. En réponse, le secrétariat a salué l'ampleur et la vigueur de la discussion ainsi que les idées et suggestions des délégations. Il a reconnu que la pandémie de VIH/sida était la plus grande catastrophe sociale de tous les temps et qu'elle devait être examinée au plus haut niveau de l'Organisation des Nations Unies. Comme cela était précisé dans le rapport, l'UNICEF donnait toute priorité à la lutte contre le VIH/sida. Même si l'allaitement maternel constituait un risque lorsque la mère était séropositive ou malade du sida, la promotion de l'allaitement devait se poursuivre.

271. Les secours d'urgence offerts par l'UNICEF lors des conflits en Afrique s'intégraient dans le processus normal de programmation et des ajustements étaient faits par le biais d'instruments comme l'examen à mi-parcours. S'agissant des enfants soldats, le secrétariat a noté que l'UNICEF collaborait étroitement avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

272. Le Secrétariat a noté que l'UNICEF était membre d'ONUSIDA, qui comprenait plusieurs organismes des Nations Unies et la Banque mondiale. La participation de l'UNICEF aux programmes sectoriels entrepris dans divers pays montrait l'attachement du Fonds aux approches sectorielles. La viabilité des partenariats était mise en évidence par le succès de l'Initiative de Bamako, que l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) continueraient d'appuyer.

D. Progrès, défis et futures stratégies en matière d'éducation de base

273. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport intitulé "Progrès, défis et futures stratégies en matière d'éducation de base" (E/ICEF/1999/14). Dans l'allocution liminaire qu'il a prononcée au nom du secrétariat, le chef du module éducation de la Division des programmes a brièvement présenté le rapport, en insistant plus particulièrement sur les liens qui existaient entre l'action de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation et son action dans d'autres domaines. Il a indiqué que le rapport constituait une tentative pour offrir un cadre cohérent et actualisé fondé sur les enseignements tirés de l'initiative "L'éducation pour tous d'ici l'an 2000" et permettant à l'UNICEF d'adapter son action en faveur de l'éducation en fonction des nouvelles priorités mondiales.

274. De nombreux intervenants ont salué le rapport qui, selon eux, donnait une idée de l'orientation stratégique que l'UNICEF se proposait d'adopter dans le domaine de l'éducation. Cela étant, un certain nombre de délégations ont estimé que la présentation d'un tel rapport pouvait paraître prématurée, étant donné que l'évaluation de l'initiative n'était pas terminée et que le Programme mondial en faveur des enfants, qui donnait la priorité à l'éducation de base, n'était qu'à l'état embryonnaire. En réponse, le chef du service concerné a assuré le Conseil d'administration que l'UNICEF participait activement à l'évaluation, puisqu'il siégeait au Comité directeur et coordonnait trois des études thématiques de l'initiative. Il a ajouté que le rapport avait pour objet de donner un cadre stratégique global et cohérent qui serait affiné par la suite à mesure que le Programme mondial en faveur des enfants prendrait forme.

275. Plusieurs délégations ont salué le rôle de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation de base, et beaucoup se sont félicitées de l'importance donnée à l'éducation des filles. Certaines délégations ont pris note avec satisfaction de la stratégie en faveur des adolescents, d'autres se sont félicitées de la priorité donnée au VIH/sida. Deux intervenants ont approuvé que la stratégie accorde une grande importance aux droits des enfants dans des situations de crise ou d'instabilité chronique et d'autres ont salué l'action de l'UNICEF en faveur des enfants handicapés même si une délégation a regretté que l'approche adoptée soit un peu "étroite". Plusieurs orateurs ont souhaité que le fait de mettre davantage l'accent sur les jeunes enfants et les adolescents n'entraîne pas une diminution des ressources et de l'énergie consacrées à l'éducation des filles. Quelques délégations ont demandé des précisions sur l'impact de la stratégie sur les programmes de développement sectoriels, comme les programmes d'investissements sectoriels et les approches sectorielles, et deux délégations ont fait remarquer que la question de la disponibilité des ressources était fort peu abordée.

276. En réponse, le Secrétariat a assuré le Conseil d'administration qu'il n'avait aucunement l'intention de compromettre l'action de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation des filles, mais qu'il tirerait les enseignements de l'expérience et saurait s'en inspirer dans le cadre de son action en faveur des enfants se trouvant dans des situations difficiles (pauvreté, VIH/sida, situations de crise et d'instabilité chronique). Il a également été noté que les programmes de soins aux jeunes enfants pourraient favoriser la scolarisation des filles en les libérant de la garde des enfants et en donnant l'habitude aux enfants, dès le plus jeune âge, de participer à des activités à l'extérieur.

277. S'agissant des programmes de développement sectoriels, on a souligné que l'UNICEF jouait un rôle actif dans presque tous les pays où de tels programmes avaient été mis en place. Son rôle consistait notamment à s'assurer que les gouvernements gardaient la maîtrise et la direction des initiatives et que des liens efficaces étaient créés avec d'autres secteurs. On a souligné que, par le biais de ces programmes et d'autres arrangements de partenariat, l'UNICEF parvenait à mobiliser des ressources supplémentaires importantes, tout en faisant un meilleur usage des ressources existantes.

278. La question des partenariats dans le domaine de l'éducation a été abordée par plusieurs délégations, qui ont souligné qu'il était important de collaborer de manière efficace avec des partenaires multilatéraux importants, en particulier l'UNESCO et la Banque mondiale. Un intervenant a appelé à la définition d'objectifs plus précis, et d'autres ont indiqué qu'il fallait élargir les partenariats à des partenaires non traditionnels, comme les ONG, les médias et le secteur privé. Deux orateurs ont demandé une analyse plus précise et plus rigoureuse des avantages comparatifs de l'UNICEF par rapport à ses principaux partenaires.

279. La représentante de l'UNESCO a indiqué que l'organisation était résolue à collaborer encore davantage dans le cadre des stratégies prévues par l'accord-cadre. Elle a aussi évoqué la prochaine réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation, qui devrait donner l'occasion de revoir et de discuter la collaboration dans le détail entre l'UNICEF et l'UNESCO. Elle a souligné que cette collaboration avait été excellente dans le cadre de l'évaluation de l'initiative "L'Éducation pour tous d'ici à l'an 2000" et a évoqué la résolution de l'Assemblée générale appelant à une collaboration plus étroite concernant l'Année internationale de la culture de la paix. Le Secrétariat a confirmé qu'il souhaitait continuer de collaborer efficacement avec l'UNESCO et a ajouté

que la collaboration avec la Banque mondiale était examinée à intervalles réguliers.

280. Plusieurs intervenants se sont félicités que le rapport adopte une approche fondée sur les droits de l'homme pour la programmation en matière d'éducation, mais quelques-uns ont estimé que cette approche n'était pas suffisamment apparente et ont demandé que l'on veille plus systématiquement à ce que la stratégie porte sur toutes les questions relatives aux droits fondamentaux touchant les enfants et l'éducation. Plusieurs délégations ont également évoqué le principe d'une école respectueuse des droits fondamentaux, et qui soit à l'écoute des enfants. Elles ont estimé que c'était un projet ambitieux et onéreux, mais un intervenant a déclaré qu'il n'en restait pas moins réaliste. D'autres ont estimé que le concept devait encore être précisé dans le cadre de la programmation fondée sur les droits de l'homme. En réponse, le secrétariat a assuré que le projet d'école à l'écoute des enfants visait à mettre l'accent sur l'ensemble des droits de l'enfant, qu'il n'était pas coûteux et qu'il ne supposait pas de nouveaux apports. Ce projet avait pour objet d'appeler l'attention des écoles et des communautés sur la manière dont les droits de l'enfant pourraient être traités dans le cadre de l'école.

281. Plusieurs délégations ont soulevé la question de la décentralisation, en mettant l'accent sur la nécessité de préciser plus clairement le rôle des gouvernements, des autorités locales, des communautés, des organisations non gouvernementales et de la société civile. Elles ont souligné qu'il importait que les stratégies de décentralisation n'imposent pas de nouvelles contraintes aux pauvres. Une délégation a demandé que l'on prête davantage attention à la question de la participation des enfants, et non uniquement des adolescents comme c'était le cas dans le rapport. En réponse, le secrétariat a assuré que la participation active des enfants à l'apprentissage à tous les niveaux était un élément essentiel de la stratégie. Il a aussi souligné que les gouvernements devaient donner des orientations et suivre les progrès de la centralisation et a indiqué que la décentralisation devrait permettre un accès plus équitable aux services et ne pas créer un nouveau fardeau pour les communautés pauvres.

282. De nombreuses délégations ont estimé que le rapport devrait être encore beaucoup travaillé avant de pouvoir offrir les orientations stratégiques voulues. On a suggéré d'entreprendre une analyse plus systématique des avantages comparatifs de l'UNICEF et d'intégrer davantage la question des droits de l'enfant aux autres domaines d'action de l'organisation. On a également estimé qu'il fallait préciser davantage les objectifs et définir les résultats attendus de manière à ce qu'ils soient mesurables. Plusieurs délégations ont proposé, compte tenu de ce qui précède, que le rapport soit seulement considéré comme rapport "pour décision de noter". Le secrétariat a expliqué que les limites imposées quant à la longueur des documents avaient obligé à omettre certaines questions. Les avantages comparatifs de l'UNICEF en matière d'action intersectorielle, son travail sur l'enfant tout au long de son cycle de vie, la priorité qu'il accorde aux exclus et aux défavorisés et sa présence sur le terrain auprès des familles et des communautés sont autant d'éléments qui auraient pu être davantage traités.

283. Le secrétariat a souligné que le rapport avait pour objet d'offrir un cadre large et cohérent dans lequel les différents pays et régions pourraient inscrire leurs priorités. La Division des programmes collaborait avec les bureaux extérieurs à la définition d'objectifs et de réalisations, qui seraient précisés à mesure que l'évaluation de l'initiative "Education pour tous" et le Programme mondial en faveur des enfants prendraient forme. Le secrétariat a

remercié le Conseil d'administration pour le caractère stimulant et mobilisateur du débat et a assuré les membres qu'il serait tenu compte de leurs observations dans le cadre de l'élaboration de la stratégie.

284. En l'absence d'objection, le Président a confirmé que le Conseil d'administration prendrait note du rapport.

E. Rapport intérimaire sur la stratégie et les investissements de l'UNICEF en matière d'informatisation

285. Le Directeur de la Division de l'informatisation a présenté un exposé ayant pour thème les succès, les difficultés et les orientations de l'informatisation au sein de l'UNICEF. Le rapport à ce sujet (E/ICEF/1999/AB/L.6) avait été établi à la suite d'une demande formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans le contexte de son examen sur le budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 (E/ICEF/1998/AB/L.2), préconisant que l'UNICEF se dote d'une stratégie globale d'automatisation des tâches de bureau. Le rapport avait été présenté au Comité consultatif pour examen, mais le secrétariat avait été informé que le Comité consultatif ne publierait pas son rapport pour la présente session. Les éventuelles observations figureraient dans le rapport sur le budget d'appui biennal pour 2000-2001, qui serait présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en septembre.

286. Un certain nombre de délégations se sont félicitées de la qualité du rapport et du caractère complet de la stratégie; une délégation a souligné combien il avait été judicieux d'examiner conjointement les questions concernant la sécurité et celles relatives au service d'appui. Le Directeur a répondu que ces questions étaient extrêmement complexes. Certaines dispositions prises en matière de sécurité n'avaient pas dépassé les limites budgétaires et le nouveau système mondial d'appui constituait la base des échanges d'information et des activités d'apprentissage.

287. Plusieurs délégations ont évoqué l'impact de l'utilisation de l'Internet et du Web. Un intervenant s'est déclaré convaincu que l'UNICEF répartirait judicieusement son utilisation de l'Internet entre la mobilisation des ressources et l'action de persuasion. Un autre intervenant a appelé l'attention sur les conséquences pratiques et économiques de la coopération avec les comités nationaux. Une délégation a émis le voeu que les pays aient accès aux documents actuellement disponibles sur l'intranet de l'UNICEF. Dans sa réponse, le Directeur a réaffirmé que la présence sur le Web et le commerce via l'Internet offraient des possibilités importantes. Il a fait observer que l'utilisation du Web pour la collecte de fonds avait déjà donné des résultats. L'UNICEF procédait à un enrichissement du contenu de l'intranet et, lorsque les documents seraient finalisés sous la forme voulue, ils seraient communiqués à l'extérieur via l'extranet.

288. Plusieurs délégations ont fait état de l'utilisation du système de gestion des résultats. Une autre délégation a souhaité une amélioration des informations présentées au Conseil d'administration et a demandé comment le système de gestion des programmes (PROMS) permettrait de renforcer les capacités de gestion des programmes, d'influer sur la responsabilité et de s'attaquer à la question des changements de comportement. On a signalé qu'il serait dangereux de susciter trop d'espairs. Le Directeur a précisé que les systèmes réaliseraient progressivement leur potentiel, les activités de formation et les diverses améliorations, en particulier sur le terrain, contribuant aux bénéficiaires

qui en seraient tirés. Ces systèmes fourniraient des informations en temps réel et étaient conçus pour accroître la responsabilisation et la transparence. La Directrice générale est convenue que ces systèmes en eux-mêmes n'étaient pas une panacée mais n'en demeuraient pas moins un important outil.

289. Une délégation a évoqué le Système intégré de gestion de l'information de l'ONU et a demandé des précisions sur la liaison entre les organisations du système et sur l'utilisation des systèmes communs. Dans sa réponse, le Directeur a reconnu les difficultés liées à la diversité des besoins propres à chaque organisme. Il a fait remarquer que ces liaisons comportaient à la fois des coûts et des avantages qu'il faudrait évaluer avec soin. À cet égard, l'UNICEF avait donné l'exemple dans l'application d'un accord commun concernant la sous-traitance des communications, dont s'étaient inspirés d'autres organismes. L'UNICEF avait opté pour le module du Système intégré de gestion pour les ressources humaines et sa contribution au système avait servi à d'autres organismes. Il a signalé que le Fonds sélectionnait ses autres systèmes de financement et de logistique en fonction des besoins propres à la Division du secteur privé ainsi qu'à la Division des approvisionnements. Sur le terrain, le système de gestion des programmes (PROMS) répondait aux besoins spécifiques des programmes du Fonds. La Directrice générale a ajouté que d'autres organismes avaient opté pour le même logiciel financier que celui actuellement utilisé par l'UNICEF ainsi que par le Programme alimentaire mondial, l'Union internationale des télécommunications et la Banque mondiale.

290. Des réserves ont été émises au sujet de l'efficacité des systèmes de télécommunication dans les lieux éloignés de tout et l'on a insisté sur les difficultés que l'adaptation des ordinateurs au passage à l'an 2000 posait aux pays en développement. On a demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF maintiendrait son infrastructure. Le Directeur a fait remarquer que l'UNICEF avait sous-traité son réseau de télécommunications et ne gérait pas son propre réseau.

291. Quelques délégations ont soulevé la question de la coopération et des échanges de données avec le Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Directeur a signalé que l'UNICEF avait accueilli des délégations d'autres organismes venues examiner les systèmes d'information de l'UNICEF et il a donné l'exemple du système DevLink pour illustrer l'étroite coopération entre l'UNICEF et le Groupe des Nations Unies pour le développement en matière d'échanges d'informations.

292. Une délégation a fait remarquer que l'informatisation appelait un engagement à long terme et elle a encouragé les gouvernements à prêter leur concours et leur assistance à cet égard. Le Directeur a approuvé cette remarque et a souligné que la technologie ne représentait pas un investissement ponctuel et qu'il fallait veiller à ce que des ressources suffisantes soient constamment affectées à ce titre.

293. Un petit nombre d'orateurs ont constaté que le rapport dont le Conseil était saisi ne traitait pas spécifiquement des ressources financières étant entendu que cette question serait examinée lors de la deuxième session ordinaire en septembre de concert avec le budget d'appui biennal pour 2000-2001.

F. Rapport d'activité sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les travaux de l'UNICEF

294. La Chef de la Section chargée des questions d'équité entre les sexes et de la collaboration au programme, de la Division des programmes, a présenté le rapport d'activité sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les travaux de l'UNICEF (E/ICEF/1999/13). Elle a déclaré que ce rapport devait être examiné dans le contexte des politiques en vigueur de l'UNICEF, des principes relatifs aux droits de l'homme, des conférences mondiales et des cadres fournis par la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, conventions qui conjointement avaient permis de resserrer encore davantage le rapport étroit existant entre les droits des filles et ceux des femmes. Des partenariats dynamiques avec les gouvernements, la société civile et les autres organismes des Nations Unies avaient permis de nouveaux progrès dans l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les programmes de pays. La mise au point et l'utilisation d'instruments et de directives opérationnels en vue du renforcement des capacités avaient contribué au perfectionnement des compétences de base, et ce avec l'appui du réseau des coordonnateurs chargés des questions d'égalité entre les sexes. Le secrétariat a signalé que les plus grandes difficultés demeuraient liées au passage de la théorie à la pratique, et à la collecte et à l'utilisation de données, d'indicateurs et de méthodologies ventilés par sexe dans l'évaluation des résultats de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. Le rapport décrivait de nouvelles possibilités d'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités de l'UNICEF qui se feront jour au cours du siècle prochain.

295. De nombreuses délégations se sont félicitées du caractère exhaustif et de l'utilité du rapport et de la façon franche et analytique dont il rendait compte des succès et des lacunes à combler. Vu la complexité des processus d'intégration d'une démarche sexospécifique en général et de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, les résultats décrits dans le rapport étaient louables. Certaines délégations ont fait remarquer que les efforts accomplis par l'UNICEF pour élaborer le guide du concepteur de programmes et recueillir des informations sur les meilleures pratiques étaient extrêmement utiles pour l'exécution des programmes sur le terrain. Elles ont recommandé au Fonds de ménager de vastes échanges d'informations au sujet des méthodes de formation, des travaux de recherche et des meilleures pratiques, et ce aussi bien à l'intérieur même de l'Organisation qu'avec d'autres entités extérieures, telles que les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les autres organismes du système des Nations Unies.

296. Plusieurs délégations ont constaté avec préoccupation que les travaux de l'UNICEF favorisant la prise en compte des sexospécificités se chevauchaient avec ceux d'autres organismes des Nations Unies tels que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour ce qui était de la promotion des droits de la femme; le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour ce qui était des adolescents; et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour ce qui était de la mise au point d'instruments d'intégration d'une démarche sexospécifique. Le secrétariat a déclaré que tous les organismes s'étaient engagés à promouvoir les droits de la femme et l'égalité entre les sexes à l'aide de divers instruments internationaux, notamment le Programme d'action de Beijing. La coopération sous diverses formes – Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, Processus d'évaluation des cycles de pays, ONUSIDA et Comité interinstitutions

sur les femmes et l'égalité entre les sexes – avait contribué à renforcer l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes au niveau des pays.

297. Le secrétariat a précisé que le fait que tous les organismes partagent la responsabilité de promouvoir les droits de la femme et l'égalité entre les sexes avait aidé UNIFEM à mieux s'acquitter du rôle critique et dynamique qui lui incombait, et ce pour deux raisons : en premier lieu parce que UNIFEM était un organisme relativement petit dont les ressources et la portée étaient limitées et, en second lieu, parce que ce type d'intégration signifiait que chaque organisme, quel que soit son mandat, était tenu de promouvoir l'équité entre les sexes, enrichissant ainsi de sa propre expérience l'action commune. Le vaste rayon d'action de l'UNICEF avait ainsi été mis à profit notamment pour appuyer l'action en faveur des femmes au niveau communautaire ainsi que la lutte contre la violence. En outre, par le biais de cette collaboration, l'UNICEF a fait bénéficier UNIFEM et d'autres organismes des Nations Unies des avantages d'une analyse reposant sur une double perspective de protection des droits de l'homme et de prise en compte de tous les stades de l'existence. L'UNICEF avait ainsi pu contribuer de façon critique à mettre en évidence la continuité existant entre les droits des enfants et ceux des femmes et, partant, la nécessité de se préoccuper des droits des filles et de l'égalité entre les sexes dès l'enfance afin de favoriser l'évolution progressive des rapports entre les sexes à l'âge adulte. Dans le même esprit, l'UNICEF avait manifestement pour mandat de promouvoir les droits de la femme dans la mesure où, en l'absence de progrès en la matière, les droits des filles resteraient précaires et vulnérables.

298. Pour ce qui était des activités concernant les adolescents, le secrétariat a précisé que le gros des ressources de l'UNICEF continuerait d'être alloué à la petite enfance, puisque l'UNICEF ne partageait avec aucune autre organisation son principal mandat et ses atouts spécifiques. Toutefois, comme le Fonds se préoccupait de tous les stades de l'existence, il pouvait répondre aux besoins des adolescents, qui étaient aussi des enfants et dont les besoins n'avaient pas jusqu'alors fait l'objet de suffisamment d'attention. La collaboration entre l'UNICEF et le FNUAP au sujet des adolescents avait contribué à une réorientation des débats et des activités, désormais axés conjointement sur la santé en matière de reproduction, l'équité entre les sexes et les droits des filles. À titre d'exemple, la mutilation génitale des femmes n'était plus traitée uniquement en tant que problème de santé en matière de reproduction mais aussi en tant que question liée à la condition et aux droits des filles. De ce fait, les fonds alloués à la santé en matière de reproduction pouvaient maintenant être utilisés pour financer la promotion des droits de l'enfant, sans coût supplémentaire ou fort peu, d'où une rentabilité accrue.

299. Pour ce qui était de la mise au point des outils d'intégration d'une démarche sexospécifique par le PNUD et d'autres organismes, le secrétariat a appelé l'attention sur la collaboration au niveau de l'analyse générale et sur la mise en commun et, le cas échéant, l'utilisation conjointe de ces outils. Il fallait toutefois que ces organismes conçoivent des outils ou adaptent des outils existants en fonction de leurs mandats et modes de fonctionnement respectifs. À cet égard, l'UNICEF était le mieux à même de formuler les directives voulues en vue de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes concernant la petite enfance.

300. Plusieurs délégations se sont félicitées que le rapport ait insisté sur la participation des hommes et des garçons à la réalisation de l'égalité entre les sexes. À titre d'exemple, on a fait remarquer que, face au problème de la

violence contre les femmes et les filles, les hommes et les garçons ne devraient pas être uniquement considérés comme responsables du problème, mais aussi et par définition comme responsables de la solution. Dans le même esprit, pour ce qui est des soins à donner aux jeunes enfants, certaines délégations ont insisté sur le rôle qui incombait aux hommes en tant que pères et ont constaté que le renforcement des capacités institutionnelles dans ce domaine s'était, semblait-il, amorcé. Ils se sont félicités des initiatives préliminaires prises par l'UNICEF.

301. Le secrétariat a décrit les efforts qu'il faisait pour favoriser la participation des hommes. Dans le contexte des soins et du développement au cours de la petite enfance, on a insisté sur la socialisation des garçons et des filles dans un esprit d'égalité et d'équité, ce qui nécessitait la participation des deux sexes et un changement de comportement des dispensateurs de soins, des parents, des enseignants et des membres de la communauté. Pour ce qui est d'une éducation de base de qualité et des programmes destinés aux adolescents, on s'attachait à mettre au point des programmes de préparation à la vie courante, axés sur le renforcement de l'estime de soi des filles et de leur capacité de reconnaître et d'éviter les risques auxquels elles étaient exposées – violence, mauvais traitements, grossesses précoces et toutes autres circonstances susceptibles de porter atteinte à leur droit à l'éducation. Les programmes de préparation des garçons à la vie courante avaient pour objet de favoriser la tolérance et l'égalité et de décourager les comportements préjudiciables.

302. Plusieurs délégations ont constaté que des indicateurs étaient indispensables pour évaluer systématiquement le degré d'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes de pays de l'UNICEF. Elles ont souligné qu'il était crucial de disposer de données ventilées par sexe et par âge et ont recommandé à l'UNICEF de collaborer avec d'autres organismes à la mise au point d'indicateurs plus efficaces de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les programmes. Le secrétariat a répondu que progressivement, les programmes de pays rendaient compte de façon plus précise de leurs résultats, mais qu'il n'était pas possible de fournir des informations plus détaillées à ce sujet dans le présent rapport. Il a indiqué que le guide concernant l'intégration d'une perspective sexospécifique ferait mieux comprendre l'importance de la ventilation des données par sexe et par âge et de leur utilisation dans les programmes de pays. Ces questions seraient examinées ultérieurement en 1999 lorsque ledit guide serait mis à l'essai sur le terrain.

303. De façon générale, les délégations ont appuyé la façon systématique dont le secrétariat s'efforçait d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes en renforçant le réseau de coordonnateurs chargés de cette question et en mettant au point des instruments d'appui aux programmes de pays. Un petit nombre de délégations ont demandé quel était le niveau hiérarchique de ces coordonnateurs et dans quelle mesure ils pouvaient s'entretenir avec des cadres supérieurs et influencer ainsi sur la prise de décisions. À cet égard, d'aucuns ont manifesté leurs préoccupations au sujet du double fardeau qui pesait sur ces coordonnateurs, à savoir leurs fonctions ordinaires, auxquelles venaient s'ajouter leurs importantes responsabilités liées à l'intégration d'une perspective sexospécifique. Le secrétariat a répondu qu'au niveau régional, lesdits coordonnateurs occupaient généralement des postes de classe P-5 et D-1, mais que sur le terrain, ce niveau hiérarchique variait en fonction de la taille et de la capacité du bureau de pays visé. Le personnel de ce réseau était entièrement dévoué à cette cause, mais il n'en demeurait pas moins nécessaire de formuler des directives communes applicables au recrutement et à la nomination

de ces coordonnateurs afin de mieux harmoniser les activités et les responsabilités.

304. Plusieurs délégations ont fait remarquer qu'un engagement en faveur de la prise en compte systématique des sexospécificités aux divers niveaux de l'encadrement supérieur était indispensable. Par ailleurs, une délégation a demandé en fonction de quels critères l'UNICEF équilibrait l'affectation de ses ressources entre la cause des femmes et celle des enfants, qui fait l'objet de son principal mandat. Une autre délégation a demandé des précisions au sujet de la budgétisation tenant compte des sexospécificités. Le secrétariat a indiqué que l'on s'attachait tout particulièrement à mettre au point un système de codification indiquant, à l'aide du système de gestion des programmes, les dépenses relatives aux activités en faveur de l'équité entre les sexes. De cette façon, il serait plus facile de suivre plus systématiquement l'affectation et l'utilisation des ressources à ce titre, et de communiquer régulièrement des informations à ce sujet.

305. Certaines délégations ont demandé des précisions sur les politiques de recrutement et de promotion des femmes, et plus particulièrement au sujet des mécanismes institutionnels mis en place pour veiller à l'équité entre les sexes au sein de l'UNICEF. La Directrice générale a déclaré que le Fonds était entièrement acquis au principe de l'équilibre entre les sexes dans le recrutement et dans l'affectation des postes. Toutefois, à l'instar d'autres organismes, le Fonds perdait des jeunes fonctionnaires compétents, en particulier de jeunes cadres du sexe féminin. Une récente étude avait en effet montré que les jeunes femmes, même si elles étaient salariées, avaient tendance à suivre leur conjoint en cas de changement d'affectation. En outre, le nombre de postes de l'UNICEF dans les lieux d'affectation sans danger pour les familles avait diminué, tandis qu'il se produisait une augmentation du nombre de postes dans des lieux caractérisés par des situations d'urgence, qui attiraient davantage les hommes que les femmes. L'UNICEF encourageait les femmes à occuper ces derniers postes, mais il était difficile de garantir la sécurité de leur famille.

G. Rapport oral sur la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé

306. En réponse à une demande du Conseil d'administration (décision 1997/9), le chef de la section de la santé de la division des programmes a présenté un rapport oral sur le plan de mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé. Il a appelé l'attention sur les domaines clefs dans lesquels le Fonds avait progressé et ceux dans lesquels des travaux étaient en cours. Il s'agissait entre autres des activités ci-après : partenariats; prévention de la transmission de la mère à l'enfant du VIH/sida; prévention du VIH/sida chez les jeunes; réalisation d'un taux élevé de vaccination et de supplémentation en vitamine A; renforcement de la lutte contre le tétanos néonatal; appui aux approches communautaires intégrées afin d'améliorer la santé, la nutrition, les conditions sanitaires et l'hygiène des enfants, notamment l'Initiative de gestion intégrée des maladies infantiles; prévention et traitement du paludisme au niveau des communautés; éradication de la poliomyélite; élimination du vers de Guinée; réduction de la mortalité maternelle et mise au point d'un système garantissant la qualité des services de santé maternelle; et amélioration de la santé et du développement des jeunes.

307. Plusieurs délégations ont loué la clarté et l'exhaustivité de l'exposé et se sont félicitées des liens de collaboration et de partenariat noués entre

l'UNICEF et d'autres organismes, notamment l'OMS, le FNUAP, l'ONUSIDA et la Banque mondiale. Un représentant d'une délégation a reconnu que l'UNICEF avait des atouts spécifiques en matière de sensibilisation, de suivi et d'évaluation, et a appelé l'attention sur la participation du Fonds aux approches sectorielles. Il s'est par ailleurs félicité de la collaboration de l'UNICEF au programme intitulé "Faire reculer le paludisme" ainsi que de ses initiatives de concertation avec le secteur privé.

308. À propos de la question de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, une délégation a salué l'UNICEF pour sa collaboration en la matière ainsi que pour son aide aux orphelins du sida. Elle a fait remarquer qu'il serait bon de s'attacher de plus près au suivi et à l'évaluation des interventions concernant la transmission du VIH de la mère à l'enfant et qu'il faudrait s'efforcer davantage de tirer les enseignements des projets pilotes avant d'en élargir la portée. Une autre délégation a approuvé ce qui venait d'être dit au sujet du suivi et de l'évaluation et a demandé des précisions sur les indicateurs clefs qui avaient été adoptés aux fins du suivi des interventions concernant la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Certaines délégations ont abordé la question de la durabilité des approvisionnements, en particulier des médicaments antirétroviraux et des aliments de substitution au lait maternel, et se sont interrogées sur les risques associés à cette alimentation de remplacement dans les pays où des projets pilotes étaient en cours d'exécution.

309. Dans le domaine de la santé maternelle, on s'est félicité des progrès accomplis en ce qui concerne les normes minimales en matière de soins dispensés aux femmes pendant leur grossesse. On s'est par ailleurs préoccupé du problème de l'anémie des femmes. Un orateur s'est demandé pourquoi on n'avait pas réussi à réduire la mortalité maternelle alors que l'on disposait de méthodes à la fois simples et économiques.

310. Une délégation a informé le Conseil d'administration que son gouvernement collaborait avec le PNUD et l'UNICEF pour créer le Centre universel de vaccination, qui contribuerait à l'application des programmes d'immunisation. Une autre délégation s'est déclarée préoccupée par la multiplication des cas de tuberculose dans son pays, phénomène directement lié à la baisse de la couverture vaccinale. Elle a en outre évoqué les problèmes environnementaux et demandé des informations sur les résultats des consultations entre son gouvernement, l'UNICEF et la Banque mondiale. À propos de la multiplication des cas de tuberculose au Kazakhstan, le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté des États indépendants et les États baltes a déclaré qu'il s'agissait là d'un sujet de préoccupation croissante pour l'UNICEF. Il a en outre précisé qu'en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF coopérait activement avec le Programme élargi de vaccination et continuerait de le faire. Il a déclaré que la vaccination était un important aspect de la recommandation en matière de coopération du programme de pays présenté au Conseil à sa session de septembre. Pour répondre aux préoccupations concernant les problèmes environnementaux dans la région, le Directeur régional a déclaré que l'UNICEF continuerait de fournir un appui à ce titre et que la question serait aussi examinée dans la prochaine Recommandation du programme de pays.

311. Une délégation a demandé des précisions sur la lutte contre la consommation de tabac aux niveaux régional et national et a demandé à quelles sortes de problèmes l'UNICEF avait été confronté avec l'industrie du tabac.

312. Les représentants de l'OMS et de Rotary international ont fait des déclarations au nom de leur organisation respective. Le représentant de l'OMS a

souligné que l'UNICEF était un partenaire clef dans de nombreux domaines – vaccination, éradication de la poliomyélite, lutte contre la rougeole, prévention du VIH/sida, Initiative de gestion intégrée des maladies infantiles, nutrition et santé maternelle. Le développement de l'enfant était le nouveau domaine dans lequel les deux organisations collaboraient étroitement. On a constaté que le VIH/sida avait réduit à néant les gains durement acquis en matière d'espérance de vie et de survie de l'enfant et que, l'année passée seulement, cette épidémie avait touché 4 millions de nouvelles personnes en Afrique. L'OMS, l'UNICEF et d'autres organismes coparrainant l'ONUSIDA procédaient à la mise au point d'un plan conjoint d'appui au programme de partenariat en vue de renforcer la lutte contre le VIH/sida en Afrique.

313. Le représentant de Rotary international a brièvement exposé l'approche de son organisation en ce qui concernait les droits des femmes et des enfants, et a insisté sur ses trois priorités, à savoir développement du jeune enfant, éducation et adolescence. L'éradication de la poliomyélite avait été la principale priorité de Rotary international et, au fil de ces 10 dernières années, on était parvenu à une élimination de près de 90 % du nombre de cas. En outre, Rotary international collaborait avec l'UNICEF dans divers domaines – lutte contre les carences en vitamine A, le paludisme, la malnutrition et le vers de Guinée; amélioration de l'éducation et création d'un environnement protecteur; approvisionnement en eau potable et assainissement; et élimination des mines terrestres. Rotary international oeuvrait de concert avec l'UNICEF, l'OMS et les gouvernements nationaux et son action était actuellement axée sur les enfants vulnérables et visait à répondre à leurs besoins dans divers domaines – éducation, vaccination, sécurité au sein des communautés et des écoles – tout en s'attaquant aux problèmes de la violence et des drogues, en particulier en milieu urbain.

314. Le Chef de la Section de la santé a répondu aux délégations en soulignant qu'il conviendrait d'insister davantage sur la prévention de l'infection à VIH chez les femmes et de faciliter l'accès facultatif à des conseils et à un dépistage confidentiels. On redoublait d'efforts pour suivre ces activités et l'UNICEF prévoyait de coopérer sur le plan technique avec les centres américains de prophylaxie et de lutte contre la maladie. Il a précisé que la durabilité des approvisionnements en médicaments était fonction de la rapidité de la baisse des coûts. Pour ce qui était de la santé maternelle, il a déclaré que l'on pouvait faire preuve d'un optimisme prudent au sujet des interventions techniques, en particulier dans le domaine des micronutriments. Toutefois, fondamentalement la mortalité maternelle n'était pas simplement un problème de santé. Si toutes les couches de la société se mobilisaient pour prêter davantage attention aux femmes, notamment aux femmes enceintes, une amélioration de la situation devrait s'ensuivre.

315. Pour ce qui est de la lutte contre la consommation du tabac, le chef de la Section de la santé a déclaré que la collaboration du Fonds à l'initiative "Se libérer du tabac" était relativement récente. L'UNICEF, en collaboration avec l'OMS, procédait à la formulation d'une stratégie dans ce domaine, appuyait une enquête mondiale sur la consommation de tabac des jeunes dans un certain nombre de pays (notamment la Barbade, la Chine, l'Égypte, la Jordanie, l'Ukraine et le Zimbabwe) et venait de mettre la dernière main à une analyse de la production du tabac et de la promotion du tabagisme, et ce, dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

H. Rapports sur les missions sur le terrain des membres du Conseil d'administration

316. Les rapports sur les missions sur le terrain des membres du Conseil d'administration en Colombie et au Pérou (E/ICEF/1999/CRP.8) et au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie (E/ICEF/1999/CRP.9) ont été présentés par les représentants respectifs de chacune de ces missions. L'un et l'autre ont été d'avis que ces missions sur le terrain étaient extrêmement instructives pour les membres du Conseil et ont vigoureusement recommandé la poursuite de cette pratique. Ils ont rendu hommage à l'efficacité des membres du personnel sur le terrain et ont souligné leur dévouement et leur professionnalisme.

317. Une représentante a constaté que la mise en oeuvre des programmes de pays respectait l'approche axée sur les droits. Ce qui était examiné d'un point de vue théorique lors des sessions du Conseil était appliqué en pratique sur le terrain. Cette approche avait provoqué un changement d'attitude et de comportement au sein des gouvernements. Elle a souligné la vaste portée et l'efficacité des liens de coordination avec les autres organes des Nations Unies, les gouvernements et la société civile tout en constatant qu'il faudrait mener plus d'activités de programmation et renforcer la coopération avec des organismes extérieurs au système des Nations Unies.

318. Selon elle, l'UNICEF répugnait parfois excessivement à se vanter de ses succès et devrait rechercher davantage l'attention des médias. Elle a également été d'avis que le mandat du Fonds était déjà trop vaste et qu'il serait peut-être bon qu'un autre organisme du système des Nations Unies soit responsable de la promotion de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle a ajouté que la pandémie de VIH/sida n'était plus une question de santé – il s'agissait désormais d'un problème de développement.

319. Au cours du débat qui a suivi ces exposés, de nombreuses délégations ont insisté sur la qualité exceptionnelle de ces rapports. Un certain nombre de délégations ont fait observer que la réorientation du programme au profit du renforcement des capacités et de la sensibilisation s'était avérée efficace et devrait se poursuivre. Les programmes de pays utilisaient les ressources réduites disponibles comme catalyseur du changement et le Fonds abandonnait progressivement la prestation de services au profit de la mise en place d'un potentiel durable par le biais d'une formation efficace.

320. Une intervenante a toutefois constaté que le rapport sur la mission sur le terrain effectué dans son pays avait passé sous silence le rôle très important que jouait son gouvernement en matière de développement. Elle et d'autres représentants ont déclaré que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes était étroitement liée à la Convention relative aux droits de l'enfant et que l'UNICEF devrait jouer un rôle important dans sa promotion.

321. Pour ce qui était de la programmation conjointe, une délégation a constaté que, dans les pays qu'elle avait visités, les divers organismes avaient des mandats très différents, ce qui ne se prêtait guère à ce type de programmation, encore qu'en situation d'urgence il pourrait en aller autrement. Une autre délégation a souligné l'importance des approches sectorielles pour l'aide au développement.

322. On a examiné la question des effectifs des bureaux extérieurs. Certaines délégations ont estimé qu'un effort de rationalisation des travaux était en cours et devait se poursuivre, tandis qu'une délégation a demandé des précisions sur le rapport entre les effectifs et la charge de travail. Une autre délégation a prié le Conseil d'examiner d'une façon plus approfondie la question des enfants soldats et a demandé par ailleurs si l'informatisation était efficace sur le terrain.

323. Une délégation a constaté avec préoccupation que l'un des rapports de mission sur le terrain présentait des données fort différentes de celles figurant dans le rapport sur la situation des enfants dans le monde et a demandé des éclaircissements à ce sujet. On a suggéré qu'il serait bon, lors des visites sur le terrain, de se rendre dans les bureaux extérieurs chargés d'établir les programmes de pays.

324. La Directrice générale s'est félicitée des interventions et a assuré les délégations que l'on s'efforcerait de remédier aux problèmes des statistiques. Elle examinerait aussi la question du calendrier des visites sur le terrain.

I. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

325. Comme le veut l'usage à la session annuelle du Conseil d'administration, le Président du Conseil a invité la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF à prendre la parole. Celle-ci a constaté avec satisfaction que l'Association du personnel participait désormais à l'examen du programme et du budget. Elle a aussi fait remarquer que des progrès avaient été accomplis dans le renforcement du système de médiateur. Elle a fait savoir qu'en février 1999, l'Association mondiale du personnel avait lancé le Fonds de secours d'urgence pour le personnel national. Elle a ensuite mis en lumière les domaines appelant selon elle des améliorations.

J. Questions diverses

326. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail a appelé l'attention du Conseil sur la nouvelle convention qui devait être adoptée à Genève la semaine suivante – la Convention visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

327. Deux projets de décision – "Allocation aux pays d'Asie des fonds prélevés sur la masse commune des ressources" (E/ICEF/1999/CRP.10) et "Contamination par l'arsenic de l'eau potable au Bangladesh" (E/ICEF/1999/CRP.11) – ont été portés à l'attention du Conseil. Après un débat et la présentation d'un exposé par le Directeur de la Division du programme au sujet de la contamination par l'arsenic, il a été décidé que l'examen des projets de décision serait reporté à plus tard, à la session de septembre du Conseil.

328. À la demande des membres du Conseil, l'UNICEF s'est entretenu avec le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence sur la question des retards dans la parution des documents du Conseil de l'UNICEF dans des langues autres que l'anglais. La Directrice générale a indiqué aux membres du Conseil que les fonctionnaires du Fonds travaillaient avec beaucoup de célérité pour adresser les documents aux Services de conférence 10 semaines avant la réunion du Conseil. Pour la session annuelle de cette année, trois des 10 documents présentés l'avaient été 10 semaines d'avance, tandis que quatre documents avaient été envoyés avec une semaine et demie de

retard. L'établissement du rapport de la Directrice générale a pris un peu plus de temps que prévu parce que l'on s'est efforcé de répondre aux vœux des membres du Conseil concernant une nouvelle présentation et une approche plus ciblée. Les Services de conférence ont informé l'UNICEF qu'ils n'avaient pas été en mesure de respecter les délais en raison du volume de travail qui leur incombait pour le compte d'autres bureaux de l'ONU.

K. Clôture de la session

329. Pour conclure, la Directrice générale a déclaré que la réunion du Conseil avait été utile et informative. Elle a souligné que c'était une excellente occasion d'examiner les activités de l'UNICEF et s'est félicitée des directives et des conseils donnés par les délégations. Pour relever les multiples défis que présenterait le nouveau millénaire, l'UNICEF était disposé à collaborer avec un éventail plus large de partenaires. Elle-même et ses collaborateurs s'emploieraient sans relâche à répondre aux souhaits des membres du Conseil concernant de nouvelles méthodes de travail. Elle espérait que les délégations avaient jugé utile la légère modification apportée au déroulement de la session annuelle et a déclaré que l'UNICEF continuerait de s'efforcer d'élargir le débat et de cibler plus nettement ses efforts sur le terrain. Elle a remercié le Président pour la façon efficace dont il avait dirigé les travaux et a rendu hommage aux vice-présidents. Elle a également remercié les interprètes, les préposés aux conférences et le personnel du secrétariat pour leur excellent travail.

330. Elle a signalé que Cecilia Lotse, Secrétaire du Conseil d'administration, quitterait ses fonctions pour prendre la tête du Bureau du financement des programmes et qu'elle serait remplacée par Denis Caillaux. De nombreuses délégations ont exprimé leur profonde gratitude à Mme Lotse pour le travail qu'elle avait accompli en sa qualité de Secrétaire du Conseil.

Prix 1998 du personnel de l'UNICEF (récompensant des états de service exceptionnels)

331. La Directrice générale a annoncé les noms des lauréats des prix 1998 du personnel, qui récompensent chaque année des membres de groupes, équipes, bureaux ou sections ayant eu un comportement professionnel exemplaire. Ces lauréats étaient les suivants : le personnel du bureau de l'UNICEF à Managua, qui s'était distingué par les efforts remarquables qu'il avait déployés face à l'ouragan Mitch en octobre 1998; le personnel du bureau de l'UNICEF à Belgrade, à Pristina et à Podgorica (République fédérale de Yougoslavie), pour le travail qu'il avait accompli dans des circonstances extrêmement difficiles lors du conflit des Balkans; et le personnel du bureau de l'UNICEF à Brazzaville, qui travaillait dans des conditions extrêmement difficiles causées par trois conflits armés au fil de six années.

Troisième partie

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1999

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 7 au 10 septembre 1999

ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture de la session

332. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégations, le Président du Conseil d'administration a évoqué une question à laquelle plusieurs membres du Conseil attachent un vif intérêt, à savoir la nécessité de mieux définir le rôle du Conseil d'administration par rapport à celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Cette question devait être examinée de près car la répartition des attributions et des responsabilités entre ces deux organes n'était pas toujours très nette, du moins pas autant qu'il le fallait. Le Président a ajouté que les membres du Conseil devaient commencer à s'interroger sur le fait de savoir s'il convenait ou non de prendre des décisions à cet égard ou d'examiner officiellement la question, à la présente session, ou à une session ultérieure.

333. Le Président a parlé de l'importance de l'année 1999 qui marquait : a) le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant; b) le dernier stade de l'action menée au service des objectifs fixés pour l'an 2000 en matière de survie, de développement, de protection et de participation des enfants dans le sillage du Sommet mondial pour les enfants; et c) l'accélération du rythme des activités de planification menées par la communauté internationale pour galvaniser un mouvement mondial de défense des droits des enfants dans le cadre de l'Initiative mobilisatrice en faveur des enfants, parallèlement à la session extraordinaire que l'Assemblée générale doit tenir en 2001.

334. En conclusion, il a exprimé l'espoir que ces délibérations offrent l'occasion de véritables échanges de vues entre le Conseil et le secrétariat, afin que les décisions et les mesures qui s'imposent puissent être prises en connaissance de cause en faveur du bien-être des enfants du monde entier.

335. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice générale a rendu hommage au Président du Conseil d'administration, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari (Nigéria), qui avait présidé les sessions de 1999 avec sagesse et fermeté. Parlant au nom de l'ensemble de l'UNICEF, elle l'a remercié d'avoir bien rempli sa mission. Elle a également manifesté sa profonde gratitude à Stephen Lewis, qui avait décidé de s'engager dans une nouvelle voie après avoir rempli pendant quatre ans les fonctions de Directeur général adjoint et pendant cinq ans celles de Représentant spécial de la Directrice générale de l'UNICEF. Évoquant ses rôles directeur et mobilisateur, elle a reconnu qu'il avait laissé "une empreinte indélébile sur tous les travaux de l'UNICEF".

336. La Directrice générale a rappelé aux délégations réunies pour la dernière session ordinaire du Conseil au XXI^e siècle les problèmes qui continuaient de compromettre la survie et le bien-être de l'enfant, notamment la progression implacable du VIH/sida et la prolifération des conflits armés et de l'instabilité. Elle a déclaré que pour mener à bien le programme en faveur de la survie des enfants fixé dans les années 90, il fallait impérativement renouveler et renforcer les engagements pris à l'appui des objectifs du Sommet mondial pour les enfants, et que l'UNICEF aurait besoin du soutien actif et généreux de tous ses partenaires à qui il serait fait appel au titre de l'Initiative de mobilisation en faveur des enfants à l'approche de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001. À la session annuelle, elle avait souligné les principaux éléments d'un projet de nouvelle vision mondiale pour les enfants, et elle rendrait compte des mesures concrètes qui seraient

prises pour commencer à concrétiser cette vision à long terme, notamment les dispositions que les membres du Conseil pourraient adopter lors de la session.

337. La Directrice générale a attesté que les progrès s'accéléraient en faveur des objectifs du Sommet mondial pour les enfants, notamment par le biais d'une nouvelle initiative – l'Alliance mondiale pour la vaccination et la production de vaccins – à laquelle participeraient notamment l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque mondiale, diverses fondations, des donateurs bilatéraux et le secteur privé, et dont le but était de promouvoir la vaccination et la production de vaccins dans les pays à faible revenu où les taux de mortalité infantile demeuraient élevés. La Directrice a également exposé les principaux faits survenus dans d'autres domaines.

338. En conclusion, la Directrice générale a rappelé aux délégations qu'en "servant les intérêts des enfants, nous servons ceux de l'humanité" (pour le texte intégral de l'intervention de la Directrice générale, voir le document E/ICEF/1999/CRP.13).

B. Adoption de l'ordre du jour

339. L'ordre du jour, le calendrier des travaux et l'organisation de la session, qui faisaient l'objet des documents E/ICEF/1998/15 et Corr.1, ont été adoptés. L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- Point 1 : Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice exécutive
- Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du calendrier et de l'organisation des travaux
- Point 3 : Rapport oral sur les décisions du Conseil économique et social
- Point 4 : Plan financier à moyen terme pour la période 1999-2002
- Point 5 : Budget d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001
- Point 6 : Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNICEF
- Point 7 : Appui apporté par l'UNICEF à la session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies consacrerait en 2001 à la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants
- Point 8 : Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF
- Point 9 : Rapport sur les travaux de la septième réunion du Comité mixte Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)/UNICEF sur l'éducation
- Point 10 : Rapport sur les activités de vérification interne des comptes
- Point 11 : Rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- Point 12 : Questions financières :

- a) Rapport et états financiers provisoires de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 1998, la première de l'exercice biennal 1998-1999
- b) Rapport et états financiers de la Division du secteur privé pour l'année terminée le 31 décembre 1998

Point 13 : Centre international pour le développement de l'enfant

Point 14 : Programme de travail pour 2000

Point 15 : Questions diverses

Point 16 : Clôture de la session : observations finales de la Directrice exécutive et du Président du Conseil d'administration

340. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 71 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. En outre, deux organismes des Nations Unies, quatre institutions spécialisées, deux organisations non gouvernementales, trois comités nationaux de l'UNICEF et la Palestine avaient présenté des pouvoirs.

341. Le Secrétaire a également parlé de la traduction des documents du Conseil d'administration. Tous les documents avaient été traduits avant l'ouverture de la session, mais il a reconnu que certains avaient été publiés très tard, et a assuré les délégations que le secrétariat prêtait à cette question toute l'attention nécessaire. Le secrétariat collaborerait avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence du Secrétariat de l'ONU pour remédier à cette situation.

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Exposé oral sur les décisions prises par le Conseil économique et social

342. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a fait l'exposé des résolutions et des décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1999 qui avaient des conséquences directes pour l'UNICEF en tant qu'organisme opérationnel indépendant et membre du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Ces décisions avaient aussi des conséquences pour le Conseil d'administration.

343. Le débat de haut niveau avait mis l'accent sur l'emploi, l'élimination de la pauvreté et l'émancipation des femmes – thèmes qui intéressaient particulièrement l'UNICEF. La Directrice générale de l'UNICEF avait participé à la table ronde organisée à l'occasion du dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, au Dialogue sur les activités opérationnelles mené avec les chefs de secrétariat et au débat officiel de haut niveau où elle avait fait une déclaration sur l'éducation des filles.

344. Le Directeur a noté que lors des débats de haut niveau, une large convergence de vues s'était fait jour entre les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les gouvernements autour de questions fondamentales comme l'élimination de la pauvreté, les approches fondées sur le respect des droits de l'homme, et l'importance du développement social. Les fonds et programmes des Nations Unies ont été priés de concrétiser ces recommandations. Il a été reconnu que les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, les membres des conseils d'administration et les représentants des gouvernements devaient lancer un appel aux gouvernements donateurs au plus haut niveau afin de recueillir des ressources suffisantes.

345. L'un des principaux éléments qui ont alimenté le débat est la liste complète des questions relatives à la coordination des activités opérationnelles établie par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Les résolutions sur les activités opérationnelles ont fait ressortir les principaux efforts à mettre en oeuvre, notamment : donner la priorité à l'élimination de la pauvreté; appuyer les administrations publiques; enrichir les banques de données et renforcer les évaluations de la pauvreté; élaborer des indicateurs relatifs à l'élimination de la pauvreté; mieux exploiter les instruments que sont le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le bilan commun de pays ainsi que le système des coordonnateurs résidents; faire des évaluations conjointes sous la direction des autorités publiques et aider au renforcement des capacités. Les gouvernements ont admis qu'ils étaient responsables au premier chef du développement et de la coordination.

346. Le Conseil a énoncé les priorités de l'examen triennal complet des politiques, à savoir : l'établissement de documents pour la session de fond de 2000 du Conseil, concernant le financement, l'importance à donner aux contributions volontaires, les causes de la diminution des ressources de base, les liens existant entre les réformes structurelle et administrative et la mobilisation des ressources; les mesures d'harmonisation des procédures opérationnelles; l'information relative à l'intégration de thèmes transversaux dans les programmes; et les buts des conférences internationales.

347. Le Directeur a noté que c'était la deuxième année qu'un débat était organisé sur le thème de l'assistance humanitaire, aspect important des travaux de l'UNICEF. La Directrice générale de l'UNICEF avait participé à un groupe de haut niveau avec le Programme alimentaire mondial, le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le Conseil a demandé que l'on s'efforce de définir une approche plus cohérente des secours, du relèvement, de la reconstruction et du développement. Il s'est déclaré préoccupé par la remise en cause du droit international humanitaire et des législations relatives aux droits de l'homme, notamment par les actes de violence intentionnels à l'encontre des enfants. Le Conseil a souligné la vulnérabilité des enfants et des adolescents pendant les conflits armés et a demandé instamment que les accords de paix comprennent des dispositions particulières à l'intention des enfants et que des efforts soient menés pour démobiliser, réinsérer et réadapter les enfants recrutés lors de conflits armés.

348. Le Conseil a prié les parrains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) de finir d'élaborer leurs "stratégies institutionnelles" et de soumettre aux organes directeurs les contributions qu'ils se proposaient d'apporter au Plan d'action stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2001-2005. Le Secrétaire général a été prié de définir des objectifs à l'échelle du système pour la mobilisation des États Membres, et l'on a demandé que les conclusions et les recommandations du rapport que le Secrétaire général doit présenter à la session de fond de 2001 soit soumises aux organes directeurs des parrains d'ONUSIDA.

349. La mise en oeuvre et le suivi des initiatives des Nations Unies en matière de développement de l'Afrique ont figuré au premier plan des délibérations du Conseil. À l'avenir, les débats devraient mettre l'accent sur l'éducation, la santé, le VIH/sida, l'élimination de la pauvreté et le développement social.

350. Une délégation a proposé que les rapports présentés oralement au Conseil d'administration soient distribués à l'avance afin de permettre aux délégations de prendre part aux débats et de faciliter les échanges de vues.

B. Plan à moyen terme pour la période 1999-2002

351. La Directrice générale adjointe a présenté le plan à moyen terme (PMT) pour la période 1999-2002 (E/ICEF/1999/AB/L.11). Elle a noté que le plan en cours faisait apparaître une hausse des ressources ordinaires et des autres ressources par rapport au plan précédent. Il prévoyait une croissance annuelle moyenne des recettes de 4 %, pourcentage modeste bien en deçà de l'objectif de 7 % approuvé par le Conseil à sa première session ordinaire en 1999 (E/ICEF/1999/7 (Part I), décision 1999/8). L'écart entre les prévisions et l'objectif serait comblé par un soutien accru des administrations publiques et du secteur privé, comme il était indiqué dans la stratégie pour la mobilisation des ressources (E/ICEF/1999/5).

352. Elle a déclaré que les montants estimatifs des recettes et des dépenses énoncés dans le plan constituaient des objectifs réalistes, mais qu'il était très difficile à l'heure actuelle de mobiliser les ressources nécessaires. Elle a remercié tous les donateurs, en soulignant les travaux menés par les comités nationaux en 1998. Elle a affirmé qu'avec l'appui et les directives du Conseil, l'UNICEF serait en mesure d'atteindre les objectifs énoncés dans le plan financier à moyen terme.

353. Plusieurs délégations ont félicité le secrétariat pour la clarté et la concision du document et de l'exposé qu'il leur a présentés. Elles ont noté avec satisfaction le montant des recettes comptabilisées en 1998, qui était supérieur aux prévisions du PMT, et ont approuvé les prévisions de recettes du nouveau plan, qui paraissaient à la fois cohérentes et réalistes. Une délégation s'est inquiétée du large écart observable entre le plan financier et l'objectif de financement et ont demandé que soit révisé l'objectif de financement supposant une croissance annuelle de 7 % des recettes. Une autre délégation a déclaré que la hausse de 7 % des recettes enregistrée en 1998 laissait espérer que les donateurs contribueraient à la réalisation de l'objectif. Une délégation a déclaré que bien que les projections de recettes semblent réalistes, il aurait été plus prudent de partir de l'hypothèse d'une croissance annuelle de 3 % des recettes pendant la période couverte par le plan.

354. Certains orateurs ont déclaré que le PMT jouait un rôle de premier plan dans le plan de financement pluriannuel. Une délégation s'est inquiétée de ce que seuls quelques donateurs continuent à fournir la majeure partie des ressources de l'UNICEF et a proposé que les gouvernements bénéficiaires soient encouragés à partager cette charge. Notant qu'en 1998, c'était les recettes recueillies auprès du secteur privé qui avaient le plus augmenté, une autre délégation a demandé qu'un effort supplémentaire soit consenti pour accroître les contributions des gouvernements donateurs qui ne se mobilisaient pas suffisamment.

355. Plusieurs délégations ont dit que l'augmentation des dépenses prévues au titre des programmes et la diminution des dépenses d'appui constituaient des évolutions favorables qui, elles l'espéraient, se poursuivraient à l'avenir. Une délégation a estimé que l'augmentation de 19 % des dépenses au titre des programmes prévue pour 1999 paraissait considérable par rapport à 1998 et a demandé si un tel objectif était réalisable d'ici la fin de l'année. D'autres délégations ont demandé pourquoi le montant total des dépenses était inférieur à celui prévu pour 1998. Le secrétariat a répondu que la hausse de 19 % des dépenses au titre des programmes avait été calculée en fonction des prévisions de recettes pour 1999 et du report à 1999 du supplément de recettes perçu par rapport aux prévisions pour 1998. Si l'on avait moins dépensé que prévu en 1998, c'est que dans certains pays, les programmes n'avaient pas été exécutés selon les prévisions, et que les dépenses d'appui aux programmes avaient été moindres en raison d'un taux de vacance de postes élevé la première année du budget-programme 1998-1999. La dévaluation des monnaies locales et le report de certaines activités à la deuxième année de l'exercice biennal avaient également joué.

356. Deux délégations ont demandé pourquoi le solde de trésorerie était si élevé à la fin de 1998, et une autre a souhaité connaître les besoins de trésorerie mensuels de l'UNICEF. Une autre délégation a demandé que les prévisions de dépenses soient révisées à la hausse pour utiliser le solde en espèces de fin d'année et tenir compte de la croissance prévue des recettes. Le secrétariat a répondu que si le solde de trésorerie de fin d'année était aussi élevé, c'est que des montants au titre des autres ressources, constituant à eux seuls la majeure partie du solde, avaient été reçus tard dans l'année et alloués à l'exécution des programmes pour l'année suivante. Selon les estimations, les besoins de trésorerie, qui fluctuaient en fonction de la période de l'année, atteignaient entre 80 et 90 millions de dollars par mois en moyenne.

357. En réponse à la question qui lui avait été posée concernant l'incidence des fluctuations du dollar des États-Unis sur les recettes déjà perçues et sur les

recettes attendues pendant le restant de l'année, le secrétariat a répondu que bien qu'il lui soit difficile de prédire le cours futur du dollar, les résultats enregistrés tendaient à indiquer que les recettes de l'année n'en souffriraient pas (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir annexe, décision 1999/10).

C. Budget d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001

358. La Directrice générale a ouvert les débats sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2000-2001 (E/ICEF/1999/AB/L.7) et sur le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget (E/ICEF/1999/AB/L.10). Elle a souligné qu'il était essentiel de renforcer le personnel assumant des fonctions primordiales dans les domaines des programmes, de l'évaluation et de la planification, des opérations d'urgence et de l'informatique et de rétablir au rang de Secrétaire général adjoint le troisième poste de directeur général adjoint. Les postes proposés étaient indispensables à l'accomplissement des quatre principales fonctions du secrétariat : a) donner une forte impulsion à l'échelle mondiale dans tous les domaines d'activité afin d'accélérer les progrès en faveur des enfants; b) s'adapter rapidement aux grandes mutations technologiques contemporaines en renforçant la coordination et en accentuant la décentralisation; c) élargir l'assise financière; et d) conduire la réforme de l'ONU. La Directrice générale adjointe a passé en revue les observations ponctuelles que le Comité consultatif a faites au sujet du budget d'appui dans son rapport et a remercié le Comité de ses nombreuses appréciations favorables.

359. Le Contrôleur a donné un aperçu du processus d'établissement du budget d'appui, de ses résultats et de ses liens avec le PMT. Elle a expliqué pour quelles raisons ce processus constituait un des piliers d'une gestion soucieuse d'améliorer les prestations et les résultats. Tous les services ont été invités à rechercher des possibilités d'économies afin de se maintenir pour respecter le principe du budget à croissance nulle. On les a également priés de recenser les zones de risque et les potentialités en rapport avec la réalisation des priorités définies dans le plan de gestion administrative. Les bureaux régionaux et les services du siège ont été priés d'établir des plans de gestion administrative contenant des objectifs précis et mesurables qui correspondent aux principaux domaines d'activité du PMT.

360. Le Contrôleur a également résumé les principaux résultats du projet de budget : a) le montant brut du budget d'appui pour 2000-2001 traduisait une croissance nulle en termes réels, moyennant une augmentation de 3,4 % par rapport au budget d'appui pour 1998-1999 et sur la base d'un taux d'inflation de 3,8 % ; b) le montant net du budget d'appui (493,5 millions de dollars) traduisait une croissance nulle en termes nominaux par rapport aux chiffres comparables pour 1998-1999 et 1996-1997; c) la part du budget d'appui dans le total des ressources était passée de 26,6 % à 23,8 %; d) les ressources ordinaires allouées aux programmes avaient augmenté de 141 millions de dollars et e) le montant total des ressources disponibles était passé de 2 milliards 345 millions à 2 milliards 662 millions de dollars.

361. Toutes les délégations prenant la parole au sujet de ce point de l'ordre du jour se sont félicitées des améliorations tangibles apportées au document budgétaire et ont salué les efforts accomplis pour donner suite aux demandes particulières formulées par le Comité consultatif et le Conseil d'administration. On a évoqué en particulier la question de l'insertion d'annexes relatives aux effectifs mondiaux et au budget de la Division du

secteur privé. De nombreux orateurs se sont félicités de la réduction des dépenses relatives aux services d'appui, qui étaient maintenues à 23,8 %, en comptant des économies dues aux gains d'efficacité de 13,5 millions de dollars. Plusieurs ont encore trouvé le pourcentage élevé par rapport aux autres organisations, mais ont observé que les investissements réalisés dans le secteur informatique commençaient à porter leurs fruits. La Directrice générale adjointe a expliqué que la part du budget d'appui était calculée en fonction de l'objectif total de financement. À cet égard, l'UNICEF se distinguait du PNUD qui prévoyait une plus forte croissance de la participation aux coûts au titre des "autres ressources", ce qui lui permettrait d'accroître considérablement le montant des dépenses afférentes aux programmes et de réduire la part réservée au budget d'appui.

362. Certaines délégations ont proposé que le secrétariat établisse une projection à long terme des tendances budgétaires et rende compte des résultats de l'exercice antérieur dans les documents budgétaires futurs. Elles ont demandé à être dotées des moyens leur permettant de suivre l'évolution des projets de budget, et de déterminer plus facilement lesquels des ajustements étaient susceptibles de se maintenir et lesquels étaient susceptibles d'augmenter ou de diminuer à l'avenir. Elles souhaitaient avoir une perspective à plus long terme sur les politiques de l'UNICEF en matière d'effectifs. À cet égard, une délégation a demandé si le secrétariat était disposé à examiner les hypothèses retenues avant de lancer le processus budgétaire au sein du Fonds. La Directrice générale adjointe a répondu que dans le cadre du PMT et du cadre de financement pluriannuel, le secrétariat appuyait catégoriquement la proposition tendant à ce qu'à l'avenir, les modalités d'établissement du budget d'appui soient examinées lors de séances officielles.

363. De très nombreuses délégations se sont déclarées pour l'allocation d'un maximum de crédits budgétaires aux programmes de pays. Plusieurs orateurs ont apprécié en particulier l'intérêt croissant que portait l'UNICEF aux programmes de pays en Afrique. Une délégation a contesté la réduction des postes et des budgets pour la région sud-asiatique, où l'on dénombrait le plus d'enfants vivant dans la pauvreté. La Directrice générale adjointe a expliqué que tous les budgets d'appui nationaux et régionaux étaient établis à partir des besoins énoncés dans les plans de gestion des programmes de pays et qu'ils étaient examinés de près par les directeurs régionaux, les représentants régionaux et les représentants du personnel lors des examens régionaux des programmes et des budgets.

364. Il a été observé que le Fonds investissait surtout dans ses effectifs. De nombreux orateurs ont manifesté leur appui au renforcement proposé de certaines fonctions du siège et exprimé l'espoir que les nouveaux postes soient alloués aux secteurs qui contribuent à accroître l'efficacité du siège sans compromettre la tendance générale à la décentralisation. Quelques orateurs ont jugé contestable la répartition des postes entre le siège et les bureaux de pays et suggéré que l'on s'abstienne d'accroître le nombre de postes au siège. Une délégation a résumé ce point de vue en disant que le budget "à croissance nulle" n'était pas une fin, mais "un moyen". Cette même délégation a proposé que la discussion soit plutôt axée sur les résultats. Le Contrôleur a expliqué dans son exposé d'ensemble que bien que de nombreux changements aient été proposés aux tableaux d'effectifs dans l'ensemble de l'organisation, la répartition des postes entre le siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays était restée la même.

365. Les délégations ont noté l'accroissement global du nombre de postes d'administrateur recruté sur le plan international et la diminution du nombre de postes d'agent des services généraux. La Directrice générale et son adjointe ont expliqué pourquoi la proportion du personnel d'appui par rapport aux administrateurs ne cessait de changer. Au fil des ans, la proportion s'était réduite, mais l'UNICEF commençait également à tenir compte de l'impact de l'évolution des techniques et des communications. Certains orateurs ont dit qu'ils approuvaient l'effort de prospective que le Fonds menait en augmentant le nombre de postes d'administrateur à la classe de début. Une délégation a promis d'appuyer à l'avenir le recrutement d'administrateurs auxiliaires originaires de pays en développement.

366. La Directrice générale adjointe a expliqué les raisons expliquant l'attribution de cinq nouveaux postes au Bureau de financement des programmes dans le cadre des objectifs de mobilisation de ressources. Certaines délégations ont demandé des éclaircissements sur la corrélation existant entre la dotation en effectifs du Bureau et les contributions aux ressources destinées aux activités de base. D'autres délégations ont fait observer que l'UNICEF devait faire face à une forte concurrence pour mobiliser des ressources et que les résultats et les produits obtenus justifieraient ces nouvelles attributions de postes. En réponse, la Directrice générale adjointe a cité le cas d'un fonctionnaire supplémentaire détaché provisoirement auprès du Bureau qui avait su mobiliser des ressources nouvelles ou jusque-là inexploitées. Elle a aussi confirmé que le titulaire de l'un des nouveaux postes serait chargé d'aider les bureaux extérieurs à mettre au point des stratégies pour la collecte de fonds. Elle a expliqué qu'il était de plus en plus nécessaire de tenir compte des efforts de décentralisation des pays donateurs. Ainsi, l'aide supplémentaire que le Bureau serait en mesure d'apporter aux bureaux extérieurs viendrait conforter l'effort de décentralisation de l'UNICEF.

367. De nombreux orateurs ont appuyé le rétablissement d'un troisième poste de sous-secrétaire général, mais ont demandé des précisions sur la répartition des travaux et des responsabilités individuelles au Service administratif. Certaines délégations ont indiqué qu'elles appuieraient le renforcement du domaine d'activité, et ont demandé que le titulaire de l'un des trois postes de sous-secrétaire général soit originaire d'un pays en développement. D'autres délégations se sont demandées qui serait responsable des activités liées à la gestion du changement à l'avenir. La Directrice générale a répondu que, sous réserve de l'approbation du Secrétaire général, elle s'efforcerait de pourvoir au moins l'un des trois postes de sous-secrétaire général avec un candidat d'un haut niveau de compétences originaire d'un pays en développement. La suppression du poste D-2 ne signifiait pas que l'UNICEF accordait moins d'importance à la gestion du changement, au contraire, le principe d'excellence dans la gestion était désormais appliqué dans toute l'organisation.

368. Les délégations ont examiné la recommandation du Comité consultatif visant à utiliser la même terminologie que les autres fonds et programmes et à rebaptiser les "comptes spéciaux" en "fonds d'affectation spéciale". Certaines d'entre elles ont demandé si ce changement de dénomination aurait des incidences pour l'UNICEF. La Directrice générale adjointe a déclaré que le terme de "comptes spéciaux" avait été adopté par le Conseil d'administration lorsque, sur les conseils du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNICEF avaient été adoptés en 1987 et approuvés par le Conseil consultatif du fait que l'UNICEF n'opérait pas tout à fait de la même façon que les autres organismes. Certaines délégations ont également voulu connaître les avantages et les inconvénients

qu'il y aurait à créer une réserve opérationnelle pour l'UNICEF, comme le recommande le Comité consultatif dans son rapport. À cet égard, la Directrice générale adjointe a proposé que l'UNICEF examine la question comme le Comité le lui avait recommandé.

369. Au cours de l'examen du budget pour 1998-1999 (E/ICEF/1998/AB/L.1 et Corr.1), le Conseil d'administration et le Comité consultatif avaient demandé au secrétariat du Fonds de réexaminer la méthode suivie pour le calcul des montants à recouvrer et de rendre compte de leurs travaux dans le budget pour 2000-2001. Le Conseil d'administration avait approuvé à titre intérimaire un taux de 5 % à sa deuxième session ordinaire de 1998 (décision 1998/21). Ce taux était en vigueur depuis près d'un an. Le Contrôleur a expliqué que les programmes financés à partir d'autres ressources permettaient généralement d'étoffer les programmes existants financés à partir des ressources ordinaires, de sorte que les coûts marginaux à inscrire au compte d'appui au titre de la gestion de ces fonds supplémentaires demeuraient faibles. Elle a recommandé que la méthode en vigueur et le taux de 5 % soient maintenus pendant l'exercice biennal à venir.

370. De nombreux aspects de la politique de recouvrement ont été examinés par la suite. Plusieurs délégations ont voulu obtenir de nouvelles assurances que la politique de recouvrement recommandée permettrait de couvrir les dépenses effectivement engagées. Une délégation a estimé que le pourcentage d'appui indirect était trop élevé. Certains orateurs n'étaient pas en mesure d'accepter la méthode théorique de base consistant à imputer le revenu des placements des soldes de fonds supplémentaires liquides pour compenser le montant total des coûts variables. Plusieurs délégations ont souhaité qu'un bilan de la politique de recouvrement soit présenté à la session de janvier 2000. La Directrice générale adjointe a répondu qu'il serait pratiquement impossible pour l'UNICEF de faire une analyse détaillée et d'établir un nouveau rapport suffisamment à l'avance pour que le Comité consultatif puisse en prendre connaissance avant la session de janvier 2000. À l'issue d'une série de consultations internes, le Secrétariat a confirmé que la question de la politique de recouvrement serait inscrite à l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2001.

371. Le Contrôleur a examiné la recommandation du Comité consultatif concernant le traitement des dépenses au titre du remboursement de l'impôt sur le revenu. Dans la recommandation, il était question de prélever sur les contributions des États Membres le montant nécessaire pour compenser les dépenses au titre du remboursement de l'impôt inscrites au budget d'appui. Le Conseil d'administration n'avait pas autorisé le Fonds à employer cette méthode. Pour pouvoir l'utiliser, il faudrait réviser le tableau 1 du document budgétaire en réduisant de 15,8 millions de dollars le montant des ressources ordinaires. Certaines délégations ont déclaré qu'elles voulaient bien que l'on impute les dépenses au titre du remboursement de l'impôt sur les contributions volontaires. La Directrice générale a affirmé que le Conseil d'administration devait habiliter l'UNICEF à suivre cette procédure.

372. Des questions ont été posées sur la situation concernant les locaux et les services communs auxquelles la Directrice générale adjointe a répondu. Les économies réalisées grâce à la mise en commun de locaux et de services n'avaient pas été détaillées dans le projet de budget dans la mesure où cette pratique était en cours de mise en oeuvre et qu'il faudrait faire certains investissements avant de pouvoir commencer à faire des économies. À l'heure actuelle, seul l'UNICEF avait constitué une réserve au profit des locaux communs

(pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir annexe, décision 1999/20).

D. Révision du Règlement financier et règles de gestion financière de l'UNICEF

373. La Directrice générale adjointe a présenté le rapport sur les amendements au Règlement financier de l'UNICEF (E/ICEF/1999/AB/L.9) ainsi que le rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Elle a expliqué que le rapport sur le Règlement financier contenait plusieurs amendements que l'UNICEF qualifiait de changements apportés à la gestion interne découlant essentiellement du processus d'harmonisation des budgets. Elle a fait observer que l'un des changements apportés donnait suite à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes sur la comptabilisation des avances faites aux gouvernements comme dépenses au titre des programmes, et que c'était la révision de cette définition, conformément à l'article 8.6 du Règlement financier, que le Comité consultatif contestait. La définition, telle que modifiée, reprenait deux normes comptables établies : a) la définition du mot "programme" retenue lors de l'harmonisation de la présentation des budgets; et b) la définition du terme "dépenses" qui figurait dans les normes comptables du système des Nations Unies. La Directrice générale adjointe a noté que cette nouvelle définition était compatible avec tous les autres changements proposés dans le document et devait être adoptée en même temps qu'eux.

374. Des délégations se sont déclarées favorables aux amendements apportés au Règlement financier. Plusieurs d'entre elles se sont félicitées de la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les règles de plus près et d'envisager des changements à plus long terme. Une délégation a observé que des enseignements pouvaient être tirés de l'expérience accumulée par le PNUD dans ce domaine.

375. Une délégation a manifesté sa préoccupation concernant l'article 4.4 de l'Article IV, et a prié le groupe de travail de consulter les membres du Conseil sur cette question. La même délégation s'est également préoccupée de l'Article XII et a proposé d'imposer un plafond aux versements à titre gracieux que le Directeur général pouvait faire sans consulter le Conseil. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements, en particulier sur les avances en espèces et sur la différence existant entre les activités de l'UNICEF et celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du FNUAP, afin de justifier le projet d'amendement à l'article 8.6.

376. Une délégation s'est inquiétée de la question de la comptabilisation des avances en espèces comme dépenses au titre des programmes, en disant notamment que le taux d'exécution pour la mise en oeuvre des programmes était artificiellement rehaussé, que la justification des décaissements effectifs d'avances en espèces ne pouvait être obtenue au moment de la clôture des comptes et que la période de neuf mois accordée par le secrétariat pour la présentation des comptes était plutôt longue. Une autre délégation s'est inquiétée de la pratique de prélèvements sur les recettes au titre des autres ressources, et indiqué qu'il n'était pas approprié de compenser les dépenses au titre du budget d'appui par les intérêts perçus. Cette délégation a proposé que le groupe de travail aborde cette question au cours de l'examen du Règlement financier et des règles de gestion financière.

377. La Directrice générale adjointe a expliqué que l'UNICEF apportait certains types d'assistance, à savoir, l'assistance en fournitures, l'assistance technique et l'assistance directe en espèces, dont la teneur avait été établie à l'issue d'échanges approfondis entre les gouvernements et l'UNICEF avant la signature de plans directeurs opérationnels entre les deux parties. Elle a expliqué que dans le cas de l'assistance en fournitures, dont la prestation reposait sur un plan d'activités détaillé, la propriété des fournitures était transférée au gouvernement au moment de la livraison des fournitures par l'UNICEF. C'était à ce stade que les dépenses étaient comptabilisées. La fourniture d'une assistance en espèces se fondait aussi sur un plan détaillé d'activités pour le programme ou le projet du gouvernement. De même, le gouvernement obtenait la jouissance des espèces fournies au titre de l'assistance au moment où il les recevait du Fonds. La Directrice générale adjointe a noté que c'était la pratique suivie par l'UNICEF en matière d'exécution nationale depuis de nombreuses années. Elle a également expliqué que l'UNICEF n'était pas un agent d'exécution et que contrairement au PNUD, il ne faisait pas appel aux services d'autres organismes.

378. Le Contrôleur a informé le Conseil d'administration que l'UNICEF avait tenu des consultations avec le PNUD lors de l'examen des amendement au Règlement financier et que la collaboration se poursuivait. Répondant aux préoccupations liées à l'utilisation des intérêts perçus pour contrebalancer les coûts, elle a expliqué que selon les règles de l'UNICEF, des intérêts devaient s'appliquer aux recettes diverses qui alimentaient la masse commune des ressources. Lorsque l'UNICEF déclarait que les intérêts étaient utilisés pour compenser les recouvrements, cela voulait dire que l'on calculait le montant d'intérêts permettant de réduire le volume de ressources à recouvrer pour couvrir les coûts de gestion d'autres ressources. L'UNICEF comptabilisait les intérêts comme recettes au titre de la masse commune des ressources et utilisait le montant des intérêts perçus pour calculer le taux de recouvrement. Le Contrôleur a rappelé au Conseil d'administration le rapport sur le principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/1998/AB/L.6) qui énonçait la méthode à suivre pour le calcul du taux. Elle a également indiqué que des sessions officieuses se tiendraient avec le Conseil pour passer en revue l'analyse des données.

379. Le Contrôleur a également noté que le rapport sur les amendements au Règlement financier concernait la révision des règles concernant plus particulièrement l'harmonisation des budgets, la méthodologie, la terminologie et les définitions. Le projet d'amendements couvrait la définition des "dépenses au titre des programmes", qui donnait également suite à une recommandation du Comité des commissaires aux comptes. Ainsi, si les changements apportés aux règles concernaient l'harmonisation, dans ce cas précis, l'article 8.6 portait aussi sur les normes comptables de l'ONU. Elle a indiqué que lorsque le projet d'amendements serait approuvé, le Comité des commissaires aux comptes pourrait déterminer si l'UNICEF avait donné suite à la recommandation sur les avances en espèces. Le PNUD et le FNUAP avaient déjà révisé leurs règlements financiers (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir en annexe, la décision 1999/21).

E. Rapport sur les suites données aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

380. La Directrice générale adjointe a présenté le rapport (E/ICEF/1999/AB/L.8), qui concernait les suites données par l'UNICEF aux recommandations formulées par

le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans leur rapport (A/53/513) au sujet des comptes de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1996-1997. Elle a indiqué que ce rapport faisait également le point sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes au sujet des comptes de l'exercice biennal 1994-1995.

381. La Directrice générale adjointe a remercié les commissaires aux comptes pour leurs conseils et leurs précieuses recommandations ainsi que les membres du Comité consultatif pour leur aide et leurs conseils, et a souligné que les suites données aux recommandations étaient nombreuses. Elle n'a pas repris dans le détail chaque point du rapport; son exposé a porté plus particulièrement sur la question de "l'assistance en espèces considérée comme une dépense". Elle a signalé que, dans son rapport sur l'exercice biennal terminé au 31 décembre 1995, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé que l'administration examine la politique de comptabilisation des avances en espèces consenties aux gouvernements afin de la mettre en conformité avec le règlement financier et avec le manuel des principes comptables. La Directrice générale adjointe a indiqué que l'UNICEF avait appliqué cette recommandation dans son exercice biennal suivant en passant en revue ses normes comptables et ses politiques et procédures connexes applicables aux programmes.

382. La Directrice générale adjointe a expliqué que cet examen, dont les conclusions avaient été communiquées au Comité des commissaires aux comptes, avait confirmé que depuis 1969 l'UNICEF appliquait systématiquement sa politique en matière de comptabilisation des avances en espèces, mais qu'une disposition du Règlement financier adoptée en 1988 afin de définir les "dépenses afférentes aux programmes" était ambiguë et difficile à interpréter. L'UNICEF a fait savoir que, pour remédier à cette situation, il s'emploierait à évaluer et mettre à jour l'ensemble de son Règlement financier avant de le soumettre à l'examen du Comité consultatif et de son Conseil d'administration, et qu'il ferait de même pour ses règles de gestion financière et ses manuels de politique générale et de procédures.

383. La Directrice générale adjointe a souligné que l'UNICEF souhaitait vivement qu'une solution soit trouvée sur la question des avances en espèces, non seulement pour des questions techniques de comptabilité, mais en raison du rôle essentiel de ces avances dans les programmes de coopération de l'organisation avec les gouvernements. Elle a expliqué que les avances en espèces consenties aux gouvernements servaient à appuyer l'exécution des programmes dans les pays avec lesquels l'UNICEF coopérait. Les versements consentis étaient considérés comme des dépenses dans la mesure où la propriété des fonds était transférée aux gouvernements au moment du décaissement. Ils s'inscrivaient dans un plan général d'exécution qui précisait quelles activités seraient exécutées par les gouvernements avec l'appui de l'UNICEF. Le renoncement à la propriété des fonds constituait un élément important des relations que l'UNICEF entretenait avec les Gouvernements.

384. La Directrice générale adjointe a également expliqué que, une fois que les fonds étaient versés, l'UNICEF devait s'assurer qu'ils avaient été utilisés aux fins prévues. L'organisation exigeait des gouvernements qu'ils présentent des pièces justificatives à l'appui de leurs déclarations sur l'utilisation de l'assistance fournie.

385. Un certain nombre de délégations se sont félicitées que des mesures aient été prises à la suite des remarques formulées par le Comité des commissaires aux

comptes et par le Comité consultatif. Une délégation a pris note de l'action engagée par le secrétariat pour donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes concernant les avances en espèces consenties aux gouvernements et le respect des règles et procédures établies lors du recrutement des consultants. Elle a toutefois suggéré que, ainsi que l'avait recommandé le Comité des commissaires aux comptes, des intérêts soient facturés sur les versements en souffrance, puisque les encouragements prodigués aux comités nationaux pour les convaincre de transférer promptement leurs recettes n'avaient guère produit d'effet. Les délégations ont également évoqué la question des mesures spécifiques prises par le secrétariat à la suite des cas de fraude cités dans le rapport; elles ont proposé que les coupables soient identifiés, que les mesures disciplinaires prévues soient précisées, que tout le personnel de l'UNICEF soit informé des affaires de fraudes et qu'il lui soit rappelé que ce genre de comportement ne serait pas toléré.

386. Le Contrôleur a affirmé que l'UNICEF prenait les cas de fraude très au sérieux. Chaque affaire avait été confiée pour enquête à trois hauts fonctionnaires de l'organisation et était suivie au plus haut niveau. En ce qui concerne le cas précis mentionné dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes, l'UNICEF avait obtenu des avis juridiques extérieurs et des avis comptables dans le pays. Il en était ressorti que l'organisation pouvait difficilement poursuivre l'affaire. S'agissant de la notification des cas de fraude au personnel, le Contrôleur a expliqué que la procédure régulière était en cours et qu'elle était relativement longue. Il convenait dans l'intervalle de préserver l'anonymat des auteurs présumés jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur cas (on trouvera en annexe, décision 199/11, le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

F. Rapport verbal sur le plan de financement pluriannuel

387. Il a été noté que dans sa décision 1999/8 sur la stratégie de mobilisation des ressources adoptée à sa première session ordinaire de janvier 1999, le Conseil d'administration avait prié la Directrice générale de lui proposer à sa première session ordinaire de 2000 un projet de calendrier de présentation des divers éléments du plan de financement pluriannuel, afin de mieux assurer la cohésion de l'ensemble. Le Conseil avait par ailleurs prié la Directrice générale de lui rendre compte oralement à ses autres sessions de 1999 de l'état d'avancement des propositions en cours d'élaboration à cet effet.

388. La Directrice générale a indiqué que le plan de financement pluriannuel se composait de quatre éléments : a) durée et nature du PMT, calendrier de présentation au Conseil d'administration, dates de présentation du PMT financier et du budget d'appui biennal; b) contenu et format du rapport annuel de la Directrice générale et possibilité de présenter simultanément au Conseil d'administration tous les rapports sur les résultats obtenus; c) nature et calendrier d'analyse des ressources disponibles et conclusions des consultations avec les gouvernements au sujet de la mobilisation des ressources ordinaires afin de pouvoir prévoir et connaître dès que possible les disponibilités dans ce domaine; d) rôle des notes de pays en ce qui concerne les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

389. La Directrice générale a souligné les progrès sensibles et constants enregistrés depuis la session annuelle de juin. Un groupe de travail interdivisions avait étudié les décisions du Conseil d'administration et proposé une série de recommandations qui avaient été examinées par l'équipe de gestion de New York et le seraient bientôt par l'Équipe mondiale de gestion. L'UNICEF

avait également consulté des organisations extérieures comme le PNUD et le FNUAP au sujet du plan de financement pluriannuel afin de tirer parti de leur expérience dans ce domaine.

390. La Directrice générale a attiré l'attention des membres du Conseil d'administration sur l'échéancier qui avait été préparé, en précisant que le plan ne serait finalisé qu'après examen des observations du Conseil d'administration. Elle a indiqué que les conclusions des débats sur le budget d'appui biennal à la deuxième session ordinaire seraient prises en compte et qu'elle avait l'intention d'entamer des consultations officieuses avec les membres du Conseil d'administration. Enfin, elle a réaffirmé toute l'importance qu'elle attachait au plan de financement pluriannuel comme moyen pour accroître les ressources des programmes de l'UNICEF en faveur des enfants, ainsi que sa volonté de renforcer encore le solide partenariat que l'UNICEF avait établi avec le Conseil d'administration et le secrétariat afin de parvenir progressivement à la réalisation des droits des enfants.

391. Le Contrôleur a ensuite présenté le calendrier de la planification, du budget et des rapports distribué aux délégations. Elle a expliqué que le diagramme faisait ressortir les liens entre le budget d'appui et le PMT, les notes de pays et les recommandations de programmes de pays. Cette représentation graphique des rapports qui liaient tous les plans, budgets et systèmes de rapports de l'UNICEF couvrait la période triennale 1998-2001. Elle indiquait les priorités de l'organisation et le cadre financier qui avaient présidé à l'élaboration des directives budgétaires appliquées pour établir le budget de 2000-2001.

392. Le Contrôleur a expliqué qu'un certain nombre de procédures internes avaient été appliquées au sein de l'UNICEF pour assurer la réalisation des objectifs budgétaires : élaboration de plans de gestion par les bureaux régionaux et les services du Siège; discussion de ces plans dans des forums ouverts à tout le personnel; préparation des recommandations et plans de gestion des programmes de pays. Ces apports avaient été intégrés au projet de budget soumis au Comité consultatif en mai 1999 et dont était saisi le Conseil d'administration. Le Contrôleur a attiré l'attention des délégations sur d'autres éléments qui montraient les incidences de ces initiatives et leurs contre-répercussions.

393. De nombreuses délégations ont remercié la Directrice générale et le Contrôleur pour leurs exposés rigoureux et se sont félicitées de la tenue prochaine des consultations officieuses. Une délégation a demandé comment l'UNICEF mesurerait ses résultats, en signalant qu'il y avait une différence entre établir des liens et des procédures et répondre aux questions de fond concernant la gestion des résultats. Il a en outre été demandé comment l'UNICEF intégrerait dans ses rapports financiers les rapports sur la réalisation des objectifs. Il a été suggéré que les représentants de l'UNICEF rencontrent ceux du PNUD afin de tirer parti de l'expérience de cette organisation en matière de plan de financement pluriannuel, et que le plan du PNUD serve de matrice. Une autre délégation a voulu savoir quand le plan de financement serait introduit et s'il remplacerait le PMT. Elle a souligné que les pays bénéficiaires des programmes devaient être "propriétaires" du plan de financement pour éviter que le processus ne soit imposé d'en haut.

394. Le secrétariat a répondu aux délégations lors d'une réunion officieuse consacrée au plan de financement qui s'est tenue en marge de la session du Conseil d'administration.

G. Contribution de l'UNICEF à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001

395. La Directrice générale a présenté le rapport sur la contribution de l'UNICEF à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001 et aux manifestations complémentaires (E/ICEF/1999/17). Elle a déclaré que cette session fournirait l'occasion de mesurer le chemin parcouru vers la réalisation des objectifs du Sommet mondial et de déterminer ce qui restait encore à faire. Elle a demandé aux membres du Conseil d'administration de donner un large retentissement à cet événement afin que les enfants en tirent le maximum de bénéfices. Elle a souligné que c'était au niveau national que la mobilisation devait s'intensifier. L'UNICEF apporterait son appui aux gouvernements, notamment par le biais des enquêtes en grappe à indicateurs multiples. La Directrice générale a remercié les six pays "initiateurs" – Canada, Égypte, Mali, Mexique, Pakistan et Suède – à l'origine de ce grand projet.

396. De nombreuses délégations ont souligné l'importance que revêtait le suivi du Sommet mondial et ont encouragé l'UNICEF à coordonner l'examen des objectifs de ce sommet. Un certain nombre de délégations ont déclaré que l'on était arrivé à un carrefour, et qu'il fallait par conséquent non seulement faire le bilan des actions d'hier mais également envisager celles de demain. L'UNICEF avait besoin de stratégies et d'idées novatrices pour atteindre les objectifs fixés par le Sommet mondial. Une délégation a indiqué que les domaines d'intervention futurs devaient être notamment la santé maternelle et néonatale, l'allaitement maternel et l'espacement des naissances, et qu'il faudrait tenir compte des nouveaux défis que représentent le VIH et le sida, les orphelins du sida, la violence et les enfants dans les situations de conflit armé.

397. Une autre délégation a précisé que des réunions régionales seraient organisées pour mobiliser des soutiens. De nombreuses délégations ont exprimé le souhait de voir la collaboration s'intensifier dans tout le système des Nations Unies. Elles ont indiqué que la session extraordinaire devait être organisée dans un souci de participation très ouverte, tout comme le Sommet mondial pour les enfants 10 ans auparavant. La participation des enfants et des jeunes, ainsi que d'autres partenaires, dont les donateurs bilatéraux, les ONG, les acteurs du secteur privé et les médias, devrait être encouragée. Les délégations ont applaudi l'Initiative de mobilisation en faveur des enfants. Deux délégations ont toutefois proposé qu'elle soit rebaptisée Initiative de partenariat pour les enfants. Une troisième a souhaité avoir des éclaircissements sur la signification exacte du mot "jeunes".

398. Les délégations ont apprécié que l'UNICEF ait informé le Conseil d'administration de ses intentions, tout en soulignant que l'organisation devait communiquer son calendrier d'examen et les étapes du programme de préparation de la Session extraordinaire. De nombreux orateurs ont demandé que le processus de préparation ne soit pas trop lourd et ont souhaité que l'UNICEF tire parti des réunions générales ou de suivi déjà planifiées et en cours, ainsi que de réunions comme le Forum des ONG qui se tenait à Séoul cette année.

399. Un certain nombre de délégations ont souligné que les données rassemblées lors des séances d'examen devaient être précises et objectives et que leur analyse devait faire ressortir les problèmes aussi bien que les solutions. Elles ont demandé des précisions sur les manifestations complémentaires et sur le rôle spécifique de l'UNICEF et des comités nationaux. Le représentant du

Groupe permanent des comités nationaux a exprimé son soutien à l'initiative, et a déclaré que les objectifs de mobilisation des ressources étaient étroitement liés à la tenue de manifestations qui font date.

400. S'exprimant au nom des six pays "initiateurs" qui coparrainent le Sommet, la délégation suédoise a fait le point sur l'action entreprise par ces pays en vue de la Session extraordinaire, et a mentionné en particulier le projet de résolution qui serait présenté à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Elle a déclaré que les six pays appréciaient la transparence du processus de participation et invitaient d'autres pays à se joindre à eux pour soutenir l'UNICEF.

401. Les délégations ont approuvé le financement de démarrage demandé, tout en notant que l'UNICEF aurait dû l'inclure dans son budget d'appui biennal, puisque l'activité était prévisible. La plupart des délégations ont souscrit au projet de décision; une délégation a toutefois estimé que le montant demandé était élevé et a demandé si des ressources supplémentaires seraient requises.

402. En réponse aux interventions des délégations, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF appuyait les collectes de données nationales et prenait des mesures pour que ces données soient exactes, tout en faisant remarquer que les collectes de données relevaient de la responsabilité et de l'initiative des États Membres. Elle a souligné que la Session extraordinaire ne serait pas une simple réunion, mais plutôt le tremplin d'une grande initiative de mobilisation en faveur des enfants. Elle a précisé que, au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'enfant s'entendait de tout être humain âgé de moins de 18 ans, mais que les adolescents préféraient être appelés "jeunes".

403. L'UNICEF s'efforçait d'associer d'autres acteurs à son action et de préparer des initiatives concrètes en faveur des enfants. Cette coalition élargie s'appuierait sur les acquis du Sommet mondial. Le système des Nations Unies tout entier serait mobilisé et une réunion d'information des organisations était déjà prévue pour la fin de 1999. L'UNICEF sollicitait activement la participation des ONG locales, nationales et internationales ainsi que des acteurs du secteur privé et des médias.

404. L'UNICEF comptait tirer parti des réunions et des processus d'examen déjà prévus afin de ne pas alourdir le processus de préparation. L'organisation appréciait le rôle joué par les pays qui avaient été à l'origine du Sommet et comptait informer le Conseil d'administration et l'associer au processus. Les détails sur les manifestations complémentaires n'étaient pas encore prêts. L'importance des manifestations nationales et régionales a par ailleurs été soulignée (on trouvera à l'annexe, décision 1999/12, le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

H. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF aux programmes

405. Le Directeur de la Division des programmes a fait un tour d'horizon des recommandations de programmes de pays présentées pour approbation au Conseil d'administration. Il a attiré l'attention sur le document récapitulatif (E/ICEF/1999/P/L.16 et Corr.1) qui résumait les recommandations pour la session. Ces recommandations étaient l'aboutissement d'un important travail de réflexion conduit par les partenaires gouvernementaux, en concertation le plus souvent avec toute une série d'organisations non gouvernementales et d'associations de la société civile. Le processus de formulation des politiques s'était également nourri des consultations avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi

que de la coopération accrue et des partenariats avec les organisations soeurs du système des Nations Unies. L'orateur a signalé certains traits communs des recommandations de programmes de pays et a attiré l'attention du Conseil d'administration sur quelques obstacles majeurs qui entravaient la réalisation des droits des enfants et des femmes. Il a expliqué de quelle manière les stratégies des programmes de pays et les principales activités préconisées dans les recommandations de programmes entendaient écarter les dangers graves et complexes qui menaçaient les droits et le bien-être des enfants. Les actions prioritaires des pays seraient appuyées par des programmes régionaux ou sous-régionaux et par d'importantes initiatives nouvelles comme la coalition mondiale pour les vaccins et les campagnes de vaccination. Pour conclure, l'orateur a confirmé qu'il avait été tenu compte des principales observations formulées par le Conseil d'administration ces dernières années dans ses débats sur les programmes de l'UNICEF et plus particulièrement sur les notes de pays présentées à sa session de janvier 1999.

406. Cette intervention n'a pas suscité d'observations de la part des délégations.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

407. Le Conseil d'administration était saisi de deux recommandations de programmes d'une durée normale, pour le Cap-Vert (E/ICEF/1999/P/L.9/Add.1) et le Niger (E/ICEF/1999/P/L.10/Add.1), et de deux recommandations de programmes de courte durée, pour la République démocratique du Congo (E/ICEF/1999/P/L.21) et la Sierra Leone (E/ICEF/1999/P/L.22). Dans ses remarques liminaires, la Directrice du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a souligné que la situation des femmes et des enfants de la région était particulièrement difficile en raison de l'aggravation de la misère et des souffrances causées par la poursuite des conflits armés, et que le travail des enfants était également un problème grave. Malgré les timides progrès enregistrés dans certains pays, les droits des enfants et des femmes n'étaient pas encore intégrés dans les politiques nationales de développement durable et équitable. L'oratrice a récapitulé les enseignements tirés des précédents programmes de coopération, et a indiqué que les programmes de coopération soumis au Conseil d'administration avaient pour principal objectif de concrétiser les ambitions du Sommet mondial pour les enfants.

408. Une délégation a signalé que la donne politique était en train de changer au Niger, et que des élections présidentielles devaient avoir lieu dans ce pays en novembre. Le nouveau programme devait normalement bénéficier du rétablissement des institutions démocratiques et de sa collaboration plus étroite avec les acteurs de la société civile.

409. À propos de la recommandation de programme pour la République démocratique du Congo, une délégation a estimé que, compte tenu de l'instabilité qui allait sans doute continuer de régner dans le pays, un programme de trois ans n'était peut-être pas indiqué. Cette même délégation a trouvé que le budget de 65 millions de dollars envisagé était relativement élevé pour un programme de cette durée. Elle a également demandé comment l'absence d'aides publiques aux secteurs de la santé et de l'éducation pouvait être palliée. La Directrice régionale a répondu que des ajustements seraient effectués au moment des examens annuels et que les organisations locales seraient appelées à jouer un rôle central dans le cadre de la stratégie de l'Initiative de Bamako.

410. Plusieurs délégations ont résolument appuyé les activités du programme pour la Sierra Leone qui concernaient la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats. Une délégation a confirmé qu'elle allait augmenter sa contribution financière aux activités de l'UNICEF dans ce domaine en raison du bon climat de coopération qui régnait entre les acteurs sur le terrain.

Afrique de l'Est et Afrique australe

411. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation de programme d'une durée normale pour le Zimbabwe (E/ICEF/1999/P/L.8/Add.1), de deux recommandations de programmes de courte durée, pour le Botswana (E/ICEF/1999/P/L.17) et l'Éthiopie (E/ICEF/1999/P/L.19), d'une recommandation concernant le financement d'un programme de pays de courte durée et le prélèvement sur la masse commune des ressources d'un montant supplémentaire afin de financer le programme de pays déjà approuvé pour le Burundi (E/ICEF/1999/P/L.18), et d'une recommandation concernant le financement supplémentaire du programme pour l'Ouganda (E/ICEF/1999/P/L.20). Dans son introduction, le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a réaffirmé que l'épidémie de VIH/sida et le paludisme avaient été désignés comme les deux cibles prioritaires de l'action de l'UNICEF dans la région. Quatre des programmes de pays, à l'exception de celui de l'Ouganda, avaient intégré ces priorités et adopté la même stratégie globale associant activités de plaidoyer, mobilisation sociale et développement des capacités locales dans une optique de respect des droits de l'homme.

412. Deux orateurs ont félicité l'UNICEF pour son travail de coopération au Zimbabwe et l'ont vivement engagé à poursuivre dans cette voie. La participation du Gouvernement, de l'UNICEF, des donateurs et d'ONUSIDA aux activités de développement communautaire a été mise en exergue. À propos de la propagation du VIH et du sida, la délégation du pays a déclaré qu'il faudrait du temps pour faire reculer le fléau.

413. En ce qui concerne la recommandation de programme pour le Botswana, une délégation a félicité l'UNICEF pour ses initiatives originales, notamment le Molaletsa (projet du secteur privé), qui pourrait servir d'exemple de bonne pratique et être éventuellement appliqué ailleurs. Tout en appuyant l'action engagée pour réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant, cette même délégation a estimé qu'il serait peut-être plus efficace de privilégier la prévention de la transmission hétérosexuelle, qui restait la voie de contamination la plus courante. Elle a préconisé une approche régionale en matière de prévention et de traitement et a été d'avis que le Gouvernement devait être associé à la conception et à l'élaboration des programmes dans ce domaine. Une délégation s'est félicitée des efforts déployés pour réduire le nombre de projets pilotes, et une autre a salué le bon usage que le programme faisait de ses ressources limitées. Le Directeur régional a répondu qu'effectivement le programme semblait ambitieux compte tenu des moyens relativement modestes dont il disposait, mais que l'UNICEF ne pouvait pas attendre d'avoir des fonds supplémentaires pour s'attaquer massivement au problème du VIH et du sida. Tout financement supplémentaire viendrait s'ajouter à la masse des ressources communes.

414. Les orateurs se sont déclarés résolument favorables à la recommandation de programme pour l'Éthiopie. De nombreuses délégations ont pris note des difficultés d'exécution du programme et ont salué la coordination étroite qui s'était établie avec le PNUD et le FNUAP. Une délégation a souligné le rôle primordial que jouait la planification conjointe des programmes par l'UNICEF et

le Gouvernement, et a insisté sur la nécessité de transférer au Gouvernement la responsabilité du programme de pays, sauf circonstances particulières. L'UNICEF a par ailleurs été encouragé à continuer de participer aux programmes de développement. Un orateur a signalé que la recommandation ne mentionnait pas les mesures qui seraient prises pour rescolariser les enfants. Un autre intervenant a fait remarquer qu'elle ne disait rien sur ce que prévoyait l'UNICEF pour aider les enfants touchés par le conflit armé, et a voulu savoir ce que comptait faire l'organisation pour faire respecter le droit des jeunes garçons à ne pas être recrutés ou mis à contribution pour les opérations de déminage. La délégation du pays a déclaré que la crise sociale était certes très grave, mais que le Gouvernement avait pris des mesures pour créer un environnement favorable au progrès et que sa collaboration avec l'UNICEF était excellente. Elle a soulevé la question de l'affectation des ressources aux programmes de base et au titre des dépenses intersectorielles, ajoutant que l'UNICEF l'avait assurée qu'une équipe technique se penchait sur la question du financement et que le problème serait résolu sous peu.

415. En réponse à ces questions, le Directeur régional a reconnu que la recommandation n'indiquait pas explicitement ce que faisait l'UNICEF face au conflit éthiopien, mais que les activités prévues dans le programme intégraient ce facteur. Il s'est félicité que la collaboration entre l'UNICEF et le Gouvernement éthiopien se soit renforcée et que les deux partenaires aient décidé de se pencher ensemble sur l'utilisation des fonds. Sur la question du conflit armé, il a indiqué que le Programme antiguerre de l'UNICEF et l'étude de Graça Machel, entre autres initiatives, montraient bien que l'organisation avait l'intention de renforcer son action de protection face à ce problème. Un poste existant du Bureau régional serait du reste affecté à l'aide aux orphelins.

416. Une délégation a salué la qualité du programme pour le Burundi et le fait qu'il était basé sur les besoins du pays, tout en déplorant que sa durée soit limitée à un an. La délégation du pays a exprimé la gratitude du Gouvernement burundais face aux efforts déployés par l'UNICEF et d'autres acteurs dans le pays. Elle a toutefois dénoncé vigoureusement la suppression de l'aide financière internationale au Burundi.

417. À propos de la recommandation de programme pour l'Ouganda, la délégation du pays a félicité l'UNICEF d'avoir parfaitement cerné les principaux secteurs nécessitant des appuis. Elle a ajouté que le Gouvernement ougandais était déterminé à mener le plan d'action national à bonne fin.

418. S'exprimant à propos des recommandations de programmes de pays pour la région, le représentant d'ONUSIDA a félicité l'UNICEF d'avoir pleinement reconnu la réalité et l'ampleur du fléau du VIH/sida et l'a remercié pour son action, en particulier dans les pays les plus touchés comme le Botswana et le Zimbabwe. Il s'est toutefois étonné de l'absence de programme de prévention du VIH/sida dans la recommandation de programme pour l'Ouganda. Il a ajouté que le programme pour l'Ouganda avait permis d'établir une série de "bonnes pratiques", et qu'il convenait de les diffuser. Il s'est par ailleurs déclaré très satisfait de la collaboration étroite qui existait entre l'UNICEF et ONUSIDA. Sur la question de la diffusion des données d'expérience de l'Ouganda, le Directeur régional a cité les stratégies de plaidoyer et de mobilisation sociale, le renforcement des capacités communautaires et la priorité donnée aux jeunes parmi les enseignements tirés des activités exécutées dans la région et en Ouganda. Il a par ailleurs indiqué que l'UNICEF organisait des visites d'échange.

419. La Directrice générale a répondu sur plusieurs des points soulevés. À propos de la durée des programmes, elle a expliqué qu'en règle générale elle était de cinq ans. Mais dans les pays où la situation était instable, l'UNICEF s'efforçait d'assurer une certaine continuité programmatique en choisissant un programme assez long pour pouvoir être exécuté normalement mais à échéance assez souple (environ trois ans). Le programme de un an pour le Burundi avait essentiellement pour but d'harmoniser le cycle de programmation avec ceux des autres organisations des Nations Unies, afin d'établir une certaine cohérence. À propos de l'action en faveur des enfants dans les situations de conflit armé, la Directrice générale a informé le Conseil d'administration que l'UNICEF entendait intégrer les interventions en urgence dans les programmations régionales. Cela nécessiterait souvent une concentration massive des efforts sur l'urgence, mais les services de base seraient maintenus.

Amériques et Caraïbes

420. Le Directeur du Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes a présenté quatre programmes d'une durée normale – Colombie (E/ICEF/1999/P/L.23 et Corr.1), Guyana (E/ICEF/1999/P/L.24), Haïti (E/ICEF/1999/P/L.25), Paraguay (E/ICEF/1999/P/L.26) – et une recommandation concernant le financement supplémentaire du programme sous-régional en faveur des pays d'Amérique centrale touchés par le cyclone Mitch (E/ICEF/1999/P/L.27). Il a rappelé que les programmes de pays de courte durée avaient essentiellement pour but d'harmoniser les cycles de programmation avec ceux des autres organisations. Ce changement donnerait aussi un peu de temps pour préparer des programmes de coopération à long terme plus rapidement adaptables aux changements de situation. À propos de la proposition pour l'Amérique centrale, il a insisté sur les aspects psychosociaux et socioculturels de la reconstruction, si souvent oubliés dans les plans de relèvement des pays.

421. À propos de la recommandation de programme pour Haïti, la délégation du pays a souhaité que l'on facilite les contacts entre le personnel médical haïtien et les spécialistes des autres pays afin de faire progresser les soins de santé primaires. Elle a exprimé l'espoir que l'évolution favorable du climat politique et la haute priorité accordée aux enfants par le Gouvernement aiderait l'UNICEF à exécuter son programme de coopération. La délégation a recommandé à l'UNICEF de sélectionner plus rigoureusement ses ONG partenaires pour éviter d'autres déconvenues. Le Directeur régional a noté que, malgré un climat politique difficile qui avait entravé le travail d'assistance de nombreuses organisations, l'UNICEF avait réussi à établir de bonnes relations avec le Gouvernement et travaillait efficacement avec les institutions de la société civile qui avaient été retenues après consultation et approbation des autorités.

422. Plusieurs délégations ont préconisé que le programme du pays soit renforcé. Compte tenu de la prévalence élevée de l'infection par le VIH et de la médiocre gestion des déchets médicaux, il devait être étoffé par des apports de ressources et d'activités qui permettraient de s'assurer que les vaccins étaient administrés en prenant toutes les précautions d'usage. L'UNICEF devait également envisager d'apporter une aide sanitaire et nutritionnelle spéciale aux enfants des patients tuberculeux, qui risquaient plus que d'autres d'être contaminés par le VIH.

423. Une autre délégation a estimé que le taux de couverture vaccinale de 90 % était un objectif irréaliste compte tenu du taux actuel (30 %), et a demandé si le bureau de l'UNICEF avait les capacités voulues pour exécuter un programme aussi ambitieux avec un budget de 100 millions de dollars sur deux ans. Cette

même délégation a fait remarquer que la proposition visant à élargir la couverture du programme de santé en milieu urbain n'était guère appropriée étant donné les difficultés déjà rencontrées. Elle a suggéré que l'on s'occupe de faire bien fonctionner les activités en cours avant de songer à en ajouter d'autres. Le Directeur régional a indiqué qu'Haïti avait besoin de ressources plus importantes que celles qui lui avaient été octroyées récemment. Il a déclaré que les objectifs de vaccination étaient certes ambitieux, mais pas irréalistes. Il était d'avis qu'il fallait hisser le taux de couverture d'Haïti au niveau de celui des autres pays de la région.

424. À propos de la recommandation de programme pour le Guyana, la délégation du pays a fait remarquer que, malgré d'énormes contraintes économiques, le Guyana avait réussi à consacrer 20 % de son budget aux services sociaux. Le pays avait sensiblement progressé vers la réalisation de nombreux objectifs du Sommet mondial, mais il était handicapé par une pénurie de ressources humaines, et demandait par conséquent que la coopération privilégie les activités de plaidoyer, le renforcement des politiques nationales, la santé, la nutrition, l'éducation de base et le développement local intégré. Le transfert de savoir-faire aux collectivités locales et le renforcement des capacités dans le secteur des services de base avaient été particulièrement bénéfiques pour les communautés amérindiennes du pays.

425. Une délégation a fait remarquer que le renforcement du processus démocratique et des capacités des institutions guyaniennes passaient par la participation populaire et la promotion de l'égalité des sexes. Elle a estimé cependant que le programme proposé était peut-être trop ambitieux au regard des ressources disponibles et compte tenu de l'absence de points de repère pour évaluer le chemin parcouru. Des indicateurs devaient être mis au point pour que le programme de coopération à long terme puisse être préparé.

426. Plusieurs délégations ont demandé que la progression inquiétante du VIH/sida au Guyana et en Haïti reçoive toute l'attention requise. Le représentant d'ONUSIDA a souscrit à cette remarque, notamment dans le cas d'Haïti, où les plans prioritaires envisagés – lutte contre la transmission de la mère à l'enfant et prévention générale – étaient adéquats. Une délégation a cependant demandé s'il était vraiment nécessaire d'appuyer les activités de recherche opérationnelle sur la transmission du VIH à Haïti. Une autre a ajouté que les pays des Caraïbes refusaient souvent de voir la réalité de la pandémie, et que la situation ne ferait qu'empirer si rien n'était fait.

427. Le Directeur régional a déclaré qu'Haïti et le Guyana participaient à la campagne régionale de communication que l'UNICEF avait lancée en direction de la jeunesse avec l'appui d'ONUSIDA. Au vu des bons résultats obtenus, l'initiative allait être étendue à toute la région. Il a reconnu qu'effectivement il fallait avoir une vision plus globale du problème si l'on voulait empêcher la catastrophe qui avait frappé d'autres régions. L'UNICEF tenait à ce que la lutte contre la pandémie figure parmi les toutes premières priorités de tous les programmes de pays, et à ce qu'ONUSIDA et les autres partenaires y soient étroitement associés.

428. La délégation du pays a expliqué que les objectifs figurant dans la recommandation de programme pour le Paraguay avaient été conçus de manière à favoriser la décentralisation et la participation populaire à la conception des projets, conformément aux politiques nationales de la santé, de l'enfance en général, de l'adolescence et de la santé en matière de procréation, l'idée étant d'améliorer davantage encore les conditions de vie grâce à une meilleure

coordination des efforts. À cet égard, il était primordial que les collectivités locales définissent elles-mêmes leurs besoins et les mesures à prendre, et qu'on leur donne les moyens de gérer elles-mêmes les programmes sanitaires qui les concernaient; c'est ce qu'avait réussi le Paraguay grâce à l'appui de l'UNICEF.

429. Plusieurs délégations ont estimé que la recommandation pour l'Amérique centrale convenait tout à fait à la situation, car elle prévoyait à la fois des aides pour réparer les dommages causés par le cyclone et des programmes de prévention et d'action sociale. La prévision des catastrophes et l'atténuation de leurs effets par l'action en faveur des populations vulnérables figuraient en effet parmi les objectifs majeurs du programme. Une autre délégation a félicité l'UNICEF pour son effort de coordination avec d'autres partenaires. Il fallait toutefois éviter tout chevauchement, et l'UNICEF a été encouragé à travailler en étroite concertation avec les comités spéciaux créés dans plusieurs pays pour coordonner les projets d'atténuation des effets des catastrophes. Cette même délégation s'est félicitée du travail accompli pour repérer et faire connaître les bonnes pratiques en matière de prévision des catastrophes et pour établir un mécanisme de coordination régional permettant de suivre l'état d'avancement des différents projets entrepris aux niveaux national et régional; elle a offert de financer des missions qui seraient chargées de collaborer avec les organisations des Nations Unies dans le cadre de ces activités.

430. Le Directeur régional a répondu que le mécanisme de coordination en place sur le terrain fonctionnait bien. Des plans d'action nationaux avaient été adoptés dans tous les pays touchés par le cyclone Mitch. La tâche principale à accomplir en Amérique centrale dans les années à venir serait de créer un bon mécanisme d'intégration sous-régional pour appuyer les projets qui couvraient plusieurs pays.

Asie orientale et région Pacifique

431. Aucune recommandation de programme de pays n'ayant été présentée à la session en ce qui concerne l'Asie orientale et la région Pacifique, le Directeur régional a fait le point sur les programmes en cours dans la région et a donné quelques indications générales sur les tâches du Bureau régional.

432. Le Directeur régional a expliqué que, malgré les difficultés du moment, le Bureau régional était parvenu à "faire plus avec moins". Les bureaux de l'UNICEF avaient été renforcés dans un certain nombre de pays – République démocratique de Corée, Fidji, Mongolie et Papouasie-Nouvelle-Guinée – et des ajustements mineurs avaient été effectués dans d'autres bureaux de pays ainsi que dans le Bureau régional.

433. La région était encore affaiblie par les conséquences de la crise financière, mais l'UNICEF avait néanmoins réussi par ses activités de plaidoyer à convaincre les gouvernements de tenir leurs engagements en faveur des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Le Directeur régional a cité quelques exemples d'activités sous-régionales novatrices en matière de lutte contre le sida, le paludisme, la traite des fillettes et des femmes, qui avaient induit d'indéniables progrès dans les pays concernés.

434. Les collectes de fonds auprès des entreprises privées et des particuliers avaient donné de bons résultats dans des pays comme les Philippines et la Thaïlande. Cette initiative encourageante avait montré que le public soutenait,

appréciait et respectait le travail de l'UNICEF. Il avait donc été décidé de l'élargir à des pays comme la Chine et la Malaisie.

435. Le Bureau régional avait commandé une étude sur le statut des droits des enfants dans les 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dans l'espoir de susciter une prise de conscience quant à la nécessité de réagir énergiquement non seulement face aux atrocités commises au Timor oriental, mais aussi pour corriger d'autres défaillances moins médiatisées mais bien réelles qui empêchaient la réalisation des droits des enfants dans plusieurs pays de l'ANASE.

436. Le Directeur régional a également évoqué la question de l'augmentation constante des budgets militaires même après la fin de la Guerre froide; il a précisé à ce propos que l'UNICEF devait aider les pays à édifier une culture de non-violence et continuer à plaider pour que les enfants soient toujours protégés en priorité.

437. Cette intervention n'a pas suscité d'observations de la part des délégations.

Asie du Sud

438. Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie du Sud a présenté le programme de pays de courte durée pour l'Afghanistan (E/ICEF/1999/P/L.28). Il a évoqué la situation extrêmement complexe de ce pays, caractérisée par la poursuite du conflit armé, la discrimination à l'égard des femmes, la détérioration du taux de survie et du développement des enfants, l'insuffisance des services sociaux, les interdits taliban qui limitaient les droits des fillettes et des femmes. Le nouveau programme de pays, élaboré dans le cadre de la coordination globale du système des Nations Unies sur la base des principes du plan stratégique des Nations Unies pour l'Afghanistan, s'articulait autour des thèmes de la survie, du développement et de la protection.

439. Pour répondre aux interrogations sur le rôle des bureaux régionaux, le Directeur régional a indiqué au Conseil d'administration les trois fonctions de base du Bureau régional qui venaient renforcer l'action des bureaux de pays dans la région, à savoir : a) appui administratif et supervision des bureaux et programmes de pays; b) appui et assistance technique aux bureaux de pays lors de la conception, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des programmes; c) activités de plaidoyer et de sensibilisation à l'échelle régionale, par le biais des réseaux professionnels et d'initiatives régionales telles que "Investir dans les enfants" et en collaboration avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), afin de persuader les gouvernements de placer la question des enfants au sommet de leur agenda politique. Le Directeur régional a également indiqué aux délégations quelques-uns des thèmes qui seraient intégrés dans tous les programmes de pays et activités régionales.

440. Le programme de pays pour l'Afghanistan a suscité de nombreuses interventions. Les délégations ont salué la qualité de ce programme et ont reconnu que l'UNICEF devait travailler dans un environnement difficile et incertain et avait eu raison d'avoir adopté pour son programme une approche souple, novatrice, originale et pouvant s'adapter à l'évolution de la situation. Une délégation en particulier s'est déclarée satisfaite des efforts déployés par l'UNICEF pour élaborer le nouveau programme sur la base des enseignements tirés des expériences antérieures. Les délégations ont également rendu hommage au dévouement du personnel de l'UNICEF, qui continuait à travailler dans le pays

malgré l'insécurité. Elles se sont en outre félicitées de l'action énergique de l'organisation en faveur des droits des enfants, de son refus de tolérer la discrimination à l'égard des femmes et des fillettes, et notamment de sa collaboration avec l'ASACR pour aider les petites filles.

441. Un certain nombre d'orateurs se sont déclarés préoccupés par les discriminations dont les femmes continuaient à être l'objet et par les incidences des décrets taliban sur les emplois des femmes, et ont demandé si, dans ces circonstances, les programmes pouvaient donner des résultats quelconques et lesquels. Ils ont également demandé des détails concrets concernant le dialogue que l'UNICEF tentait d'établir avec les Taliban pour les convaincre d'honorer leurs engagements, sur ses actions de proximité en faveur de la réalisation des droits des femmes et des enfants, sur les filières scolaires parallèles qui assuraient l'égalité d'accès à l'éducation pour les filles et les garçons, sur la sécurité du personnel, sur la collaboration avec les ONG et sur les structures de coopération, par exemple avec l'UNESCO dans le domaine de l'éducation.

442. Les délégations ont déclaré qu'elles appréciaient la cohérence de l'élaboration et de l'exécution du programme pour l'Afghanistan. Une délégation a informé le Conseil d'administration que le bureau d'Islamabad avait participé à l'élaboration du programme aux côtés d'autres organisations des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et d'ONG. Cette même délégation a salué les efforts que faisait l'UNICEF pour renforcer sa présence sur le terrain et a estimé qu'il pouvait être fait davantage encore.

443. La délégation du pays a déclaré que le gouvernement en exil demeurait le seul représentant dûment reconnu de l'État souverain et que la discrimination persistante à l'égard des femmes et des enfants était encore aggravée par la poursuite du conflit. Cette même délégation a estimé que l'UNICEF devait intervenir dans les zones sous contrôle gouvernemental, en y ouvrant notamment des centres de soins maternels et infantiles, et déménager son bureau. Un autre orateur a soulevé la question des priorités régionales pour estimer qu'effectivement le plan régional devait être axé sur la nutrition et l'éducation.

444. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF ne niait nullement qu'il était difficile de travailler en Afghanistan, mais que certains exemples montraient que l'on pouvait obtenir des résultats, notamment au niveau des collectivités locales, comme la création d'écoles chez des particuliers. Par ailleurs, certains Taliban étaient plus ouverts que les autres; ils autorisaient l'UNICEF à intervenir en faveur des petites filles, ce qui offrait autant d'occasions pour exécuter les activités prévues dans le programme de pays.

445. Le Directeur régional a expliqué que les organes de coordination régionale étaient en place en Afghanistan et que le personnel pourrait revenir progressivement dès le début de l'an 2000. L'UNICEF avait essayé d'étoffer ses effectifs sur le terrain pour les besoins du nouveau programme, et travaillerait là où les conditions de sécurité le lui permettraient. L'UNICEF s'était occupé d'éducation et de vaccination dans le territoire sous contrôle de l'Alliance du Nord, mais avait dû suspendre ses opérations, qui seraient reprises si les conditions de sécurité s'amélioraient. L'UNICEF essayait de renforcer son programme pour le pays, mais agirait dans le cadre général du plan stratégique des Nations Unies. Le Directeur régional a réaffirmé que l'UNICEF comptait fermement étudier les priorités régionales avec l'ASACR, en particulier en vue de la prochaine Décennie des droits de l'enfant (2001-2010).

446. La Directrice générale a ajouté que l'insécurité faisait partie des réalités du travail de l'UNICEF, et que les programmes devaient tenir compte de cet élément avec réalisme et souplesse. Elle a également indiqué que l'UNICEF s'efforçait de travailler en coopération avec le reste du système des Nations Unies, et que le Secrétaire général l'avait priée de représenter l'ONU à la récente réunion du groupe de donateurs en Afghanistan. Le processus du cadre stratégique, qui encouragerait les organisations à collaborer plus étroitement dans différents domaines, semblait désormais bien en place. La Directrice générale a exprimé l'espoir que tous les administrateurs, quelle que soit leur nationalité, pourraient bientôt regagner leur poste. Répondant à la remarque du Directeur régional sur le caractère évolutif de la situation en Afghanistan, elle s'est engagée à informer le Conseil d'administration de tout changement important dans le programme.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et pays baltes

447. Le Conseil d'administration était saisi de recommandations concernant des programmes de pays, pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Roumanie et les républiques d'Asie centrale et le Kazakhstan (E/ICEF/1999/P/L.12/Add.1-E/ICEF/1999/P/L.15/Add.1, respectivement), ainsi que d'une recommandation concernant un programme multipays de courte durée pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les pays baltes (E/ICEF/1999/P/L.29). Le Directeur régional a indiqué que le processus de transition continuait de favoriser des changements rapides et positifs mais qu'il était extrêmement difficile de maintenir la qualité des services fournis aux enfants et aux adolescents. Il a noté l'incidence croissante de la toxicomanie, des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida chez les jeunes. Il a également présenté les grandes lignes du processus d'élaboration des programmes en indiquant qu'on s'était particulièrement attaché à intégrer les droits des enfants dans tous les programmes. Il a brièvement présenté les activités de l'UNICEF en matière de préparation préalable et d'intervention en cas d'urgence dans la région.

448. Une délégation a demandé pourquoi les pays avaient été regroupés dans un programme multipays alors que l'un d'eux en particulier méritait qu'une recommandation de programme de pays lui soit consacrée. Elle a indiqué que la section du document sur les enseignements tirés devrait être plus précise et que l'UNICEF devrait identifier des produits dont la qualité et la quantité seraient plus mesurables. La recommandation de programme semblait plus se fonder sur les activités que sur des initiatives stratégiques. L'UNICEF devrait tirer parti des compétences spécialisées locales et oeuvrer avec d'autres organismes et organisations en vue d'assurer la cohérence de leurs efforts. L'exclusion sociale des minorités devrait être traitée de manière intégrée grâce à de meilleures politiques sociales.

449. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF avait présenté un programme multipays parce que l'organisation était attachée à une approche multinationale propre à permettre une utilisation optimale des ressources et qu'elle ne disposait pas de bureaux dans la plupart des pays de la région, les activités dans ceux-ci étant administrées depuis Genève. En ce qui concerne la nécessité de recenser des produits plus concrets, l'UNICEF en prenait bonne note et veillerait à l'utilisation de données plus complètes.

450. Une délégation s'est félicitée de l'important travail effectué par l'UNICEF dans son pays dans les domaines suivants : mise en place d'un bureau pour la protection des droits des enfants; aide aux familles en difficulté et aux

enfants de la rue; éducation des enfants handicapés, et santé du jeune enfant. Elle a exprimé l'espoir que l'UNICEF continuerait d'aider les femmes et les enfants de manière équilibrée partout en République fédérale de Yougoslavie.

451. Certaines délégations ont souligné qu'il importait de continuer à aider les enfants qui avaient souffert de l'accident de Tchernobyl, qui avait eu des conséquences économiques, médicales, sociales, psychologiques et écologiques.

452. Une délégation s'est félicitée de l'assistance technique et financière que l'UNICEF fournissait pour les activités liées à l'élimination de la carence en fer et a accueilli favorablement la tenue en Ukraine, à la fin de septembre, de la conférence des producteurs de sel. Étant donné la modicité des ressources dans la région, il était extrêmement important de les affecter efficacement. À cet égard, l'UNICEF devrait tenir compte des résultats des analyses et des recommandations d'autres organismes des Nations Unies, en particulier du Rapport mondial sur le développement humain du PNUD. La délégation s'est dite favorable aux efforts visant à mettre en place des locaux et services communs; toutefois, il faudrait faire preuve de prudence car la centralisation des ressources pourrait, dans certains cas, réduire l'aide aux femmes et aux enfants.

453. Les participants ont fait observer que le Bureau régional avait mis ensemble des pays qui n'appartenaient pas nécessairement au même groupe. Le Directeur régional a répondu que le Conseil d'administration avait décidé de regrouper les pays d'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les pays baltes dans une même région géographique. En ce qui concerne l'iodisation du sel, il a fait savoir que l'UNICEF s'était engagée à oeuvrer en faveur d'une modification de la législation et à mobiliser l'appui politique nécessaire.

454. Commentant la recommandation de programme pour les républiques d'Asie centrale et le Kazakhstan, la délégation d'une des républiques a félicité l'UNICEF pour le travail extraordinaire accompli en ce qui concerne les établissements d'enfants dans les régions montagneuses et d'autres régions d'accès difficile. L'intervenant a souhaité que l'UNICEF coopère avec l'UNESCO dans le cadre d'une part de la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, de l'autre des préparatifs de l'Année internationale de la montagne en 2000. Il a également exprimé son appui à l'initiative pour l'indépendance en matière de vaccins.

455. En ce qui concerne le Kazakhstan, la délégation du pays a noté avec satisfaction que la recommandation de programme soulignait qu'il importait de mettre en place un système national de surveillance de l'éducation pour faire face au nombre croissant d'abandons scolaires au niveau de l'enseignement primaire. L'intervenant s'est félicité de la décision prise par l'UNICEF de mettre au point, à l'échelle régionale, des activités d'évaluation propres à chaque pays qui tiennent compte des priorités sociales et des conséquences de la transition. Il a félicité l'UNICEF pour les stratégies appliquées en faveur de l'environnement gravement dégradé de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk et du bassin de la mer d'Aral, et a indiqué qu'on pourrait réduire les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme en adoptant des stratégies de prévention et des approches sectorielles. Il a remercié l'UNICEF pour l'appui apporté à la Conférence internationale sur le redressement de la région de Semipalatinsk, qui s'est tenue à Tokyo les 6 et 7 septembre.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

456. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation de programme intégrale pour la République islamique d'Iran (E/ICEF/1999/P/L.11/Add.1). Présentant le rapport, le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a indiqué que le programme de pays visait à appliquer les principes d'une programmation respectueuse des droits à la situation particulière du pays afin d'améliorer les conditions de vie des enfants iraniens. Le programme de coopération avait été élaboré sur la base d'une large participation et portait sur des questions telles que la réduction des disparités et l'amélioration de la qualité des services fournis. La prévention de la malnutrition revêtait une importance particulière car cet objectif n'avait pas encore été réalisé dans le pays. En outre, les enfants nécessitant une protection spéciale, notamment les enfants réfugiés, tireraient parti d'une coopération étroite avec les autorités locales visant à faire prendre en compte les meilleurs intérêts des enfants dans toutes les décisions.

457. La délégation iranienne s'est félicitée de l'approche participative adoptée dans la conception et l'élaboration de la recommandation de programme pour la République islamique d'Iran. Elle a également confirmé l'engagement pris par son pays de renforcer la coopération avec l'UNICEF en vue de lutter contre la malnutrition et de réduire les disparités, de façon à atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Elle a demandé à la communauté internationale de fournir des ressources pour renforcer la participation au niveau communautaire et pour répondre aux besoins des réfugiés dans son pays.

458. Pour les recommandations approuvées par le Conseil d'administration, voir l'annexe, décision 1999/13.

Programmes multinationaux

459. Le Directeur de la Division des programmes a présenté le rapport sur les programmes multinationaux (E/ICEF/1999/P/L.30), qui contenait des propositions concernant le financement des activités de promotion et d'élaboration de projets à l'échelle mondiale et régionale par prélèvement sur la masse commune des ressources et sur les fonds supplémentaires; l'exécution de programmes multipays; et le fonds pour les situations d'urgence. C'était la première année d'élaboration de ce rapport, ces programmes étant habituellement présentés au titre de la catégorie 4 du budget d'appui biennal. Ils étaient présentés séparément en raison du processus d'harmonisation des budgets et conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

460. Le budget relatif aux activités de promotion et d'élaboration de programmes pour le siège de l'UNICEF resterait orienté, dans la perspective du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, vers les problèmes prioritaires. Les programmes régionaux à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires avaient été retenus dans une perspective stratégique en vue de satisfaire les besoins prioritaires des enfants et des femmes. Les approches régionales rehaussaient les programmes de pays qui demeuraient la clef de voûte de la coopération de l'UNICEF. Les dispositions multinationales présentées dans le document prévoyaient également un cadre permettant de recevoir des fonds supplémentaires à l'avenir si des dons étaient faits en faveur d'un domaine thématique prioritaire. Le fonds pour les situations d'urgence avait permis d'intervenir rapidement dans les situations d'urgence.

461. Une délégation a exprimé son appui aux programmes multinationaux mais a indiqué que dans certains tableaux le montant des crédits alloués à la protection de l'enfant demeurait faible. Elle a demandé des précisions sur les dispositions que l'UNICEF envisageait de prendre pour intégrer plus largement cet important domaine d'activité dans ses programmes régionaux. Le rapport ne faisait pas état de partenaires internationaux pour l'exécution des activités régionales prévues et dans le domaine des approches sectorielles, rien n'était prévu quant aux initiatives régionales visant à examiner le rôle de l'UNICEF. La délégation s'est félicitée du fait que l'UNICEF ait prévu, dans ses plans pour la quasi-totalité des régions, des activités visant à protéger les adolescents, les femmes et les nourrissons contre le VIH/sida.

462. Une autre délégation a indiqué que le document avait permis aux donateurs de comprendre l'importance que revêtent les fonds supplémentaires mais qu'il fallait être réaliste dans la budgétisation de ces fonds. Elle a demandé des précisions sur la façon dont les budgets étaient établis, et seraient établis à l'avenir, et sur la manière dont la masse commune des ressources et les fonds supplémentaires étaient utilisés ensemble pour appuyer les programmes de l'UNICEF.

463. En réponse à ces interventions, le Directeur de la Division des programmes a indiqué que la protection de l'enfant était un domaine qui prenait de l'ampleur à tous les niveaux à l'UNICEF. Les tableaux 1 et 2 du rapport favorisaient une certaine souplesse et permettaient d'utiliser les ressources pour les activités prioritaires, notamment la protection de l'enfant qui, tout comme le développement du jeune enfant, concernait de nombreux secteurs, dont les enfants dans les conflits armés. L'UNICEF était un partenaire déterminé et actif dans l'application des approches sectorielles et avait collaboré activement avec des donateurs et un groupe d'organisations bilatérales et multilatérales à la mise au point de méthodes plus efficaces de développement sectoriel. Le document permettait une certaine souplesse et exigeait l'autorisation du Conseil d'administration pour mobiliser des fonds supplémentaires. Le Directeur a reconnu que l'organisation devait être plus réaliste dans la collecte de fonds et la détermination des ressources nécessaires. La Directrice générale a ajouté que l'UNICEF s'efforcerait d'être plus concrète, en particulier en ce qui concerne les activités du siège, et a reconnu que des améliorations pouvaient être apportées au document. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe, décision 1999/14).

I. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes

464. Présentant le rapport sur les activités de vérification interne des comptes (E/ICEF/1999/AB/L.14) soumis au Conseil d'administration, le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a souligné que l'augmentation des ressources avait permis au Bureau d'élargir le champ de ses activités. Il a indiqué que plus de 80 % des activités du Bureau avaient porté sur la vérification des comptes des bureaux extérieurs et qu'en 1998, les comptes de 38 % des bureaux avaient été vérifiés, ce qui était supérieur à l'objectif de 30 % fixé.

465. Il ressortait de ces vérifications que le contrôle interne avait été dans l'ensemble mieux appliqué à l'UNICEF qu'en 1997. Le rapport indiquait que l'assistance en espèces à des partenaires était un domaine où des améliorations étaient manifestement nécessaires, et faisait état de quelques-unes des nombreuses pratiques judicieuses constatées. Cependant, l'attention était

également appelée sur les insuffisances et les mesures nécessaires. Les directions locales avaient accepté 92 % des 1 700 recommandations formulées, et le Directeur a fait observer que les bureaux s'étaient rapidement mis à introduire les changements nécessaires.

466. Plusieurs délégations ont fait observer que la proportion élevée de recommandations acceptées témoignait de la qualité des recommandations formulées. Comme l'avait demandé le Conseil d'administration en 1998, ce deuxième rapport sur les activités de vérification interne des comptes contenait une analyse plus approfondie des domaines nécessitant des améliorations. Les délégations se sont félicitées de l'analyse sans complaisance et de la transparence constatée dans le rapport et ont appelé l'attention sur les recommandations qu'elles jugeaient particulièrement importantes, à savoir celles concernant la nécessité de définir clairement les objectifs des programmes, l'augmentation des visites sur le terrain, le renforcement de la supervision du travail des consultants et la nécessité de recourir davantage aux services de vérification des partenaires. Elles ont émis l'espoir que le secrétariat prendrait des mesures dans ces domaines.

467. Une délégation a demandé que des données plus détaillées et quantifiables soient fournies dans les futurs rapports. Le Directeur a appelé l'attention sur les chiffres fournis dans le rapport mais a pris bonne note de la demande. Une autre délégation a demandé si les comptes des bureaux régionaux avaient été vérifiés. Le Directeur a indiqué que des vérifications étaient en cours et que les résultats figureraient dans le rapport à présenter au Conseil en 2000.

468. Une autre délégation a demandé quelles étaient les mesures prises lorsque les recommandations du Bureau de la vérification interne des comptes n'étaient pas acceptées. Le Directeur a indiqué que les bureaux concernés devaient faire connaître leurs vues dans un délai de deux mois en les étayant par des pièces justificatives. Le Bureau fournissait alors des informations en retour et, dans certains cas, assurait un suivi sur le terrain. Une délégation a demandé de fournir à l'avenir plus de données sur les économies réalisées et le recouvrement des coûts. Les participants se sont préoccupés du nombre de postes vacants au Bureau de la vérification interne des comptes. Le Directeur a indiqué que tous les postes avaient été pourvus.

469. En conclusion, la Directrice générale s'est félicitée des progrès réalisés par le Bureau en réajustant la place de la vérification interne des comptes dans les activités de l'UNICEF au cours des trois dernières années. Elle a indiqué que la vérification des comptes était prise au sérieux à l'UNICEF. Le Bureau était bien respecté et oeuvrait en étroite relation avec la Direction à la définition des mesures nécessaires pour renforcer les pratiques en matière de gestion et les contrôles au sein de l'organisation. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe, décision 1999/15).

J. Rapport de la septième réunion du Comité mixte
UNESCO/UNICEF sur L'éducation

470. Le Président du Conseil d'administration a présenté le rapport sur la septième réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation tenue à New York les 17 et 18 juin 1999 (E/ICEF/1999/18). Cette réunion témoignait éloquentement de la collaboration interinstitutions préconisée dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. (Pour le rapport du Président sur la réunion, voir E/ICEF/1999/CRP.15.)

471. Les délégations se sont félicitées du rapport et de la collaboration accrue et plus soutenue avec l'UNESCO. Certaines délégations ont fait des observations sur les principaux domaines d'action convenus, notamment l'accès des filles à l'éducation, l'éducation dans les situations d'urgence, les statistiques sur l'éducation et l'accent particulier mis sur l'Afrique. Une délégation a fait observer que le VIH/sida devrait également être un domaine de collaboration renforcée tandis qu'une autre a exprimé le vœu qu'en matière de soins au jeune enfant les efforts ne portent pas seulement sur l'éducation préscolaire, qui favorisait généralement les couches privilégiées de la population. Plusieurs délégations ont souligné que comme suite à l'Accord-cadre sur l'éducation pour tous, il faudrait définir plus clairement les forces de chaque organisation en vue d'assurer une division efficace du travail.

472. Des délégations étaient d'avis que la collaboration entre l'UNICEF et l'UNESCO devrait aller de pair avec une collaboration plus systématique avec les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales, tandis qu'une autre s'est dite préoccupée par le Plan d'action mondial mentionné dans le rapport. Toutes les délégations se sont félicitées de la recommandation tendant à ce que les rapports futurs rendent davantage compte des résultats concrets obtenus en matière de collaboration en donnant des exemples d'initiatives réussies.

473. Dans sa réponse, le Président a remercié les délégations pour leurs observations utiles et a assuré le Conseil que le secrétariat se pencherait sur la question concernant la réalisation d'évaluations plus systématiques de la collaboration dans le prochain rapport. La Directrice générale a indiqué que les deux organisations collaboraient de plus en plus au niveau des pays. Elle a précisé que la proposition de Plan d'action mondial, dont il avait été fait mention, avait été prise en compte dans les discussions en cours concernant l'Accord-cadre sur l'éducation pour tous. L'UNICEF et l'UNESCO participaient à ces discussions avec d'autres organismes chef de file du Forum sur l'éducation pour tous, des organisateurs de celle-ci et des ONG. L'approche de l'UNICEF en matière de soins au jeune enfant était principalement axée sur les soins communautaires et à domicile afin que les enfants les plus nécessiteux en bénéficient. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe, décision 1999/16.)

K. Questions financières

Rapport et états financiers intérimaires de l'UNICEF pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998, première année de l'exercice biennal 1998-1999

474. La Directrice générale adjointe a présenté le rapport et les états financiers intérimaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998, première année de l'exercice biennal 1998-1999 (E/ICEF/1999/AB/L.12). Précisant qu'il s'agissait d'un rapport intérimaire, elle a fait la synthèse des états financiers et indiqué qu'ils étaient également traités dans le cadre de l'examen du plan à moyen terme pour la période 1999-2002. Les délégations n'ont pas présenté d'observation. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe, décision 1999/17.)

Rapport financier et comptes de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998

475. Le Directeur de la Division du secteur privé a présenté le rapport financier et les comptes de la période de 12 mois terminée le 31 décembre 1998

(E/ICEF/1999/AB/L.13). C'était le premier exercice intégral de 12 mois de la Division depuis le changement d'exercice financier. Les objectifs généraux de la Division avaient été atteints. Malgré l'atonie des ventes de cartes de voeu, les collectes de fonds avaient donné des résultats au-delà de toute attente, en partie à cause des excellents résultats enregistrés par les comités nationaux partenaires. Le Directeur était optimiste quant à l'orientation de la Division, notamment dans les domaines de la promotion de l'image de marque, de la collaboration novatrice avec les bailleurs de fonds des secteurs des médias et des entreprises ainsi que du renforcement de l'appui technique et en matière de création fourni aux partenaires de vente.

476. Une délégation a noté avec satisfaction l'augmentation des recettes nettes par rapport au montant prévu dans le budget mais a demandé des précisions quant aux facteurs ayant contribué à ces résultats. Elle s'est inquiétée de la croissance limitée des ventes de la Division. Elle s'est félicitée des explications données par le Directeur dans son exposé mais aurait préféré que les informations aient été incorporées dans le rapport soumis au Conseil au lieu d'être présentées pendant la réunion. Elle s'est demandée quels autres facteurs, outre la tenue du dollar, avaient causé la baisse des recettes brutes provenant des ventes. En ce qui concerne l'augmentation des recettes nettes provenant de la collecte de fonds privés, elle voulait avoir des données pour chacun des principaux donateurs. En ce qui concerne les facteurs à l'origine des tendances présentées dans le rapport, elle a indiqué que davantage d'informations devraient être fournies au Conseil dans le prochain rapport. Le rapport de la Division du secteur privé devrait ressembler au rapport annuel d'une société privée tant dans sa présentation que dans son contenu.

477. Certaines délégations ont remercié les comités nationaux pour le travail remarquable qu'ils avaient accompli et déclaré qu'ils figuraient parmi les entités qui avaient le plus largement contribué au succès de la Division. Une délégation a indiqué qu'il fallait trouver un équilibre entre les difficultés économiques rencontrées par les comités nationaux et les objectifs fixés par l'UNICEF en matière de croissance des ressources. L'intervenant a demandé un complément d'informations sur les résultats obtenus par chaque comité national. En ce qui concerne les recettes brutes provenant des ventes, la délégation avait cru comprendre que la diversification favoriserait les ventes; elle a toutefois noté que ce n'était pas encore le cas et s'est demandée si ce serait le cas à l'avenir.

478. Dans sa réponse, le Directeur a indiqué qu'il avait été plus difficile de relancer le volet cartes de voeux de l'organisation que d'appuyer davantage les efforts de collecte de fonds. La planification conjointe était une importante innovation, et la Division devait rechercher des techniques de commercialisation plus agressives, notamment en utilisant Internet. En ce qui concerne les recettes brutes, la bonne tenue du dollar avait été préjudiciable quoique le yen semblait à présent se raffermir vis-à-vis du dollar. Ce facteur ne devrait toutefois contribuer à une améliorations des ventes qu'en 1999. Le Directeur a reconnu que l'UNICEF devait se concentrer davantage sur les ventes et la distribution et qu'à l'heure actuelle l'organisation avait excessivement recours aux bénévoles et au publipostage direct.

479. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux a indiqué que la planification conjointe était un mécanisme essentiel pour assurer la communication entre les comités nationaux et toutes les divisions de l'UNICEF et pas seulement avec la Division du secteur privé. Les comités nationaux recherchaient des moyens nouveaux et intéressants de collecter des fonds privés.

480. La Directrice générale a ajouté que les comités nationaux jouaient un rôle incroyable en matière de collecte de fonds mais aussi d'une manière générale. La concurrence étant devenue plus intense que jamais dans le monde, l'UNICEF tirerait parti des nouvelles possibilités offertes. Le processus de planification conjointe n'était certes pas encore parfait mais il avait amené différents partenaires à accroître leur engagement. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe, décision 1999/17.)

L. Centre international pour le développement de l'enfant

481. La Directrice du Centre international pour le développement de l'enfant a présenté le rapport intérimaire et les activités proposées pour 2000-2002 (E/ICEF/1999/16). Elle a indiqué que l'année 1998 avait marqué le dixième anniversaire du Centre et que le rapport dont le Conseil était saisi faisait l'inventaire des 10 ans de contribution du Centre aux activités de l'UNICEF. Le Centre était le seul organe de l'UNICEF chargé d'entreprendre des travaux de recherche, de renforcer la capacité du personnel et des partenaires, de faire connaître les droits des enfants et d'examiner les questions sous un angle Nord-Sud tenant compte de tous les enfants. La Directrice a présenté brièvement certaines des importantes contributions du Centre et ses activités futures.

482. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui au Centre pour ses efforts en faveur des droits de l'homme et pour la recherche indépendante qu'il entreprend sur les enfants. Elles ont souligné que les droits des enfants devraient demeurer le principal domaine d'action de l'UNICEF et ont appuyé les orientations futures du Centre en ce qui concerne la pauvreté et les problèmes des pays en développement. Il a été noté que les rapports de suivi régional (MONEE) étaient extrêmement utiles pour les ministères de la santé d'Europe centrale et orientale, de la CEI et des États baltes, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités.

483. Les participants ont estimé que l'élargissement de la composition du Comité consultatif international aux autres donateurs et experts internationaux éminents constituait une évolution décisive. Il importait que le Centre élargisse ses liens de coopération en raison de la modicité de ses effectifs et de son budget. Le Centre devait demeurer indépendant et avoir un niveau d'expertise élevé.

484. Une délégation a proposé que le Centre examine d'autres études effectuées sur le travail des enfants. En ce qui concerne la participation des enfants, une délégation a demandé des précisions sur le travail effectué à cet égard par la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification. La Directrice a répondu que la participation des enfants était un domaine très important qui était examiné à la fois par le Centre et par la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification. Le Centre mettait au point un cadre conceptuel, des instruments et une méthodologie pour compléter et appuyer le travail de la Division.

485. Une autre délégation a noté que le Centre avait besoin de fonds supplémentaires du fait de la réduction des ressources. Il faudrait une collaboration plus étroite entre le Centre et les autres organes de recherche des Nations Unies, notamment l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), aux fins de complémentarité. La Directrice a indiqué que les bases d'une coopération plus étroite avec d'autres instituts de recherche des Nations Unies avaient déjà été jetées. Le Centre coopérait avec

l'UNRISD et avec l'École des cadres des Nations Unies de Turin. Le Centre oeuvrait également avec la Banque mondiale à la mise en place d'un réseau mondial pour le développement. L'intensification de la coopération avec davantage de partenaires, notamment les instituts de recherche des pays en développement, était nécessaire, des plans étant déjà mis en oeuvre à cet égard. L'intervenante a indiqué que la Directrice générale avait demandé au Centre de faire office de chef de file au nom de l'UNICEF.

486. Certaines délégations ont remercié le Gouvernement italien de son appui. La délégation du pays hôte a indiqué que son gouvernement envisageait sérieusement de prendre des mesures supplémentaires pour renforcer la coopération entre le Centre et l'institution italienne hôte, l'Istituto degli Innocenti.

487. Certaines délégations ont indiqué que la recherche entreprise par le Centre devrait se traduire en politiques et en moyens d'intervention utiles sur le terrain. Il a été noté que les documents produits n'étaient pas faciles à obtenir et proposé que des améliorations soient apportées afin de toucher un public plus large. Il faudrait établir des liens avec la stratégie générale de l'UNICEF en matière d'informatisation, et tirer le meilleur parti d'Internet et des autres moyens électroniques. La Directrice a répondu que la matérialisation des résultats de la recherche en politiques était un volet très important du travail du Centre et une priorité. Elle a indiqué qu'elle était membre de l'Équipe mondiale de gestion et qu'elle participait activement aux travaux du Groupe des programmes. De nombreuses données d'expérience pratique, notamment celles de l'administrateur chargé de la protection des enfants au Burundi, seraient appliquées dans d'autres régions. Le Centre s'employait à diffuser les nombreux résultats obtenus à l'intention d'un plus large public; des activités étaient menées en rapport avec le site Web du Centre et l'utilisation d'autres moyens électroniques était envisagée.

488. Les publications du Centre devraient être traduites dans d'autres langues que l'anglais. Une délégation a souligné l'importance des publications et indiqué que le Comité national de son pays avait traduit et distribué plusieurs publications du Centre. L'intervenant a également indiqué que son gouvernement étudiait la possibilité de financer des projets concrets en coopération avec le Comité national et qu'il établirait des liens de coopération avec les centres nationaux de recherche spécialisés. La Directrice a reconnu le bien-fondé de la question de la traduction des publications. L'insuffisance des ressources avait été un facteur limitant mais le Centre s'efforçait d'y remédier. Certains bureaux extérieurs faisaient leurs propres traductions tout comme certains comités nationaux.

489. Les participants ont demandé des informations plus détaillées sur le budget et le plan de travail pour les trois prochaines années. Des précisions ont été demandées concernant le rôle joué par le Centre au sein de l'UNICEF, et une coordination plus étroite a été préconisée. Une délégation a demandé des précisions sur le rôle joué par le Centre dans les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants.

490. Les nouveaux domaines d'action (traite des enfants et les enfants dans les conflits) ont été accueillis favorablement. Il a été proposé de consacrer les ressources modiques aux enfants d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud plutôt qu'aux enfants de pays industrialisés. La Directrice a reconnu qu'il fallait établir un équilibre entre les activités en faveur des pays en développement et

les activités en faveur des pays industrialisés, les efforts devant porter en priorité sur les pays en développement. Ces dernières années, l'accent avait été mis sur les pays d'Europe centrale et orientale, la CEI et les pays baltes car le personnel du Centre avait des compétences dans ce domaine. La situation changeait cependant, les postes vacants étant pourvus par des spécialistes du développement économique.

491. Des délégations ont également souligné qu'il fallait intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes les activités. Le changement des comportements étant une priorité de l'UNICEF, le Centre devrait également concevoir et mettre à l'essai des mécanismes dans ce domaine.

492. Le VIH/sida devrait être un domaine d'action du Centre et il fallait donc définir des stratégies d'intervention appropriées. Le Centre a été invité à aller au-delà de l'examen des conséquences économiques pour se pencher sur les conséquences sociales de la pandémie. Il faudrait également une expansion géographique des domaines d'action. De nouvelles évaluations devraient être réalisées en ce qui concerne la mise en oeuvre des recommandations des premières évaluations. Le Centre a été félicité pour avoir collaboré avec l'UNICEF, l'Organisation internationale du Travail et la Banque mondiale à la collecte de données sur le travail des enfants. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe, décision 1999/18.)

M. Programme de travail pour 2000

493. Le programme de travail pour les sessions du Conseil d'administration de 2000 (E/ICEF/1999/19) a été présenté par le Secrétaire du Conseil. Il a fait remarquer que 2000 étant une année de transition, le programme de travail ferait l'objet de révisions à la suite d'autres consultations et de décisions futures du Conseil. Il a précisé que trois séries de questions influeraient sur le programme de travail : a) la mobilisation de ressources pour les activités de l'UNICEF; b) les plans, notamment le plan à moyen terme et les recommandations de programmes de pays; et c) l'établissement de rapports sur les résultats.

494. En ce qui concerne la session commune, une délégation s'est demandée si le thème avait déjà été défini ou si d'autres thèmes pouvaient être proposés. Le Secrétaire du Conseil a répondu que les points à l'ordre du jour de la session commune seraient examinés par le Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF puis à une réunion commune des Bureaux des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM.

495. Plusieurs délégations ont fait des observations sur la session annuelle. Une délégation s'est félicitée des dates plus proches retenues pour la session et a demandé si les sessions futures pourraient également se tenir à la même période. Un autre intervenant espérait que pour l'organisation de la prochaine session annuelle, on tire parti de l'expérience acquise pendant la session de 1999 qui avait été très enrichissante et qui avait enregistré une forte participation. Le Secrétaire du Conseil a précisé que les dates n'avaient été fixées que pour la session annuelle de 2000. Les dates des sessions ultérieures étaient toujours à l'étude et seraient fixées en tenant compte de la disponibilité des services de conférence. L'intervenant a reconnu que le secrétariat entendait rendre les sessions annuelles plus animées et que le recours à des orateurs invités avaient eu un effet très positif. Il a indiqué qu'il reviendrait sur cette question à une date ultérieure. Il a également exprimé sa préoccupation concernant les dates de la deuxième session ordinaire étant donné que les préparatifs devaient être entrepris en août.

496. À la demande de plusieurs délégations, le Secrétaire du Conseil a accepté de fournir aux délégations une liste provisoire des pays qui devaient soumettre des notes de pays à la première session ordinaire de 2000. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe, décision 1999/19.)

N. Questions diverses

Projets de décision

497. Il a été rappelé aux délégations qu'à la session annuelle de juin, le Conseil avait décidé de reporter à la présente session l'examen de deux projets de décision, l'un sur l'allocation aux pays d'Asie des fonds prélevés sur la masse commune des ressources (E/ICEF/1999/CRP.10), l'autre sur la contamination par l'arsenic de l'eau potable au Bangladesh (E/ICEF/1999/CRP.11).

498. La délégation du Bangladesh a distribué le document E/ICEF/1999/CRP.16/Rev.1, projet révisé du document E/ICEF/1999/CRP.10. L'intervenant a indiqué qu'il n'avait pas l'intention, en présentant ce projet de décision, de revenir sur la décision 1997/18 (E/ICEF/1997/12/Rev.1) concernant la modification du système d'allocation des fonds prélevés sur la masse commune de ressources. Il voulait porter la question à l'attention du Conseil et faire état de la baisse des ressources allouées à sa région. Il savait que la décision 1997/18 serait examinée en 2003 mais jugeait important que le Conseil soit saisi de la question. Il a indiqué que sa délégation soulèverait de temps à autre cette question et a demandé au Conseil d'en faire une priorité. Il a souhaité que le projet de décision soit adopté par consensus.

499. Une délégation a noté qu'il y avait eu une erreur dans le document E/ICEF/1999/CRP.16/Rev.1, et indiquait qu'en fait il n'y avait pas eu de réduction des ressources en faveur de la région. Elle s'opposait donc à l'adoption de la décision par le Conseil. Une autre délégation a indiqué que cette question ne devrait pas être examinée avant 2003 et que les discussions à ce stade portaient préjudice à des examens futurs.

500. La délégation du Bangladesh a également distribué le document E/ICEF/1999/CRP.17, projet révisé du document E/ICEF/1999/CRP.11 sur la contamination par l'arsenic de l'eau potable au Bangladesh. Une délégation a indiqué qu'elle éprouvait une forte sympathie face à cette situation tragique et que son pays avait procédé à une évaluation de la contamination. Au nom du Groupe des pays d'Europe occidentale et autres pays, l'intervenant accueille favorablement des discussions élargies et une mise à jour du secrétariat mais ne pouvait être favorable à l'adoption de la décision. Il estimait que cette question devrait être réglée au niveau du pays ou du Conseil lors de l'examen des programmes de pays. Une autre délégation qui était du même avis, a indiqué que la session du Conseil n'était pas l'occasion d'examiner des problèmes particuliers, ce type de discussion entravant les travaux du Conseil.

501. La délégation du Bangladesh a répondu que la question devrait être examinée quant au fond et non dans un contexte Nord-Sud.

502. La Directrice générale a fait remarquer que l'UNICEF oeuvrait avec ses partenaires à la recherche d'une solution au problème de la contamination de l'eau par l'arsenic et a proposé de faire un rapport oral au Conseil sur la question. En ce qui concerne les fonds alloués à l'Asie, des ressources

supplémentaires étaient disponibles pour les programmes et les crédits prévus pour 2000 avaient augmenté même si, en pourcentage, ils enregistraient une baisse.

503. Comme suite aux consultations, il a été convenu que le secrétariat ferait un exposé oral sur l'application de la décision 1997/18 à la deuxième session ordinaire de 2000. En ce qui concerne la contamination de l'eau par l'arsenic, le Président a donné lecture de la déclaration suivante : "Comme suite à l'examen de cette question, les consultations officielles se poursuivront dans le contexte du programme de pays pour le Bangladesh. Il est donc demandé au Directeur général de présenter un rapport oral à la première session ordinaire du Conseil en janvier 2000 sur la question en indiquant les efforts entrepris par l'UNICEF en coordination avec les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et le Gouvernement bangladais."

504. Toujours sur la même question, la délégation du Bangladesh a remercié le Président et le Vice-Président du Groupe des États d'Asie pour les efforts qu'ils avaient consentis en vue de résoudre le problème par consensus. Elle a réaffirmé que cette question occupait un rang de priorité élevé pour son gouvernement et a souhaité que toutes les délégations comprennent la position de son gouvernement et respectent ses préoccupations. Il importait que le Conseil tienne compte des problèmes des enfants, où qu'ils résident, et que les consultations se poursuivent. La délégation a informé le Conseil de son intention de demander que les projets de décision soient réexaminés en 2000 parallèlement aux rapports oraux.

Hommage

505. La Directrice générale a annoncé avec un profond regret le décès du docteur Kamal Islam, Chef du bureau de Calcutta (Inde), survenu le 5 septembre. Le personnel de l'UNICEF travaillait laborieusement et se retrouvait dans des circonstances difficiles. Ressortissant du Bangladesh, le docteur Islam a eu une carrière exemplaire dans le domaine de la santé publique. Il a mis son expérience au service de l'UNICEF lorsqu'il y est entré en avril 1991 en qualité d'administrateur de projet puis de chef adjoint de la Section de la santé et de la nutrition au Bangladesh. Il a ensuite fait partie, pendant quelques années, de l'équipe de nutrition en Inde. Énergique et déterminé, il travaillait sans relâche dans le domaine des micronutriments en veillant à ce que l'insuffisance pondérale à la naissance figure parmi les préoccupations nationales.

Documentation

506. En ce qui concerne la documentation du Conseil, une délégation s'est félicitée de la disponibilité en temps voulu des documents sur le réseau extranet de l'UNICEF. Néanmoins, de nombreux documents de la deuxième session ordinaire contenant des tableaux n'étaient pas disponibles. Elle a demandé que ce problème soit résolu avant la tenue de la première session ordinaire de 2000 et que d'autres moyens soient trouvés pour permettre aux délégations d'avoir accès à toutes les informations contenues dans les documents. Elle a également demandé que les documents soient accessibles sur Internet comme c'est la pratique au PNUD. Le Secrétaire du Conseil a répondu que le publipostage continuerait afin que tous les membres du Conseil reçoivent les informations nécessaires. Il a ajouté que les problèmes concernant les tableaux avaient été résolus. La même délégation a indiqué que si c'était le cas, le publipostage ne serait plus nécessaire, mais elle a réitéré que le secrétariat pourrait

envisager la publication des documents sur Internet comme c'était la pratique au PNUD.

507. En réponse à plusieurs questions, le Secrétaire du Conseil a accepté de réaménager le programme de travail. Il a ajouté qu'il y aurait, selon toute vraisemblance, d'autres modifications, en particulier à la suite de l'examen du plan de financement pluriannuel à la première session ordinaire de 2000.

O. Clôture de la session

508. La Directrice générale a remercié les délégations des observations, questions, avis et conseils qu'elles avaient présentés. Elle s'est félicitée de leur soutien au budget d'appui biennal et aux recommandations de programmes de pays. Elle a indiqué qu'elle ferait connaître les vues du Conseil au siège et aux bureaux extérieurs. Elle attendait avec intérêt les sessions officielles qui auraient lieu entre la fin de la session du Conseil et la première session ordinaire de 2000, en commençant par les réunions officielles qui se tiendraient immédiatement après la clôture de la présente session. Elle attendait également avec intérêt une interaction plus poussée avec les membres du Conseil, sur une base géographique, en vue de discussions officielles sur les questions et les défis qui se posaient et a émis l'espoir de les voir surmontés dans les mois à venir.

509. Elle a félicité le Président pour le dynamisme, le vif intérêt et les qualités de dirigeant dont il avait fait preuve. Elle a indiqué que le nouveau Secrétaire du Conseil avait manifesté un esprit d'organisation remarquable et a félicité le secrétariat, le Bureau des services de conférence et les interprètes. Le rôle joué par le Conseil d'administration était, en dernière analyse, indispensable pour remporter des succès en faveur des enfants.

510. Pour conclure, le Président du Conseil d'administration a parlé de la Déclaration et du Programme d'action pour la culture de paix qui seraient adoptés par l'Assemblée générale le 13 septembre. À la réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation dont il avait rendu compte au début de la session, il y avait eu un débat enrichissant sur la promotion d'une culture de paix par l'UNICEF et l'UNESCO. La résolution 53/25 de l'Assemblée générale était l'aboutissement de neuf mois de consultations officielles intenses tenues sous la présidence habile de l'Ambassadeur du Bangladesh, qui est membre du Comité et du Conseil d'administration. Ces efforts permettraient une collaboration plus étroite entre l'UNICEF et l'UNESCO, en particulier dans le contexte de la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).

511. Le Président a remercié la Directrice générale de l'intérêt et de la préoccupation dont elle avait fait preuve ainsi que de sa participation énergique. Il a également félicité les directeurs généraux adjoints, le Secrétaire du Conseil d'administration et tout le secrétariat pour le travail accompli. Il a indiqué que faire office de président avait été une expérience enrichissante et qu'il avait beaucoup appris en travaillant en collaboration avec le secrétariat et la direction de l'UNICEF. Il a remercié les membres du Conseil de leur compréhension, de leur coopération et de leur appui et a assuré les participants qu'il poursuivrait sa collaboration avec l'UNICEF.

Annexe

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1999

Numéro Titre

Première session ordinaire

- 1999/1. Élection de représentants du Conseil d'administration aux comités mixtes pour l'exercice biennal 1999-2000
- 1999/2. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 1999
- 1999/3. Rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999
- 1999/4. Questions financières
- 1999/5. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1999
- 1999/6. Rapport annuel au Conseil économique et social
- 1999/7. Éléments révisés à inclure dans la partie II du rapport annuel du Directeur général
- 1999/8. Stratégie de mobilisation des ressources

Session annuelle

- 1999/9. Rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants

Deuxième session ordinaire

- 1999/10. Plan financier à moyen terme pour la période 1999-2002
- 1999/11. Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- 1999/12. Contribution de l'UNICEF à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001 et aux manifestations complémentaires
- 1999/13. Propositions relatives à la coopération au titre des programmes de l'UNICEF
- 1999/14. Programmes multinationaux
- 1999/15. Activités de vérification interne des comptes en 1998
- 1999/16. Rapport de la septième réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation
- 1999/17. Questions financières

- 1999/18. Centre international pour le développement de l'enfant : rapport intérimaire et activités proposées pour 2000-2002
- 1999/19. Programme de travail pour les sessions du Conseil d'administration de 2000
- 1999/20. Budget d'appui biennal pour l'exercice 2000-2001
- 1999/21. Amendements au Règlement financier de l'UNICEF

Première session ordinaire

- 1999/1. Élection de représentants du Conseil d'administration aux comités mixtes pour l'exercice biennal 1999-2000

Le Conseil d'administration

1. Décide d'élire les membres et membres suppléants ci-après au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires pour l'exercice 1999-2000 :

- a) Groupe des États d'Afrique : Dr Attiyat Mustapha (Soudan), comme membre;
- b) Groupe des États d'Asie : S. E. M. Mohamed Al-Sindi, comme membre, et M. Walid Al-Ethary, comme membre suppléant (Yémen);
- c) Groupe des États d'Europe orientale : Dr Pavel Biskup (République tchèque), comme membre;
- d) Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes : M. Samuel Aymer, comme membre (Antigua-et-Barbuda);
- e) Groupe des États d'Europe occidentale et autres États : Dr Birte Holm Sorensen, comme membre (Danemark);

2. Décide d'élire les membres et membres suppléants ci-après au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation pour l'exercice biennal 1999-2000 :

- a) Groupe des États d'Afrique : M. Souef Amine, comme membre, et M. Ahamada Hamadi, comme membre suppléant (Comores);
- b) Groupe des États d'Asie : S. E. M. Anwarul Karim Chowdhury, comme membre, et M. Muhammad Ali Sorcar, comme membre suppléant (Bangladesh);
- c) Groupe des États d'Europe orientale : Mme Fatma Abdullazadeh, comme membre (Azerbaïdjan);
- d) Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes : Mme Celsa Bareiro, comme membre (Paraguay);
- e) Groupe des États d'Europe occidentale et autres États : Mme Myra Harrison, comme membre, et M. Steve Packer, comme membre suppléant (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);

3. Décide que les candidats qui seront proposés par les groupes régionaux et dont la candidature n'a pas encore été présentée aux comités mixtes seront considérés comme élus dès réception par le secrétariat d'une lettre du Président du groupe régional en question confirmant leur désignation.

Première session ordinaire
19 janvier 1999

1999/2. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 1999

A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 1999

Le Conseil d'administration

1. Approuve, pour l'exercice budgétaire allant du 1er janvier au 31 décembre 1999, des prévisions de dépenses d'un montant de 88,8 millions de dollars, se répartissant comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/1999/AB/L.5) :

	(En millions de dollars É.-U.)
Commissions — bureaux extérieurs	2,5
Coût des marchandises livrées	35,4
Dépenses de commercialisation	21,3
Services d'appui	16,6
Programme de prospection de marchés	4,0
Programme d'expansion des collectes de fonds privés	8,5
Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale	0,5
Total des dépenses^a	88,8

^a Pour plus de précisions, voir E/ICEF/1999/AB/L.5, tableau 2.

2. Autorise la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/1999/AB/L.5; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes et des collectes de fonds privés atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail

approuvé pour 1999, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 1999

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 1999, les prévisions de recettes nettes de la Division du secteur privé s'élèvent à 284,3 millions de dollars (masse commune des ressources), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/1999/AB/L.5.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. Approuve les modifications du tableau d'effectifs qui se traduisent par une diminution nette de quatre postes, comme cela est indiqué dans les annexes I et III du document E/ICEF/1999/AB/L.5;

2. Proroge le Programme de prospection de marchés, avec une dotation de 4 millions de dollars pour 1999;

3. Proroge le Programme d'expansion des collectes de fonds, avec une dotation de 8,5 millions de dollars pour 1999;

4. Proroge le Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale, qui concerne neuf pays, avec un budget de 500 000 dollars pour 1999;

5. Autorise la Directrice générale à engager, pendant l'exercice budgétaire 1999, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2000, à concurrence de 37,1 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/1999/AB/L.5).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé.

Première session ordinaire
20 janvier 1999

1999/3. Rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999

Le Conseil d'administration

Prend note du "Rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999" (E/ICEF/1999/AB/L.1).

Première session ordinaire
21 janvier 1999

1999/4. Questions financières

Le Conseil d'administration

Prend note des rapports suivants :

a) "Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 et rapport du Comité des commissaires aux comptes" (A/53/5/Add.2);

b) "Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" (E/ICEF/1998/AB/L.9).

Première session ordinaire

21 janvier 1999

1999/5. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1999

Le Conseil d'administration

1. Décide d'attribuer en 1999 le prix Maurice Pate de l'UNICEF à Kuleana, organisation non gouvernementale tanzanienne;

2. Approuve à cette fin un prélèvement de 25 000 dollars sur la masse commune des ressources.

Première session ordinaire

21 janvier 1999

1999/6. Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. Note qu'à l'occasion de son examen des rapports que la Directrice générale a présentés au Conseil économique et social en 1996, 1997, 1998 et 1999 (E/ICEF/1996/10 (Part I), E/ICEF/1997/10 (Part I), E/ICEF/1998/4 (Part I) et E/ICEF/1999/4 (Part I), respectivement), il a recommandé que soient établis des rapports plus analytiques et davantage axés sur des problèmes concrets, et a notamment, dans sa décision 1998/1 (E/ICEF/1998/6/Rev.1), demandé que soient incorporés et identifiés, dans les rapports à venir, les points qui exigeraient une attention particulière de sa part et de la part du Conseil économique et social;

2. Constate avec satisfaction que certains progrès ont été faits à cet égard, mais note qu'il est nécessaire d'aller plus loin;

3. Rappelle la résolution 1998/27 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1998, dans laquelle celui-ci prie notamment les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies de veiller à ce que les chefs de secrétariat de ces fonds et programmes incluent dans les rapports annuels qu'ils lui présentent une analyse minutieuse des problèmes rencontrés et des enseignements tirés de l'expérience;

4. Prie la Directrice générale de veiller, conformément à la recommandation qu'il a formulée à ce sujet, à ce que les rapports qu'elle

présentera au Conseil économique et social soient plus analytiques, passent en revue un certain nombre de questions essentielles, soient axés sur des problèmes concrets et examinent les leçons tirées de l'expérience;

5. Prie la Directrice générale de transmettre au Conseil économique et social le document E/ICEF/1999/4 (Part I), avec les observations faites par les délégations à la session en cours;

6. Se félicite que la Directrice générale ait annoncé son intention de présenter, en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et comme le Conseil économique et social l'a invitée à le faire dans sa résolution 1998/27, une brève liste récapitulative des questions dont dépend directement le renforcement de la coordination des activités opérationnelles correspondantes.

Première session ordinaire
22 janvier 1999

1999/7. Éléments révisés à inclure dans la partie II
du rapport annuel du Directeur général

Le Conseil d'administration

1. Se félicite des propositions que la Directrice générale a présentées récemment au sujet de la teneur du rapport annuel pour 1999;

2. Décide que, à compter de l'an 2000 :

a) Les renseignements inclus dans la partie II du rapport du Directeur général devraient être présentés au Conseil d'administration d'une manière qui permette de mesurer aisément les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des programmes et activités dans le cadre des priorités organisationnelles définies dans le plan à moyen terme (PMT);

b) Le rapport annuel du Directeur général (partie II) devrait être étoffé pour donner une vue analytique des progrès enregistrés chaque année à l'échelle mondiale dans les domaines prioritaires du PMT, en établissant une corrélation entre la planification, la programmation, la budgétisation et les produits, et devrait comporter une analyse des éléments suivants :

- i) Les objectifs atteints et les résultats obtenus, regroupés d'un point de vue qualitatif et/ou quantitatif, dans les domaines d'activité reflétant les priorités organisationnelles définies dans le PMT, en particulier dans ceux qui correspondent aux priorités nationales intégrées dans les programmes de coopération de pays de l'UNICEF;
- ii) Une estimation des ressources financières consacrées à ces domaines d'activité;
- iii) Les principaux obstacles rencontrés;
- iv) Les principaux enseignements et leurs incidences sur les travaux futurs de l'UNICEF;
- v) D'autres questions présentant un intérêt particulier pour le Conseil d'administration (par exemple comment la collaboration entre l'UNICEF

et d'autres organismes des Nations Unies, y compris par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, contribue au succès de programmes de pays particuliers).

Première session ordinaire
22 janvier 1999

1999/8. Stratégie de mobilisation des ressources

Le Conseil d'administration

1. Décide d'adopter cette stratégie de mobilisation des ressources conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en date du 24 mai 1996, et de la résolution 1997/59 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 1997;

2. Accueille avec satisfaction la stratégie de mobilisation des ressources qui aide l'UNICEF à s'acquitter de son rôle d'organisme chef de file en matière de protection de l'enfance et, en particulier, à appuyer les efforts nationaux visant à atteindre les objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants et à donner effet à la Convention relative aux droits de l'enfant;

3. Accueille avec satisfaction le plan à moyen terme (PMT) de l'UNICEF, qui constitue un élément central de la stratégie de mobilisation des ressources et un cadre stratégique souple, évolutif et pluriannuel, porteur d'une vision d'avenir pour les enfants au siècle prochain, et énonce les priorités organisationnelles et les principaux domaines d'activité de l'UNICEF ainsi que leur cadre financier;

4. Note, à ce propos, que la partie du PMT pour 1998-2001 consacrée au financement prévoit une croissance annuelle des recettes de 3 à 4 %, qui servira à financer les dépenses organisationnelles envisagées, et note également que l'objectif de financement énoncé par le plan, qui porte sur une croissance annuelle des recettes de 7 %, est fixé aux fins de la mobilisation des ressources et de la réalisation des priorités de programme de l'UNICEF;

5. Approuve comme objectif de financement une croissance annuelle des recettes de 7 %, qui devraient atteindre 1,5 milliard de dollars d'ici à 2005, le défi étant de mobiliser des fonds pour la masse commune des ressources et des fonds supplémentaires auprès des gouvernements, du secteur privé et de tous les autres donateurs;

6. Sait gré aux comités nationaux pour l'UNICEF de leur précieuse contribution, qui représente environ le tiers des recettes totales de l'organisation et prie le secrétariat, en particulier le Bureau régional pour l'Europe, la Division du secteur privé et la Division de la communication, de continuer d'appuyer l'action des comités;

7. Décide que l'UNICEF doit adopter et développer un cadre de financement pluriannuel (voir annexe) qui tienne compte au plan conceptuel des priorités organisationnelles et des grands domaines d'activité de l'UNICEF, de ses ressources, de son budget et de ses produits :

a) En se fixant les objectifs suivants :

- i) Accroître la masse commune des ressources, rendre ces ressources plus assurées et prévisibles et améliorer le partage des charges entre les donateurs, tout en conservant aux contributions faites à l'UNICEF leur caractère volontaire;
 - ii) Renforcer la planification des activités en formulant des objectifs généraux concernant les domaines d'activité dans le PMT, en établissant le montant estimatif des ressources financières de l'UNICEF consacrées à ces domaines et un rapport annuel sur les produits de ces activités, compte tenu de la spécificité des programmes de pays de l'UNICEF;
- b) Et en tenant également compte des principes ci-après :
- i) Le cadre de financement pluriannuel doit maintenir les priorités et respecter le mandat de l'UNICEF;
 - ii) Le cadre ne doit introduire aucun élément de conditionnalité, ni entraîner de distorsions au niveau des priorités, ni modifier le système de répartition des ressources en vigueur;
8. Décide, à cette fin, d'adopter les mesures suivantes :
- a) À la première session ordinaire de chaque année, les gouvernements qui sont en mesure de le faire :
 - i) Annonceront leurs contributions volontaires à la masse commune des ressources de l'UNICEF, selon les modalités suivantes : un engagement ferme de financement pour l'année en cours; pour les gouvernements qui sont en mesure de le faire, un engagement ferme ou une indication du montant de leur contribution pour l'année suivante, et un engagement ferme ou une estimation provisoire de leur contribution pour la troisième année;
 - ii) Annonceront le calendrier de leurs versements pour l'année en cours. Il conviendrait d'encourager les versements anticipés;
 - b) Les gouvernements qui ne sont pas à même de prendre les mesures décrites aux alinéas a) i) et ii) ci-dessus dès la première session ordinaire communiqueront le montant de leur contribution au Conseil d'administration et au secrétariat une fois achevée leur procédure budgétaire, mais, si possible, en avril au plus tard;
 - c) Dans le contexte du PMT, le secrétariat, selon que de besoin, tiendra des consultations avec chaque gouvernement pour étudier la possibilité d'augmenter les contributions à la masse commune des ressources;
 - d) Afin de renforcer le cadre de financement pluriannuel, l'UNICEF élaborera la partie II du rapport annuel du Directeur exécutif conformément à la décision 1999/7;
 - e) Dans la partie II du rapport annuel, le secrétariat analysera les paiements reçus par rapport aux calendriers de versement prévus dans le cadre de l'étude à laquelle il doit procéder afin de déterminer la disponibilité des ressources, leur prévisibilité ainsi que les obstacles, contraintes et

possibilités d'avenir découlant du cadre de financement pluriannuel. Cette analyse sera examinée par le Conseil d'administration à sa session annuelle;

9. Décide en outre que l'UNICEF adoptera les mesures suivantes en ce qui concerne les contributions aux fonds supplémentaires :

- a) Fonds supplémentaires ordinaires :
 - i) Dans le cadre de ses consultations avec les gouvernements donateurs, le secrétariat explorera des approches thématiques plurinationales et établira un rapport annuel sur les résultats de ces travaux et sur les contributions habituelles aux fonds supplémentaires;
 - ii) Le secrétariat mettra au point un nouveau système de rapports avec les gouvernements et les comités nationaux et le soumettra au Conseil d'administration;
- b) Contributions au titre des situations d'urgence :
 - i) Dans la mesure du possible, les gouvernements fourniront une indication préliminaire des contributions qu'ils prévoient et s'engagent à verser au titre des programmes d'urgence pour l'année, dès réception des appels communs de fonds émanant du Bureau de coordination de l'aide humanitaire;
 - ii) Dans la mesure du possible, l'UNICEF et les gouvernements donateurs établiront des accords-cadres qui feront l'objet d'un examen au cours de consultations;
 - iii) Les gouvernements envisageront de donner à l'UNICEF la plus grande latitude possible dans l'utilisation des fonds pour que, dans les situations d'urgence qui évoluent rapidement, celui-ci puisse couvrir au fur et à mesure les besoins prioritaires en transférant des fonds d'un secteur à l'autre ou à l'intérieur des régions. Entre autres mesures, ils pourraient décider, par exemple, de laisser 20 % de leur contribution sans affectation;
 - iv) Le secrétariat s'efforcera de déterminer la marge de manoeuvre que chaque gouvernement donateur est en mesure d'accorder à l'UNICEF et rendra compte des résultats de ces recherches;
 - v) Une proposition tendant à modifier la présentation des rapports sera soumise au Conseil, de telle sorte que, pour chaque appel de fonds, il soit établi un rapport global et complet, accompagné d'une récapitulation des contributions provenant des diverses sources et des dépenses totales, ventilées par secteur;

10. Prie la Directrice générale de proposer à la première session ordinaire de l'an 2000 un plan indiquant les dates auxquelles les divers éléments du cadre de financement pluriannuel seront présentés au Conseil d'administration, en vue de renforcer les liens qui existent entre eux;

11. Prie en outre la Directrice générale de lui rendre compte oralement, aux sessions qu'il tiendra ultérieurement en 1999, de l'état d'avancement des préparatifs concernant la proposition mentionnée au paragraphe 10 ci-dessus;

12. Prie enfin la Directrice générale de lui rendre compte, dans la partie II de son rapport annuel au Conseil, des progrès réalisés jusqu'alors dans l'application de la présente décision.

Annexe

Le cadre de financement pluriannuel s'inscrit dans une stratégie de mobilisation des ressources qui comprend les éléments suivants :

a) Un PMT quadriennal qui intègre les priorités organisationnelles, les ressources et le budget;

b) Le budget d'appui biennal;

c) Un rapport annuel analytique établi par le Directeur général (partie II) qui permet de mesurer aisément les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés pour les domaines d'activité correspondant aux priorités organisationnelles définies dans le PMT;

d) L'annonce par les gouvernements du montant de leurs contributions volontaires pour l'année en cours et du montant ferme ou indicatif de leurs contributions pour les années suivantes, et l'examen par le Conseil d'administration de l'étude des ressources disponibles établie par le secrétariat;

e) La tenue de consultations entre le secrétariat et les différents gouvernements sur leurs contributions à la masse commune des ressources.

Première session ordinaire
22 janvier 1999

Session annuelle

1999/9. Rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Sommet mondial pour les enfants et de sa contribution à la reconnaissance des droits des enfants;

2. Constate que des efforts extraordinaires sont nécessaires pour réaliser les buts fixés pour l'an 2000 et en conséquence demande instamment aux gouvernements d'adopter les stratégies appropriées et de dégager à cette fin le maximum de ressources possible;

3. Conscient également des difficultés économiques et sociales qu'entraîne la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants pour les pays en développement et les pays en transition, notamment ceux qui sont endettés;

4. Encourage les gouvernements à procéder à des examens nationaux et régionaux périodiques des progrès accomplis pour réaliser les objectifs du Sommet, et dans le cadre plus général de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant;

5. Prie les gouvernements donateurs qui s'efforcent d'inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement d'allouer, dans toute la mesure possible, des ressources pour promouvoir la réalisation des objectifs du Sommet et assurer l'accès universel aux services sociaux de base;

6. Prie le Directeur général de poursuivre le plaidoyer en faveur des activités des gouvernements nationaux et de les appuyer ainsi que d'autres acteurs concernés de la société civile dans la réalisation des objectifs de la fin de la décennie, dans le cadre des programmes nationaux et sous-nationaux d'action;

7. Prie le Directeur général de continuer à oeuvrer avec les gouvernements afin de renforcer davantage les capacités nationales en ce qui concerne la collecte et l'exploitation des données pour le suivi des activités visant à réaliser les objectifs de la fin de la décennie;

8. Prie le Directeur général de fournir son concours au Secrétaire général pour l'élaboration de l'examen de fin de décennie en 2001, comprenant notamment un examen des progrès accomplis et des enseignements tirés au cours de la décennie, une analyse des principaux facteurs qui ont limité les progrès en faveur des enfants, un aperçu des défis encore à surmonter et des problèmes clefs ainsi que des recommandations pour l'avenir;

9. Prie aussi le Directeur général de lui rendre compte à sa session annuelle de l'an 2000 de la mise en oeuvre de la présente décision.

Session annuelle
11 juin 1999

Deuxième session ordinaire

1999/10. Plan financier à moyen terme pour la période 1999-2002

Le Conseil d'administration

1. Prend note du plan à moyen terme (PMT) (E/ICEF/1999/AB/L.11) en tant que cadre flexible d'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. Approuve le PMT (résumé dans le tableau 5 du document E/ICEF/1999/AB/L.11) à titre de cadre prévisionnel pour la période 1999-2002, y compris la préparation d'un budget d'un montant maximum de 656 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à imputer sur les ressources ordinaires devant être soumis au Conseil d'administration en 2000 (voir tableau 4, rubrique 3, du document E/ICEF/1999/AB/L.11). Ledit montant est fixé sous réserve que des ressources soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan demeurent valables.

Deuxième session ordinaire
7 septembre 1999

1999/11. Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le Conseil d'administration

Prend note du "Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" (E/ICEF/1999/AB/L.8).

Deuxième session ordinaire
8 septembre 1999

1999/12. Contribution de l'UNICEF à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001 et aux manifestations complémentaires

Le Conseil d'administration

Décide :

D'approuver pour 2000, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins spéciales, un budget de 2 millions de dollars financé à l'aide de fonds supplémentaires et ventilé comme suit :

(En dollars des États-Unis)

Dépenses de personnel	900 000
Dépenses de fonctionnement	250 000
Communications	350 000
Appui aux pays	350 000
Service des réunions	150 000
Total	<u>2 000 000</u>

Deuxième session ordinaire
8 septembre 1999

1999/13. Propositions relatives à la coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. Approuve les recommandations ci-après de la Directrice générale concernant la coopération au titre des programmes, telles qu'elles sont récapitulées dans le document E/ICEF/1999/P/L.16 et Corr. 1 :

a) 129 276 724 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 127 598 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Afrique, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplé- mentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1999/</u>
Botswana	2000-2002	2 073 000	1 782 000	P/L.17
Burundi	2000	2 266 000	4 400 000	P/L.18
Burundi	1999	102 724	—	P/L.18
Cap-Vert	2000-2004	3 115 000	2 250 000	P/L.9/Add.1
Éthiopie	2000-2001	30 790 000	27 150 000	P/L.19
Niger	2000-2004	31 672 000	13 500 000	P/L.10/Add.1
Ouganda	2000	—	11 967 300	P/L.20
République démocratique du Congo	2000-2002	46 030 000	19 500 000	P/L.21
Sierra Leone	2000-2001	4 837 000	9 548 700	P/L.22
Zimbabwe	2000-2004	8 391 000	37 500 000	P/L.8/Add.1

b) 7 640 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 37 250 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Amérique et dans les Caraïbes, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplé- mentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1999/</u>
Colombie	2000-2001	1 666 000	4 000 000	P/L.23 et Corr.1
Guyana	2000	655 000	250 000	P/L.24
Haïti	2000-2001	3 902 000	7 000 000	P/L.25
Paraguay	2000-2001	1 417 000	1 000 000	P/L.26
Programme sous-régional pour l'Amérique centrale	1999-2001	—	25 000 000	P/L.27

c) 26 461 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 18 millions de dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Asie, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplé- mentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1999/</u>
Afghanistan	2000-2002	26 461 000	18 000 000	P/L.28

d) 45 828 515 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 58 938 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants (CEI) et les États baltes, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplé- mentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1999/</u>
Arménie	2000-2004	3 430 000	7 000 000	P/L.12/Add.1
Azerbaïdjan	2000-2004	4 519 000	11 756 000	P/L.13/Add.1
Kazakhstan	2000-2004	4 500 000	7 500 000	P/L.15/Add.1
Kirghizistan	2000-2004	4 038 000	2 500 000	P/L.15/Add.1
Ouzbékistan	2000-2004	8 070 000	12 500 000	P/L.15/Add.1
Ouzbékistan	1999	278 515	—	P/L.15/Add.1
Roumanie	2000-2004	3 625 000	8 932 000	P/L.14/Add.1
Tadjikistan	2000-2004	6 080 000	1 500 000	P/L.15/Add.1
Turkménistan	2000-2004	4 288 000	1 250 000	P/L.15/Add.1
Programme multinational pour l'Europe centrale et orientale, la CEI et les États baltes	2000-2001	7 000 000	6 000 000	P/L.29

e) 9 722 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 2 500 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplé- mentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1999/</u>
Iran (République islamique d')	2000-2004	9 722 000	2 500 000	P/L.11/Add.1

2. Approuve le montant de 5 815 077 dollars, à imputer sur la masse commune des ressources, au titre des créances irrécouvrables, telles qu'elles figurent au tableau 4 du document E/ICEF/1999/P/L.16.

Deuxième session ordinaire
8 et 9 septembre 1999

1999/14. Programmes multinationaux

Résolution 1

Budget-programme financé par prélèvement sur la masse commune
des ressources pour l'exercice biennal 2000-2001

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver pour l'exercice biennal 2000-2001 un budget-programme de 21,1 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources (Fonds de programmation pour les secours d'urgence non compris), se répartissant comme suit :

	(En milliers de dollars des États-Unis)
Siège	
Santé	1 604
Nutrition	1 388
Éducation	1 584
Eau, assainissement et hygiène	790
Protection de l'enfant	573
Services intersectoriels	2 915
Promotion et communication	3 260
Planification, évaluation et suivi	2 404
Opérations d'urgence	1 395
Total partiel	15 913
Régions	
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 007
Afrique de l'Est et Afrique australe	600
Amériques et Caraïbes	745
Moyen-Orient et Afrique du Nord	760
Asie du Sud	800
Asie orientale et Pacifique	644
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes	600
Total partiel	5 156
Total	21 069

b) D'approuver pour l'exercice biennal 2000-2001 un montant de 25 millions de dollars au titre du budget du Fonds de programmation pour les secours d'urgence;

c) D'autoriser le Directeur général à gérer les fonds au mieux conformément aux dispositions qui en régissent l'utilisation. Le Directeur général pourra, sans autre autorisation du Conseil d'administration, virer si besoin est des fonds d'un programme à un autre jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % des crédits approuvés pour le programme auquel les fonds sont virés.

Résolution 2

Projet de budget-programme financé par des fonds supplémentaires pour l'exercice 2000-2001

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver pour l'exercice biennal 2000-2001 un budget-programme financé par des fonds supplémentaires d'un montant de 237 millions de dollars, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, les fonds se répartissant comme suit :

	Siège	Région	Pays	Total
	(En milliers de dollars des États-Unis)			
Bureau régionaux				
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	—	4 100	—	4 100
Afrique de l'Est et Afrique australe	—	14 800	—	14 800
Amériques et Caraïbes	—	8 000	—	8 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord	—	2 000	—	2 000
Asie du Sud	—	6 700	—	6 700
Asie orientale et Pacifique	—	9 000	—	9 000
Europe centrale et Europe orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes	—	2 000	—	2 000
Total partiel	—	46 600	—	46 600
Santé	5 137	—	76 400	81 537
Nutrition	9 328	—	3 700	13 028
Éducation	2 861	—	2 000	4 861
Eau, environnement et assainissement	400	—	3 000	3 400
Protection des enfants	2 550	—	2 900	5 450
Services intersectoriels	5 800	—	3 400	9 200
Promotion et communication	12 440	—	—	12 440
Opérations d'urgence	6 700	—	30 000	36 700
Planification, évaluation et suivi	6 793	500	1 500	8 793
Technologies d'information et Système de gestion des programmes	11 000	1 000	3 000	15 000
Total partiel	63 000	1 500	125 900	190 409
Total	63 009	48 100	125 900	237 009

b) D'approuver pour l'exercice biennal 2000-2001, un montant total de 237 millions de dollars provenant des fonds supplémentaires. En cas de besoin, les divers secteurs d'activité et régions peuvent se voir allouer des montants plus importants que ceux qui sont indiqués à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas la limite approuvée.

Deuxième session ordinaire
9 septembre 1999

1999/15. Activités de vérification interne des comptes en 1998

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport intitulé "Activités de vérification interne des comptes en 1998" (E/ICEF/1999/AB/L.14).

Deuxième session ordinaire
9 septembre 1999

1999/16. Rapport de la septième réunion du Comité mixte Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/UNICEF sur l'éducation

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport de la septième réunion du Comité mixte Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/UNICEF sur l'éducation, tel qu'il figure dans le document E/ICEF/1999/18, ainsi que les recommandations qu'il contient.

Deuxième session ordinaire
9 septembre 1999

1999/17. Questions financières

Le Conseil d'administration

Prend note des rapports suivants :

a) "Rapports et états financiers intérimaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998, première année de l'exercice biennal 1998-1999" (E/ICEF/1999/AB/L.12);

b) "Division du secteur privé – Rapport financier et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1998" (E/ICEF/1999/AB/L.13).

Deuxième session ordinaire
9 septembre 1999

1999/18. Centre international pour le développement de l'enfant : rapport intérimaire et activités proposées pour 2000-2002

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport intitulé "Centre international pour le développement de l'enfant : rapport intérimaire et activités proposées pour 2000-2002" (E/ICEF/1999/16),

Autorise la prorogation du Centre pour une période de trois ans, de 2000 à 2002, et l'allocation au Centre de fonds supplémentaires d'un montant total de 12,8 millions de dollars, montant sur lequel le Gouvernement italien s'est engagé à fournir 10,5 milliards de lires (soit environ 6 millions de dollars), le solde devant être obtenu d'autres donateurs pour le financement d'activités particulières.

Deuxième session ordinaire
9 septembre 1999

1999/19. Programme de travail pour les sessions du Conseil d'administration de 2000

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail ci-après pour ses sessions de 2000, tel qu'il figure dans le document E/ICEF/1999/19 :

Première session ordinaire (17-21 janvier)	Rapport de la Directrice générale (Part I) : rapport annuel au Conseil économique et social (1995/5, 1998/1 et 1999/6)
	Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2000 (1998/1)
	Notes de pays (1995/8)
	Cadre de financement pluriannuel (1999/8)
	Annonces de contributions
	Rapport sur la deuxième réunion du Comité de coordination des questions sanitaires OMS/UNICEF/FNUAP
	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000
	Réunion commune avec le PNUD et le FNUAP, sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
Session annuelle (22-26 mai)	Rapport de la Directrice générale (Part II) (1999/7 et 1999/8)
	Plan à moyen terme pour la période 2000-2003 (1990/1, 1998/22)

Le nouveau programme mondial en faveur des enfants : les impératifs pour le XXIe siècle

Suivi du Sommet mondial pour les enfants (1998/13 et 1999/9)

Rapport oral sur la session extraordinaire de 2001 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies

Opérations d'urgence de l'UNICEF (1997/7)

Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays (1995/8)

Visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire
(18-22 septembre)

Rapport oral sur les décisions du Conseil économique et social (1995/38 et E/ICEF/1995/9/Rev.1, par. 470)

Recommandations relatives aux programmes de pays (1995/8)

Rapport et états financiers de la Division du secteur privé

Activités d'audit interne (1997/28)

Rapport sur le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNICEF

Rapport et états financiers de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et rapport du Comité des commissaires aux comptes*

Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*

Programme de travail pour 2001

* Si, durant la session, le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires n'est pas disponible pour examen par le Conseil d'administration, ces documents seront inscrits à l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2001.

Deuxième session ordinaire
9 septembre 1999

1999/20. Budget d'appui biennal pour l'exercice 2000-2001

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2000-2001, contenu dans le document E/ICEF/1999/AB/L.7,

1. Prend note du projet de budget d'appui biennal de l'UNICEF pour l'exercice 2000-2001, tel qu'il figure dans le document E/ICEF/1999/AB/L.7, du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1999/AB/L.10) et des observations formulées par des délégations lors de l'examen du budget d'appui biennal;

2. Approuve des crédits d'un montant brut de 545 513 700 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 52 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 493 513 700 dollars, ventilé comme suit :

	En milliers de dollars É.-U.
Appui aux programmes :	
Bureau de pays et bureaux régionaux	279 116,8
Siège	79 628,4
<hr/>	
Total partiel	358 745,2
<hr/>	
Gestion et administration	186 768,5
Montant brut total des crédits ouverts	545 513,7
<u>À déduire</u> : montant estimatif des recettes	52 000,0
<hr/>	
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	493 513,7

3. Autorise le Directeur général à virer des ressources d'une ligne de crédits à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédits à laquelle le virement est effectué.

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1999

1999/21. Amendements au Règlement financier de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (E/ICEF/1999/AB/L.10), notamment des paragraphes 36 à 39;

2. Approuve les propositions d'amendements au Règlement financier contenues dans le document E/ICEF/1999/AB/L.9;

3. Décide d'examiner les incidences de ces amendements, notamment de l'article 8.6 relatif à la comptabilisation et à la présentation, dans les états financiers, des avances en espèces consenties aux gouvernements, compte tenu du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999 qui lui sera présenté;

4. Approuve la recommandation du CCQAB, figurant au paragraphe 7 du document E/ICEF/1999/AB/L.10, et prie l'UNICEF de modifier en conséquence le Règlement financier et règles de gestion financière.

Deuxième session ordinaire
10 septembre 1999